

Procès verbal de synthèse
des observations relevées
au cours de l'enquête publique

Le procès verbal de synthèse de l'enquête publique comprend trois parties distinctes

D'une part l'analyse des observations portées par le public au cours de l'enquête.

Ce chapitre du document comporte

Une première partie relative aux interrogations soulevées sur les registres papier de l'enquête publique.

Une deuxième partie relative aux interrogations soulevées sur le registre dématérialisé.

Cette deuxième partie comprend 16 annexes.

D'autre part l'analyse des observations relevées par les Personnes Publiques Associées.

Enfin l'analyse des réponses aux interrogations du commissaire enquêteur

Ce chapitre comprend 3 annexes

**Analyse et avis du
commissaire enquêteur
sur les observations soulevées
sur les registres présents
à la mairie de Leucate Village
et à la mairie annexe
de Port Leucate
et les réponses en mémoire
de la commune**

Réponses aux observations sur les registres VILLAGE et PORT LEUCATE

Mairie Village

Observation de Monsieur Jérôme JEAN et Madame Pascale LABOURIE LOUSTALOT.-
Le 22 février 2023

Les paillotes ne font-elles pas travailler les prestataires locaux ?
Sur la plage, les paillotes sont un espace de liberté en été. Les jeunes s'y amusent n'avons-nous pas nous-mêmes été jeunes ?
Pourtant les jeunes d'aujourd'hui sont les acquéreurs fonciers de demain.
L'interdiction des paillotes n'inciterait-elle pas à ce que les touristes descendent sur l'Espagne, en contradiction avec le projet « Racine » initial ».

Réponse de la commune: Avis favorable, sans commentaire

Avis du commissaire enquêteur

La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

- Observation de Monsieur Daniel PICHON Le 24 février 2023

Les paillotes sur la plage pourquoi pas mais :

- La musique distillée fortement provoque une gêne auditive sur un espace naturel à vocation naturelle et tranquille.
- Ce (denier) espace de libertés doit rester respectueux des usages multiples de cet espace.
- Donc non à un aménagement apportant plus un environnement urbain qui transforme un espace naturel en « boîte de nuit » de jour.

Réponse de la commune :

La commune demande, dans le cadre de la gestion des sous traités d'exploitation des lots de plage (chapitre, Droit et obligation du sous concessionnaire, page 14 de respecter l'arrêté municipal en vigueur) et de mettre en place les actions suivantes :

Extrait page 15 du projet de sous traité :

Nuisances sonores

Le sous concessionnaire doit respecter l'arrêté municipal n°2018/PM/05/6.10ur règlementation à venir règlementant les nuisances sonores.

Avant ouverture, le concessionnaire est tenu de fournir une étude d'impact sonore si l'activité du lot compte de l'animation musicale.

L'activité de la sous- concession, la musique diffusée et le comportement des usagers, ne doit pas porter atteinte à la tranquillité publique.

Les sous-concessionnaires a obligation d'installer un dispositif de mesure des décibels avec unregistreur.

Le cas échéant, en cas de troubles de voisinage constatés une étude d'impact sonore pourra être demandée.

De manière générale, en dehors des horaires d'ouvertures présentées supra, aucune musique ou animation n'est admise.

Avis du commissaire enquêteur

En ce qui concerne les nuisances sonores, le commissaire enquêteur au regard des obligations réglementaires, recommande qu'une étude acoustique établie dans les formes prévues par la réglementation en vigueur soit réalisé par un organisme spécialisé afin de définir les niveaux de pressions acoustiques acceptables des lots de plage en fonction des activités exercées, de l'implantation des sites et des heures d'émission éventuelles dès l'ouverture des lots de plage.

Au sujet de la liberté d'accès à la plage et à la mer le Commissaire enquêteur rappelle que les concessions de plage font l'objet d'une réglementation spécifique qui prévoit notamment des restrictions en ce qui concernent leurs activités, le pourcentage de surfaces et les longueurs face à la mer des surfaces concédées.

Par ailleurs la réglementation impose que le libre accès à la mer reste sur la totalité doit être possible sur la totalité du rivage de la concession de plage concédée.

Ces deux conditions permettent de garantir la liberté d'usage de la plage à l'ensemble du public et des vacanciers en encadrant et réglementant les activités des lots de plages autorisés.

-Observation de Monsieur F MUEL Résident et commerçant à « la Franqui ».- Le 7 mars 2023

Des paillotes sur la plage de « la Franqui » correspondent elles avec l'esprit d'une conservation de l'authenticité et la préservation du village.

Installer des ZAM pour proposer des activités balnéaires aux enfants et touristes est bienvenus pour améliorer la proposition de la station.

Mais installer des structures en zone souvent recouverte par la mer, loin des installations sanitaires (Surtout aux Coussoules) ?

- Nota : + de 500 m entre la concession et l'accès PMR situé au camping comment fait un fauteuil roulant pour couvrir la distance ?

Aujourd'hui la station de « la Franqui » est sous dimensionnée en terme de place de parking Egalement.

Ajouter un accueil restauration sur la plage est superflu sachant que la capacité en accueil est déjà suffisante.

Oui à la ZAM, pour la concession, est bien utile ?

Réponse de la commune :

Il est fait état de « paillotes » au pluriel alors qu'un seul lot de plage est prévu en partie urbaine de La Franqui. Toute construction au sein de ce lot fer l'objet d'un permis de construire avec un avis ABF conforme puisque La Franqui est en site d'architecture et de paysage protégé : cet avis est le garant d'une bonne intégration au site.

Il faut distinguer la partie urbaine et la partie des Coussoules dédiée aux sports de Glisse. Le lot 19 comporte une possibilité de restauration mais ce lot n'a jamais été encore été exploité et n'est pas lancé en DSP pour les prochaines saisons.

Concernant les lots sportifs des Coussoules :

La localisation de l'activité Glisse (ZAM, lots sportifs et zone d'évolution sur la plage des Coussoules correspondent aux besoins de l'activité et la nécessité de l'éloigner pour des raisons de sécurité des parties urbaines. L'accès par un cheminement PMR est prévu au titre de l'exploitation du lot de plage.

En ce qui concerne le site des Coussoules dès 2004 le premier plan de gestion du site a été mis en place afin de concilier les diverses activités en présence et organiser la fréquentation du site dans le respect des espaces sensibles en conciliant les usages touristiques sportif et les objectifs Natura 2000 : La plage des Coussoules fait partie des hauts lieux sportif du littoral audois et méditerranéen et sa fréquentation multiforme a été régulée par la création d'un parking en arrière de la plage, par l'interdiction aux véhicules à moteur de rouler sur la plage et la reconnaissance de milieux à protéger. Un pôle associatif de très haut niveau s'attache à développer, avec les encouragements du Ministère des sports (pôle d'excellence) des activités de glisse dans un respect particulier de l'environnement (protection des espaces, canalisation des circulations). Le plan de gestion des Coussoules a été réactualisé en 2018 – 2020 par le PNR (parc de la Narbonnaise) et a permis de confirmer les conditions de développement des activités sur ce site.

Cette nouvelle concession s'inscrit dans la poursuite d'une gestion des sites sensibles comme le site du Mouret ou des Coussoules : gestion des poches de stationnement, organisation des accès à pied ou à vélo, mise en place d'une signalétique pédagogique et de sensibilisation au milieux naturels... la commune a choisi d'être active dans le domaine de la protection des sites naturels qui sont très fréquentés , en gérant justement au mieux cette fréquentation.

Avis du commissaire enquêteur

La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

-Observation d'un retraité du bord de mer Leucatois Ch VAN LANDEGUN.

Le 3 mars 2023

C'est TB de faire un référendum pour nous associer, nous les habitants du bord de mer, avant un arrêté préfectoral qui autoriserait des paillotes, c'est-à-dire de nouveaux commerces bien situés sur les plages de notre commune.

Il y a beaucoup de restaurants traditionnels qui vont en pâtir mais pourquoi pas ?

Les autorités administratives qui vont autoriser les constructions éphémères pour douze ans quand même ! Sont elles conscientes de l'élévation du niveau de la mer ? (+30.m d'ici 2050).

Pour les campings à 500 m du bord de mer, le réchauffement climatique et le rétrécissement des plages, c'est heureux. Ils ont aussi restaurants, soirées dansantes avec DJ.

Pourquoi des restaurants amovibles seraient ils autorisés par l'état propriétaire de ce domaine public maritime ?

Que les financiers qui veulent des paillotes rachètent les restaurants du bord de mer qui tirent le diable par la queue, qui n'ont pas leurs compétences ou leurs finances !!?

Un retraité du bord de mer Leucatois Ch VAN LANDEGUN.

Réponse de la commune :

Les lots de plage proposant de la restauration annexe ne sont pas en concurrence avec les autres restaurants des stations Balnéaires de La Franqui, Leucate Plage ou Port Leucate, mais au contraire ils complètent l'offre touristique.

Les installations des lots de plage sont montées hors période de coup de mer : entre le 1 avril et le 30 septembre.

L'autorisation préfectorale est donnée dans un cadre réglementaire légal tout comme l'était la précédente concession des plages de Leucate.

Les candidats à l'exploitation des lots de plage ne sont pas des financiers mais des personnes qualifiées, dans les sports nautiques, les activités balnéaires et aussi dans la restauration et la gestion d'établissement touristiques : la commune, lors de l'examen des candidatures est attentive à leurs qualifications professionnelle.

Avis du commissaire enquêteur

La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

Observation de Madame Danielle PRIVAT- Date non précisée

Je ne suis pas contre les pailotes qui animent notre espace à la condition qu'elles se trouvent à au moins 200 m de toutes habitations de façon que les nuisances qu'elles provoquent soient acceptables et qu'elles soient construites dans les règles de l'art pour la sécurité des citoyens et l'esthétique des plages.

Réponse de la commune :

Les lots susceptibles de créer des nuisances sonores sont situés hors partie urbaine de Leucate plage et hors partie urbaine de Port Leucate pour limiter les impacts sonores.

Les activités des lots prévues sur Leucate plage urbain sont cantonnées à une restauration classique sans coté festifs afin de maîtriser et réduire les nuisances et en particulier les nuisances sonores.

Le contrôle des niveaux sonores fait l'objet de mesures spécifique du cahier des charges de l'exploitation de lots de plage.

En ce qui concerne la qualité des constructions des lots de plage, celles-ci sont construites après avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) dans les règles de l'art pour la sécurité des citoyens et l'esthétique des plages

Avis du commissaire enquêteur

La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

Observation de Madame Odile RAYMOND- Le 15 mars 2023.

Je suis contre l'extension des pailotes à Leucate celles déjà existantes posent déjà des problèmes à l'environnement: pollution sonore, parking, destruction du cordon dunaire, canalisations creusées sur un site fragile, toute activité humaine a un impact sur les milieux naturels.

La plage espace de liberté par excellence est gratuite la privatisée à outrance uniquement pour le commerce de quelques uns me semble une aberration, car ces lieux d'amusement véritable boîte de nuit à ciel ouvert emploient des saisonniers en CDD cela ne crée pas d'emplois durables (précarité, difficultés de logement pour le personnel

Réponse de la commune :

- La demande de nouvelle concession ne comprend pas un accroissement du nombre de lots de plage mais globalement un maintien des occupations existant en 2022.

La commune rappelle que le taux d'occupation des plages par des lots de plage est calculé plage par plage et reste très faible :

La loi permet que la plage soit réservée pour des activités (lots de plage, ZAM) jusqu'à 20 % de sa surface et ce, par plage.

Or les taux d'occupation sollicités pour les lots de plage sont :

- ✓ **Port Leucate** : 4.18 % : suppression de 2 lots par rapport à la concession de 2013

✓ **Leucate Plage** : 4.07 % : pas plus d'occupations sur Leucate plage en zone urbaine avec cette nouvelle concession et le lot 16 a déjà été exploité sans que cela pose de pb de voisinage

Le projet de concession comprend l'introduction de la partie urbaine de la plage de Leucate plage et donc la création de nouveaux lots, mais pas de nouvelles occupations. Intégration de la partie urbaine de Leucate

✓ **Naturiste** : 2.28 % : suppression de 1 lot sur les deux existants par rapport à la concession de 2013

✓ **La Franqui** : 0.23% : Trois lots sur les plages de la Franqui au total avec suppression de deux lots sur les Coussoules. Un seul lot disposant d'une activité de restauration sur la plage urbaine de la Franqui et deux lots à vocation uniquement orientée vers la pratique des sports du vent sur la plage des Coussoules

Ces taux d'occupation de la plage sont très largement inférieurs à 20 %

- La commune a à cœur de préserver ses plages et met en œuvre depuis plus de 20 ans une politique forte en la matière. (idem réponse observation dématérialisée N° 15)
- L'économie touristique est par définition saisonnière et créatrice d'emplois saisonnier. C'est la vocation de Port Leucate qui a été voulu par sa création par la mission d'Etat Pierre Racine. A ce jour, l'économie de la glisse tend à s'étaler sur les ailes de saison et représente la première économie génératrice d'emploi devant la viticulture. Le cas de Leucate n'est pas isolé et représente la situation d'une majorité de communes littorales.

Avis du commissaire enquêteur

Les activités des lots des plages sont encadrées par le règlement de la concession de plage. Les actions menées par la commune en matière de protection ont permis au fil du temps de réhabiliter en partie des zones dégradées dans le passé et le retour d'un espace naturel d'une grande qualité .

Par ailleurs l'étude d'incidence produite par la commune conclut à l'absence d'impacts significatifs sur les milieux environnants.

Le commissaire enquêteur considérant l'importante sensibilité des sites en cause demande que les autorisations sollicitées ne soient accordées que sous réserve de la mise en place d'un suivi environnemental des sites permettant d'évaluer dans le temps l'impact de la concession de plage sur les milieux environnants (faune, flore, milieux emblématiques et notamment le domaine dunaire).

Le commissaire enquêteur recommande que les dispositions de ce protocole et les objectifs de ce suivi spécifique soit établi en concertation entre la commune, les associations environnementales locales (PNR, LPO, Syndicat RIVAGE, etc.) et les services de l'état en charge de ces problématiques de protection de la biodiversité et de l'environnement.

Enfin en ce qui concerne l'emploi des saisonniers cette problématique n'entre pas dans le cadre de la demande de concession de plage objet de la présente enquête publique.

- Observation de Monsieur Thierry BENDER.-Le 15 mars 2023.

Je suis plutôt défavorable car après avoir refait aspect des plages du port il me semble ne pas avoir besoin de ces établissements pour la station.

Je suis conscient que cela crée des emplois et je ne suis pas sûr que la population de Port Leucate en profite.

De plus je trouve que cela peut empêcher de faire travailler des restaurateurs qui sont établis depuis longtemps.

Je ne parle pas de l'aspect visuel, ni des problèmes d'hygiène (faire de la cuisine dans des

Réponse de la commune

- Les plages de Port Leucate et la station balnéaire toute entière sont le produit de la mission d'Etat extraordinaire « Pierre Racine » fin des années 60. Le succès des lots de plage vient peut être du fait de cette création originale : en effet, Georges Candilis, l'architecte en chef de la mission et de la station de Port LEUCATE Le BARCARES a voulu un front de mer dédiée aux accès des résidences de vacances (sans voiture et accès à pied) et de ce fait, très peu de restaurants en front de mer existent : le pole du Kyklos est unique et très ponctuel sur les km de plage fréquentés. Les restaurants sont pour leur grande majorité dans le centre ville autour des quais.

Ceci explique le succès des lots de plages : ils correspondent à un véritable besoin des vacanciers de profiter de la plage et pas seulement pour se baigner ou bronzer mais pour es activités diverses.

- Concernant l'économie touristique et les retombées sur la population leucatoise, il faut rappeler qu'elle est par définition saisonnière et créatrice d'emplois saisonnier. A ce jour, l'économie de la glisse et du tourisme tend à s'étaler sur les ailes de saison et représente la première économie génératrice d'emploi devant la viticulture.

Avis du commissaire enquêteur

La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

- Observation de Monsieur Jean Pierre CAUFOPE. Le 15 mars 2023

Je suis contre et j'ai toujours été contre les paillotes et la privatisation des plages, qui vont à l'encontre de l'authenticité du village de Leucate.

Ces paillotes engendrent des nuisances, bruit, déchets, et toutes sortes de produits illicites Qui vont à l'encontre de la santé publique et également au niveau environnemental

Réponse de la commune :

Il semble qu'il est fait état des nuisances causées par GINETTE : L'occupation du domaine public correspondant à l'établissement GINETTE a été supprimé dans le projet de concession.

Enfin l'établissement Ginette n'est pas candidat pour l'exploitation d'un lot de plage pour la période 2023-2035.

+ réponse à l'observation dématérialisée N° 15 actions en faveur de la « préservation des plages »

Avis du commissaire enquêteur

- Observation de Monsieur Patrick GALERY : Le 15 mars 2023.

Je suis défavorable au projet de création du lot n°12

Trop prêt des résidences existantes et création de nuisances sonores importantes prendre Exemple sur « Les pilotis » et « Biquet » pourtant éloignés.

En cas de création de ce projet le gérant de l'établissement ne pourra pas s'opposer également à une clientèle de voyeurs non naturiste, il faut donc prévoir d'énormes problèmes de cohabitation.

Je suis aussi défavorable à la création de la piste cyclable (Voir le tracé autour du village naturiste).

Réponse : réponse à l'observation dématérialisée N° 64

Réponse de la commune : Les activités prévues sur le lot 12 naturiste sont théoriquement les mêmes que pour tous les lots de plages et lors de la DSP, une adaptation est faite lors du lancement des procédures de délégations de service public

Cette activité accessoire ne sera donc pas forcément mise en œuvre, ni l'activité du lot : on le a jamais activé depuis 15 ans

Proposition de la commune : supprimer la restauration sur le lot 12

Avis du commissaire enquêteur

La remarque relative aux problèmes de concurrence éventuelle entre les lots de plage elle n'entre pas dans le cadre de la présente enquête publique sur la concession de plages naturelles de la commune

Enfin le commissaire enquêteur indique que

- Lors de la permanence du 13 février 2023 une seule personne est venue pour uniquement pour consulter le dossier d'enquête publique et n'a pas déposer de contribution sur le registre d'enquête,

- Lors de la permanence du 15 mars 2023, hormis les quatre personnes qui ont déposées des contributions sur le registre d'enquête, trois autres personnes sont venues pour consulter le dossier, elles n'ont pas souhaité porter de remarques sur le registre.

En plus du registre d'enquête le commissaire enquêteur a reçu les deux lettres suivantes à la mairie de Leucate Village

Courrier en date du 10 mars 2023 repris ci-après émane de **Mesdames Odile et Marie Madeleine KOEBELE.**

Monsieur

Nous sommes formellement opposées à l'installation de constructions et sur la plage (Leucate plage) et à l'exploitation de paillotes sur ce site.

En effet la côte languedocienne est déjà défigurée à bien des endroits. Ce site de dimension Restreinte est resté naturel. Il est situé à l'intérieur du cap Leucate et il n'en existe pas de comparable depuis Agde.

Il doit être préservé de toute atteinte à son intégrité.

Nous le fréquentons depuis 1962 et sommes heureuses de bénéficier de cet environnement exceptionnel.

Nous comprenons que l'on puisse souhaiter des installations temporaires sur les trois grandes plages mentionnées mais cela ne doit pas inclure la plage.

Par ailleurs le littoral doit rester accessible gratuitement au public. Nous sommes en France et pas en Italie.

Espérant que vous serez sensible à nos observations, nous vous prions de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, en toute notre considération.

Odile et Marie Madeleine KOEBELE.

Réponse de la commune :

La Plage à Leucate Plage au pied du Sémaphore ne comporte aucune demande de lot de plage et encore moins de demande de construction à cet endroit.

Il est rappelé que toutes les installations possible sur les lots de plage sont temporaires et précaires : la préservation de toutes les plages est une priorité pour la commune qui met en œuvre des obligations fortes dans les sous traités d'exploitation des lots de plage :

- ✓ obligation d'insertion paysagère, permis de construire validé par l'ABF ou architecte conseil du patrimoine
- ✓ obligation de propreté des abords
- ✓ obligation de respect des abords : avant montage et après démontage des installations

Avis du commissaire enquêteur

La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

Courrier daté du 10 mars 2023 ci-dessous provient de monsieur Gérard DUMOND et madame Françoise FONTES.

Objet : Enquête publique concernant les concessions de plages naturelles de Leucate

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant les concessions de plage de la commune de Leucate 11370, veuillez, M le commissaire Enquêteur prendre en considération notre demande.

Nous estimons que les concessions de plage de La commune ne doivent pas être autorisées. Ces concessions (pour certaines déjà existantes participent à la détérioration de l'état des plages et modifie l'environnement et l'aménagement du territoire, les nuisances qu'elles apportent sont importantes sont notamment en matière de pollution, de bruit, d'odeur et de qualité de la fréquentation.

Il apparait que les plages de Leucate sont susceptibles d'être qualifiées espace remarquable et la proximité d'espaces dépendant de la zone « Natura 2000 » doivent permettre d'éviter l'attribution de concession qui apparait comme de la cabanisation des plages.

Les différentes plages de la commune sont menacées par l'urbanisation (déjà très importante) et ne respecte plus les équilibres naturels.

Il y a lieu de préserver les milieux naturels et la biodiversité.

Les changements climatiques qui s'annoncent importants doivent être pris en compte et en particulier la modification du trait de côte, de son érosion et de la pollution en particulier aux micros plastiques.

L'accueil du public devra sans doute être règlementé et toutes les activités devront respecter le développement durable avec une surveillance des activités par les gardes du littoral (surveillance et répression).

Il nous semble important de préserver le littoral, le trait de cote en interdisant les concessions de plages sur toute la commune.

Les concessions de plage utilisent les ressources en eau, l'énergie électrique, il semble surréaliste de permettre des activités qui ne prennent pas en compte les économies d'énergie (panneaux solaires et éclairage de nuit non économe, utilisation des eaux grises).

La consommation d'eau va être règlementée dès, cette. Année et très prochainement, de gros efforts devront être effectués (taxation des piscines existante, refus de création de nouvelles piscines, irrigation etc.)

Toutes nouvelles constructions provisoires ou définitives devront prendre en compte la ressource en eau et la préservée.

L'accès aux plages devra être règlementé et le tourisme contrôlé.

La gestion de l'urgence climatique doit se faire au prix de gestion et modération de l'afflux touristique de la commune.

Je vous rappelle que si l'eau venait à disparaître, les températures s'élever de façon importante et le trait de cote être très détérioré la question du tourisme disparaîtra.

En tout état de cause mieux vaut gérer et interdire les concessions que de faire fout disparaître.

Non à l'attribution de concession de plages.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'assurance de notre considération.

Françoise FONTES - M Gérard DUMONT.

Réponse de la commune :

- Concernant la légalité de la concession des plages par l'Etat à la commune de Leucate et la possibilité de soustraites l'exploitation des lots dans les conditions décrites dans le projet : voir articles du R 2124-13 et suivants du CG3P.

- Concernant la qualification d'Espaces Remarquable : voir réponse de la commune à l'observation dématérialisée à ECCLA N° 419
- Concernant les actions en matière de préservation des plages : voir réponse de la commune à l'observation dématérialisée N° 15
- Concernant les changements climatiques et les conséquences sur l'érosion des plages : voir réponse de la commune à l'observation matérialisée N° 79

De plus, afin de lutter contre le gaspillage d'eau, la commune souhaite que le projet de concession soit modifié et que la mise à disposition de douches sur les plages ne soient plus une obligation mais au contraire interdite.

- Concernant les taxations et interdictions de piscines en zone urbaine: cette remarque est hors sujet
- Devant les conséquences du dérèglement climatique la commune a pris le parti, d'ores et déjà, dans sa gestion et dans la réflexion en cours de révision du PLMU de favoriser les mesure d'adaptation : adaptation du bâti aux épisodes de submersion ou d'érosion, adaptation des pratiques de gestion des biens communaux et recherche d'un tourisme durable.

Avis du commissaire enquêteur

La réglementation applicable à ce jour prévoit explicitement la possibilité d'autoriser des concessions de plage, cette même réglementation édicte les dispositions et principes à mettre en œuvre pour protéger l'environnement.

L'étude d'incidence produite dans le cadre de cette demande conclut à l'absence d'impact significatif sur l'environnement et la biodiversité, les mesures complémentaires et correctives supplémentaires retenues suite à l'enquête publique devraient permettre de maîtriser entre mieux ces problématiques. Notamment en ce qui concerne le suivi des impacts du projet sur la biodiversité et les milieux emblématiques avoisinants, la maîtrise de l'impact sonore, le respect des conditions d'implantations et de dimensionnement des lots de plage etc.

En ce qui concerne la problématique de l'érosion des plages le phénomène relatif à l'érosion du trait de cote relève de phénomènes complexes notamment sur la dynamique des courants marins et fluviaux, ces phénomènes font l'objet d'études complexes et n'entrent pas dans le cadre de la présente enquête sur les concessions de plages naturelles.

Mairie de Port Leucate

Observation n°1) de Monsieur Daniel CALLA - Le 21 février 2023

Je suis totalement opposé au projet de concession de restauration plage naturiste, les deux commerces bar restaurants d'Ulysse et d'Aphrodite sont déjà en grandes difficultés pour assurer la rentabilité de leurs commerces.

Cette création va aggraver encore plus leurs manques d'activités.

Cela fait 40 ans que nous refusons toute implantation sur la plage naturiste, les opérations de redevance financière ne sont pas en adéquation avec notre mode de vie

En conclusion aucun club de restauration sur la plage naturiste

Réponse de la commune :

Les activités prévues sur le lot 12 naturiste sont théoriquement les mêmes que pour tous les lots de plages et lors de la DSP, une adaptation est faite lors du lancement des procédures de délégations de service public

Cette activité accessoire ne sera donc pas forcément mise en œuvre, ni l'activité du lot : on le a jamais activé depuis 15 ans

Proposition de la commune : supprimer la restauration sur le lot 12

Avis du commissaire enquêteur

La remarque relative aux problèmes de concurrence éventuelle entre les lots de plage n'entre pas dans le cadre de la présente enquête publique sur la concession de plages naturelles de la commune

Observation n°2) de Madame Armelle ROUSSEAU. - Le 22février 2023

Je suis pour le maintien des paillotes à Leucate cela donne plus de vie et attire les touristes

Réponse de la commune :

Avis favorable, sans commentaire

Avis du commissaire enquêteur

La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

Observation de Monsieur Sylvain SAUBAIS (Le bistrot de copains)

Je vous apporte mon soutien pour le maintien des concessions de plage sur Leucate et ses entités pour continuer à promouvoir le développement touristique ainsi que son attractivité en restant vigilant sur l'utilisation de mobilier de qualité de plage pour ces concessions.

Réponse de la commune :

Avis favorable, sans commentaire

Avis du commissaire enquêteur

La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

Observation de Monsieur Michel ROUY

- Le 1^{er} mars 2023

Plage naturiste lot de plage n°12.

Remarques

- 1) Le document mentionne deux parkings alors qu'il n'en existe qu'un

- 2) Monsieur le maire informe les Leucatois que lors des échanges avec les riverains de la plage naturiste, il n'y a pas de demandes particulières quand au développement d'activités nouvelles

Cette information appelle quatre réflexions

- a) Pourquoi mettre un lot de plage puisque les riverains ne le demande pas et ont refusé les 2 lots de la concession précédente, ces deux lots n'ont pas trouvé preneurs ?

- c) Monsieur le Maire énumère les commerces de proximité du lot. Pourquoi mettre un concurrent saisonnier alors que les commerces sont en difficultés : le gérant du restaurant ne renouvelle pas son bail commercial ?

- d) Au cas où notre refus n'est pas pris en compte, pourquoi mettre ce lot à proximité du boulodrome de la résidence, cette activité en ce lieu, a été mise en place il y a des années !

e) Monsieur le Maire évoque, dans un autre document; les dimensions de la plage, pourquoi s'obstiner à mentionner ce lot n°12.

Monsieur le Maire respecte dans les lettres des 29/09/2022 et 30/09/2022 signées par Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

Réponse de la commune :

Les activités prévues sur le lot 12 naturiste sont théoriquement les mêmes que pour tous les lots de plages et lors de la DSP, une adaptation est faite lors du lancement des procédures de délégations de service public

Cette activité accessoire ne sera donc pas forcément mise en œuvre, ni l'activité du lot : on le a jamais activé depuis 15 ans

Proposition de la commune : supprimer la restauration sur le lot 12

En ce qui concerne le tracé du parking il y a bien une erreur dans le tracé des parkings : un seul parking existe et la carte sera rectifiée.

Avis du commissaire enquêteur

La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

Observation de Monsieur Christian FONTES. - Le 2 mars 2023

Je suis personnellement opposé à la multiplication des concessions de plages, au-delà de celles autorisées en 2022

Réponse de la commune :

Dans le projet proposé par la commune il n'y a pas de multiplication des concessions de plage, au contraire il y en a même deux de moins que dans la concession actuelle La commune dans sa démarche s'attache à produire un projet équilibré qui réponde aux différents impératifs en matière de protection de l'environnement.

Avis du commissaire enquêteur

La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

-Observation de madame Chantal MALVA. Non daté
Je suis pour les concessions de plages qui donnent plaisir d'aller sur la plage au restaurant les pieds dans le sable et aussi les transats de plage.

Réponse de la commune : Avis favorable, sans commentaire

Avis du commissaire enquêteur

La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

Observation de Monsieur D DUCHEMIN. Le 10 mars 2023
C'est toujours bien de demander un maximum de lots exploitables, mais au vu de la conjoncture économique il serait raisonnable de rester au même nombre de mises en exploitation de la précédente concession avec l'état (CF enquête publique du 13 février au 15 mars 2023 page 2 bon à savoir)

Réponse de la commune :

Les taux d'occupation sollicités pour les lots de plage sont très faible et le nombre global de lots sur l'ensemble des plages a soit diminué soit a été maintenu:

- ✓ **Port Leucate** : 4.18 % : suppression de 2 lots par rapport à la concession de 2013
- ✓ **Leucate Plage** : 4.07 % : pas plus d'occupations sur Leucate plage en zone urbaine avec cette nouvelle concession et le lot 16 a déjà été exploité sans que cela pose de pb de voisinage

Le projet de concession comprend l'introduction de la partie urbaine de la plage de Leucate plage et donc la création de nouveaux lots, mais pas de nouvelles occupations. Intégration de la partie urbaine de Leucate

- ✓ **Naturiste** : 2.28 % : suppression de 1 lot sur les deux existants par rapport à la concession de 2013

- ✓ **La Franqui** : 0.23% : Trois lots sur les plages de la Franqui au total avec suppression de deux lots sur les Coussoules. Un seul lot disposant d'une activité de restauration sur la plage urbaine de la Franqui et deux lots à vocation uniquement orientée vers la pratique des sports du vent sur la plage des Coussoules

Ces taux d'occupation de la plage sont très largement inférieurs à 20 %

Avis du commissaire enquêteur

La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

Observation de Monsieur Hamel LAHCINI.- Le 13 mars 2023
A 100% pour 100% favorable aux concessions de plage ces belles enseignes correspondent à l'image de notre commune. Elles favorisent l'attractivité, le dynamisme et l'augmentation des embauches saisonnières, ce qui est bon pour l'économie locale et touristique

Réponse de la commune :

Avis favorable, sans commentaire

Avis du commissaire enquêteur

La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

Observation de Madame Catherine SOPIN.- Le 13 mars 2023
Je suis favorable pour conserver les emplacements et les activités ainsi que les animations sur les plages.

Catherine SOPIN.

Réponse de la commune :

Avis favorable, sans commentaire

Avis du commissaire enquêteur

La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

Observation de Monsieur GISS et Madame CLAIRIN- Non daté
Je suis pour la concession des plages cela apporte une vie sur la station
Mr GISS Mme CLAIRIN.

Réponse de la commune :

Avis favorable, sans commentaire

Avis du commissaire enquêteur

La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

-Observation de Monsieur Michael FORSTER - Le 13 mars 2023
Je suis contre la suppression des bars et restaurants de plage et pour le renouvellement de la concession des plages.
Cela apporte de l'emploi, de la vie à la station et permet de se rafraichir, manger et garder le tourisme et locaux ici.

Réponse de la commune :

Avis favorable, sans commentaire

Avis du commissaire enquêteur

La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

Observation de Madame Patricia FORSTER.- Le 13 mars 2023

Je suis contre la suppression et pour le renouvellement de la concession des plages. Cela donne des emplois, de l'animation à la station

Réponse de la commune :

Avis favorable, sans commentaire.

Avis du commissaire enquêteur

La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

Observation de Monsieur Antoine POETTE :Le 13 mars 2023

Pour le maintien des paillotes sur les plages de Leucate et Port Leucate. Bien meilleure nourriture et cadre que le Mac Donald's

Réponse de la commune :

Avis favorable, sans commentaire

Avis du commissaire enquêteur

La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

Observation - Illisible. Non daté.

Je suis pour cela apporte une vie à la station.

Réponse de la commune :

Avis favorable, sans commentaire

Avis du commissaire enquêteur

La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

Observation de Monsieur François BOURESY - Le 14 mars 2023.

Pour le maintien des paillotes et la liberté d'entreprendre

Réponse de la commune :

Avis favorable, sans commentaire

Avis du commissaire enquêteur

La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

M DUMONT Gérard
Mme FONTES Françoise
3 Place de l'église
11370 LEUCATE
Tel : 06.08.46.24.65

Leucate le 10 mars 2023

MAIRIE DE LEUCATE ARRIVEE COURRIER LE			INFO
			AVIS
15 MARS 2023			SERVICE
SUITE A DONNER	CAB	DGS	DGAUE
DRHSP	DSPIC	DST	RIVAGE

M Michel BLAZIN
Commissaire enquêteur
Mairie de Leucate
34 rue du Docteur Sidras
11370 LEUCATE

Ref : Courrier 2023 GD - 1

Objet : Enquête publique concernant les concessions de plages naturelles de Leucate

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant les concessions de plage de la commune de Leucate 11370, veuillez, M le Commissaire Enquêteur prendre en considération notre demande.

Nous estimons que les concessions de plage de la commune ne doivent pas être autorisées. Ces concessions (pour certaines déjà existantes) participent à la détérioration de l'état des plages et modifie l'environnement et l'aménagement du territoire, les nuisances qu'elles apportent sont importantes notamment en matière de pollution, de bruit, d'odeur et de qualité de la fréquentation. Il apparait que les plages de Leucate sont susceptibles d'être qualifiées espace remarquable et la proximité d'espaces dépendant de la zone Natura 2000 doivent permettre d'éviter l'attribution de concession qui apparait comme de la cabanisation des plages.

Les différentes plages de la commune sont menacées par l'urbanisation (déjà très importante) et ne respecte plus les équilibres naturels.

Il y a lieu de préserver les milieux naturels et la biodiversité.

Les changements climatiques qui s'annoncent importants doivent être pris en compte et en particulier la modification du trait de cote, de son érosion et de la pollution en particulier aux micros plastiques.

L'accueil du public devra sans doute être règlementé et toutes les activités devront respecter le développement durable avec une surveillance des activités par les gardes du littoral (surveillance et répression).

Il nous semble important de préserver le littoral, le trait de cote en interdisant les concessions de plages sur toute la commune.

Les concessions de plage utilisent les ressources en eau, l'énergie électrique, il semble surréaliste de permettre des activités qui ne prennent pas en compte les économies d'énergie (panneaux solaires et éclairage de nuit non économe, utilisation des eaux grises).

La consommation d'eau va être règlementée dès cette année et très prochainement, de gros efforts devront être effectués (taxation des piscines existante, refus de création de nouvelles piscines, irrigation etc.)

Toutes nouvelles constructions provisoires ou définitives devront prendre en compte la ressource en eau et la préserver.

L'accès aux plages devra être réglementé et le tourisme contrôlé.

La gestion de l'urgence climatique doit se faire au prix de gestion et modération de l'afflux touristique de la commune.

Je vous rappelle que si l'eau venait à disparaître, les températures s'élever de façon importante et le trait de cote être très détérioré la question du tourisme disparaîtra.

En tout état de cause mieux vaut gérer et interdire les concessions que de faire tout disparaître.

Non à l'attribution de concession de plages.

Veillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'assurance de notre considération.

Françoise Fontes - M Dumont Gérard

Odile Koebelé et Marie-Madeleine Koebelé
43, rue Erckmann-Chatrian 67000 Strasbourg
Rue de la Fount d'Amand 11370 La Franqui

Strasbourg, le 10 mars 2023

Objet : Enquête publique de la Mairie de Leucate « Les paillotes leucatoises »

A Monsieur Michel Blazin, commissaire enquêteur,

Monsieur,

Nous sommes formellement opposées à l'installation de constructions sur la plage (Leucate Plage) et à l'exploitation de paillotes sur ce site.

En effet la côte languedocienne est déjà défigurée à bien des endroits. Ce site de dimension restreinte est resté naturel. Il est situé à l'intérieur du cap Leucate et il n'en existe pas de comparable depuis Agde.

Il doit être préservé de toute atteinte à son intégrité.

Nous le fréquentons depuis 1962 et sommes heureuses de bénéficier de cet environnement exceptionnel.

Nous comprenons que l'on puisse souhaiter des installations temporaires sur les trois grandes plages mentionnées mais cela ne doit pas inclure la plage.

Par ailleurs, le littoral doit rester accessible gratuitement au public. Nous sommes en France et pas en Italie.

Espérant que vous serez sensible à nos observations, nous vous prions de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, en toute notre considération.

Odile Koebelé

Marie-Madeleine Koebelé

O. Koebelé

M. M. Koebelé

MAIRIE DE LEUCATE ARRIVEE COURRIER LE : 14 MARS 2023			INFO
			AVIS
			SERVICE
SUITE A DONNER	CAB	DGS	DGAUE
DRHSP	DSPIC	DST	RIVAGE

**Analyse et avis
du commissaire enquêteur
sur les observations soulevées
sur le registre dématérialisé
et les réponses en mémoire
de la commune**

Cette partie concerne les interrogations soulevées sur le registre dématérialisé, elle est composée :

- D'une part du registre dématérialisé avec les réponses de la commune et les avis du commissaire enquêteur. (181 pages)

- D'autre part des annexes au registre dématérialisé.

Le registre dématérialisé comprend 16 annexes en réponse à des fichiers spécifiques ci joints :

- 15 annexes en réponse à des contributions spécifiques

- Contribution de Mr Rousset n° 64 (9 pages)
- Contribution de Mr Falcou n° 83 (10 pages)
- Contribution de Mr Cavin n° 169 (3 pages)
- Contribution de l'APPFL n° 274 (6 pages)
- Contribution de Mme Brunet n° 341(4 pages)
- 1^{er} Contribution de Mr Ordioni n° 358 (5 pages)
- Contribution de Leucate Citoyenne n° 361 (5 pages)
- Contribution de l'association ECCLA n° 419 (19 pages)
- 1^{er} Contribution anonyme n° 423 (3 pages)
- Contribution de la famille Baudinat n° 427 (3 pages)
- Contribution de Madeleine HPS 1 n° 480 (3 pages)
- 2^{eme} Contribution anonyme n° 490 (9 pages)
- Contribution de Mme Berty Laetitia n° 495 (16 pages)
- Contribution de Mme Berly Sandrine n° 496 (7 pages)
- 2^{eme} Contribution de Mr Ordioni n° 499 (5 pages)

- Une annexe comprenant

- le lexique des réponses types aux questions posées à plusieurs reprises dans l'enquête dématérialisée (13 pages)

	Enquête publique relative à la concession des plages de Leucate
Observations : ou Remarques émises :	N° 1 : 14 février 2023 - 07:58 Auteur : René-Pierre Sabuco Organisation : RPS ALU Bonjour, accord favorable pour les clubs de plages. Cela permet d'avoir plus d'animations sur la station, et de plus, du travail pour ceux qui en ont besoin. Bonne réception et bonne journée. Bien cordialement.
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 2 : 15 février 2023 - 09:35 Auteur : SEBASTIEN TABARY Bonjour, J'ai pour habitude de pratiquer beaucoup de club de plage, et ce que j'apprécie a port-leucate c'est le cote naturel des clubs de plage, je pratique régulièrement LE PONTON et j'adore. Je souhaite qu'il continu le plus longtemps possible. Cordialement.
Réponses de la mairie :	Avis favorable Le Ponton correspond au lot 3
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 3 : 16 février 2023 - 16:57 Auteur : SANDRINE TSAOUSSIDIS Ravie de l'existence des clubs de plage a leucate !!! Principalement le ponton ou j'y ai mes habitudes. Longue vie aux clubs de plage. Cordialement.
Réponses de la mairie :	Avis favorable Le Ponton correspond au lot 3
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 4 : 17 février 2023 - 07:38 Auteur : <i>anonyme</i> Les clubs de plage sont indispensables dans le paysage leucatois !!! Merci à eux d'exister.
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 5 : 19 février 2023 - 10:21 Auteur : FABIENNE SABATTE Les clubs de plage sont nécessaire a la vis économique de leucate !Pour les emploi saisonniers et pour accueillir les touristes dans ces lieux qui respectent l'environnement et offre des endroits magiques les pieds dans le sable.

Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 6 : 19 février 2023 - 13:25 <i>Auteur : anonyme</i> Bonjour , en famille ou entre amis , nous fréquentons depuis des années les établissements sur les plages de Leucate en été mais aussi en hiver pour de longues promenades ; l'activité sur la plage est aussi indispensable pour le tourisme et est tout à fait compatible avec le maintien de belles plages naturelles ! La grande qualité des plages de leucate été comme hiver montre bien qu'il est tout à fait possible de poursuivre toutes les activités qui existent déjà ; je suis donc tout à fait favorable à ce projet.</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 7 : 20 février 2023 - 10:47 <i>Auteur : Elisa Soula</i> Madame, Monsieur, Nous sommes propriétaires aux Terrasses de La Franqui (15 rue de la douane). Nous venons à la Franqui de générations en générations. Nous sommes ravis d'apprendre que vous allez réaménager le centre au niveau de l'hôtel du parc. Il nous semble important de garder <u>le caractère exceptionnel de la Franqui</u>, pas d'immeuble, ne pas dépasser les 2 étages (70 mètres de haut à la base). A l'heure où tous s'accordent à dire qu'il faut faire un effort écologique, il nous semble important également de penser à <u>mettre des arbres</u>. Entre ces nouvelles habitations et la route, il serait bien de penser à <u>des espaces verts</u>. Pouvez-vous nous informer quant à ces décisions ? Quant au garage des voitures, étant de plus en plus nombreux, ne serait-il pas possible de <u>prévoir un grand parking à l'entrée de la Franqui</u>, gratuit, ce qui inciterait le plus grand nombre, dont nous ferons partie nous vous assurons, à laisser leur voiture à l'entrée ? En ce qui concerne la plage, nous constatons qu'il n'y aura plus de poubelle. Effectivement, revenons sur la <u>beauté de ce site exceptionnel</u>, cela gâchait le paysage, cependant nous avons pu observer à quel point ces poubelles étaient pleines et hélas nous avons de plus en plus de doute quant à l'esprit civique. En effet nous voyons des mégots sans cesse, des papiers jetés et des chiens (alors que ceux la sont clairement interdit sur la plage, en attestent les panneaux). Avez-vous pensez à <u>mettre des surveillants</u> afin de faire respecter ces règles de sens civique pour le bien être de tous ?</p> <p>Dans l'attente de vos retours,</p> <p>Bien cordialement,</p>
Réponses de la mairie :	<p>Les trois premières remarques ne concernent pas la présente enquête publique</p> <p><u>Hauteur des immeubles à La Franqui</u> : hors sujet <u>Plantation d'arbres entre les nouvelles habitations et la route à La Franqui</u> : hors sujet <u>Parking en entrée de la Franqui</u> : la commune étudie un projet de stationnement en entrée pour que l'accès à pied soit favorisé</p> <p><u>Propreté de la plage : la politique de plage sans poubelles</u> à été : les corbeilles sont ramenées en haut de plage pour éviter le roumage des véhicule de collecte sur la plage : l'expérimentation en 2022 a été un succès et cela évite le</p>

	« plastique sur la plage » contre lequel la commune lutte. Il est impossible de mettre des surveillant en nombre suffisant sur la plage pour rappeler aux estivants les règles évidente de respect de civilité, ou de savoir vivre : il existent des maitres-nageurs qui rappellent ces réglent lorsqu'ils n'ont l'occasion.
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 8 : 21 février 2023 - 18:15 Auteur : Geneviève Gesta Bonjour, Je viens depuis très longtemps à port-leucate en vacances l'été et je pratique régulièrement les établissements de plage !!! J'ai beaucoup de plaisir, à flâner sur un transat autant que d'y déjeuner ou y dîner, dans une ambiance toujours agréable !!!! Merci a eux. Cordialement.
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 9 : 21 février 2023 - 18:17 Auteur : anonyme Au top !!!! Aussi bien pour y manger, que se reposer ou faire la fête !!!! J'adore les clubs de plage !
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 10 : 21 février 2023 - 18:27 Auteur : Sebastien Blanc Bonsoir, Ma fille a effectué une saison comme serveuse dans un établissement de plage, ça a été très formateur. Nous avons découvert ces établissements, pourvoyeur d'emploi, et surtout d'une ambiance que l'on ne trouve nulle par ailleurs. Bonne soirée.
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 11 : 21 février 2023 - 22:16 Auteur : anonyme Bonjour, Je fréquente chaque année avec mes famille des plages privées et nous en sommes ravis! Le confort d'une plage privée avec restaurant, ambiance et c'est magnifique!
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire

Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 12 : 21 février 2023 - 22:20 Auteur : <i>anonyme</i> J'apprécie beaucoup les belles plages de Leucate et les clubs de plage qui sont des endroits pleins de convivialité indispensables aux vacanciers
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 13 : 21 février 2023 - 22:36 Auteur : JEAN REMI Mourad Les plages animent le littoral elles sont démontables et de plus en plus respectueuses des lieux, les ados peuvent s'y rendre à pieds bien souvent ce qui est une sécurité pour les parents, il faut renforcer et améliorer la sécurité et leur aspect durable mais elles font partie d'une ambiance et en cela augmentent l'attractivité du territoire, je suis pour.
Réponses de la mairie :	<u>Renforcer la sécurité</u> : dans ce projet de renouvellement de concession de plage, et par rapport à la précédente concession la sécurité a été renforcée car le nombre de poste de secours a augmenté (poste supplémentaire au Mouret). Concernant la sécurité aux abords des activités de plage en soirée : en zone urbaine il existe tout un réseau de caméra de surveillance, en zone moins urbaine comme le Mouret , il est demandé au club de plage d'organiser la surveillance des parkings et des abords , enfin, sur l'ensemble de la commune et une organisation renforcée de la police municipale et de la gendarmerie
Avis du commissaire enquêteur	La mise en place d'un poste de secours supplémentaire sur la plage du Mouret s'inscrit dans l'amélioration de la sécurité des plages de la commune. Avis très favorable du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 14 : 21 février 2023 - 22:39 Auteur : Maxime Derhy Extrêmement favorable aux clubs de plages à Port
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 15 : 21 février 2023 - 22:48 Auteur : <i>anonyme</i> Ces plages sont magnifiques. Il faut absolument les préserver telles qu'elles sont
Réponses de la mairie :	La commune a à cœur de préserver ses plages et met en œuvre depuis plus de 20 ans une politique forte en la matière : voir réponse développée N° 15
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé
Observations : ou Remarques émises :	N° 16 : 21 février 2023 - 23:00 Auteur : Max Derhy Extrêmement favorable aux clubs de plages à Port Leucate bénéfique pour notre économie local ! Ces clubs génèrent la création d'emplois .Très bon pour notre tourisme ces clubs vont drainer beaucoup de monde qui vont être une vraie embellie pour notre

	belle ville et pour nos plages ! Moi je dit clairement OUIII !! C'est une vraie plus valut qui serait dommage de ne pas saisir
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 17 : 21 février 2023 - 23:12 <i>Auteur : anonyme</i> Bonjour Il est nécessaire de préserver les clubs de plages à Leucate pour l'économie mais pas seulement!! Grâce à eux les touristes ainsi que les locaux viennent vivre de belles expériences tant au niveau social que personnel. De plus ces paillotes permettent de préserver le littoral de la pollution(les plages sont nettoyés et les gens plus respectueux de l'environnement) Je suis pour le maintien de ces belles paillotes aux charmes exotiques qui nous font voyager sans quitter notre belle région.
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 18 : 21 février 2023 - 23:49 <i>Auteur : anonyme</i> Bonjour Les plages sont propres avec une surveillance rassurante. Les concessions sont indispensables pour la vie économique afin de proposer aux vacanciers un service de qualité
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 19 : 22 février 2023 - 05:16 <i>Auteur : Jade Seban</i> Les clubs de plage à Leucate , ne sont pas seulement des clubs, mais des lieux de regroupement, de rigolade , des lieux où on peut bronzer (ou cramé ,en fonction de votre peau ?) , manger , (se régaler je dirais même) , se détendre , écouter de la musique , avoir des rendez-vous pro en toute détente , autour d'un café, par exemple , manger une bonne glace sur un transat . Sans ça, les gens sont aigris, de mauvaise humeur, ce qui est normal ! Voulez-vous cela pour « LEUCATE » ? Non je ne pense pas ! Où manger ,rigoler profitez entre amis ou avec la famille sans les clubs de plage ? Pour que les gens soient détendus à Leucate , pour qu'il profite de cette belle ville , ce beau paysage, il est plus qu'indispensable , obligatoire pour le bon fonctionnement de cette ville, d'avoir des clubs de plages.
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 20 : 22 février 2023 - 08:39 Auteur : Ketty Coquin Je viens sur la commune de Leucate, depuis que je suis adolescente, J'y viens spécialement pour les promenades autour de la falaise, mais aussi pour profiter de ses clubs de plage. C'est rassurant et propre. Dans les clubs de plage, il y a de la joie de la bonne humeur. On n'y mange bien et se poser tranquillement autour d'une bonne table est toujours très convivial. C'est un lieu de rencontre. Les enfants s'amusent en toute sécurité. Tout est plaisant dans les clubs de plage.</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 21 : 22 février 2023 - 09:29 Auteur : THIERRY BAUP 1 Aucun intérêt de mettre une paillette devant Ulysse cet endroit et naturiste et calme ,les pilotis à coté font assez de bruit, ni d'Une piste cyclable "littoral à vélo" sur la plage devant Eden et Ulysse ,ou piste cyclable naturiste seulement. 2 Plus d'accès PMR entre Oasis et Aphrodite? plainte directe Handicap-info discrimination. 3 le risque ce sont les affrontements entre naturiste et textiles , c'est ce que recherche la mairie?</p>
Réponses de la mairie :	<p>a. Concernant l'itinéraire piste cyclable : il s'agit d'un itinéraire de déplacement interne au secteur naturiste: il n'est pas connecté avec la piste cyclable (EV8) qui passe au centre ostréicole</p> <p>b. Prétendue suppression de l'accès PMR entre Aphrodite et Oasis : (point N°2) : un tapis d'accès à la plage a été mis en place en 2022 et a été très apprécié mais cela ne peut pas être considéré officiellement comme un accès PMR car on ne positionne d'accès PRM qu'à côté des postes de secours pour bénéficier des dispositifs d'aide de secours (tire à l'eau entre autre): il n'y a donc pas de suppression d'accès PMR mais la pose du tapis estival sera maintenue pour plus de facilité à la plage mais sans pouvoir prétendre à un label.</p> <p>c. Relations entre « naturistes et textiles » : la mairie a installé tout un ensemble de panneaux en entrée de la zone pour bien informer les visiteurs de la pratique du naturisme.</p> <p>d. Concernant l'opportunité de la paillette n° 12 - Club de plage naturiste : Il faut préciser que dans la concession de 2013, deux lots du même type existaient déjà, mais n'ont jamais été activés et dans le projet de nouvelle concession l'un des deux a été supprimé. C'est une réserve d'activité possible qui peut se cantonner à des activités nautiques sans restauration. En 2023, la commune a lancé une DSP pour plusieurs lots de plage mais pas pour celui-ci. Pour mémoire, ce lot n'a jamais été activé depuis 15 ans. La commune propose de supprimer l'activité annexe de restauration et de buvette.</p>
Avis du commissaire enquêteur	Avis favorable du commissaire enquêteur
Observations : ou	<p>N° 22 : 22 février 2023 - 10:27 Auteur : Odile Sulem banoun</p>

Remarques émises :	Je suis très favorable à l'installation d'une concession sur la plage de LEUCATE. Cela favorise le tourisme de notre belle région. Crée un espace convivial, amical et agréable. Cela met à l'honneur l'ambiance de mon sud natal.
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaires
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 23 : 22 février 2023 - 10:47 <i>Auteur : anonyme</i> Nous adorons pouvoir nous restaurer et profiter des aménagements qu'offrent les clubs de plage en été. Les plages de Leucate sont assez importantes pour pouvoir profiter d'espaces sauvages si on le souhaite. Je trouve donc que les deux peuvent cohabiter
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaires
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 24 : 22 février 2023 - 12:45 <i>Auteur : Jade Seban</i> Les clubs de plage à Leucate, ne sont pas seulement des clubs, mais des lieux de regroupement, de rigolade, des lieux où on peut bronzer (ou cramé, en fonction de votre peau ?), manger, (se régaler je dirais même), se détendre, écouter de la musique, avoir des rendez-vous pro en toute détente, autour d'un café, par exemple, manger une bonne glace sur un transat. Sans ça, les gens sont aigris, de mauvaise humeur, ce qui est normal ! Voulez-vous cela pour « LEUCATE » ? Non, je ne pense pas ! Où manger, rigoler, profitez entre amis ou avec la famille sans les clubs de plage ? Pour que les gens soient détendus à Leucate, pour qu'il profite de cette belle ville, ce beau paysage, il est plus qu'indispensable, obligatoire pour le bon fonctionnement de cette ville, d'avoir des clubs de plages
Réponses de la mairie :	Voir N° 19
Avis du commissaire enquêteur	L'observation est un doublon avec le n° 19, non prise en compte dans le cadre de la présente enquête
Observations : ou Remarques émises :	N° 25 : 22 février 2023 - 13:11 <i>Auteur : anonyme</i> Les clubs de plage de Leucate sont des joyaux de la ville ! Avec leurs activités nautiques passionnantes, leurs installations modernes et leur ambiance conviviale, ces clubs sont l'endroit idéal pour passer des journées ensoleillées sur le littoral. Que vous soyez en famille, entre amis ou en solo, les clubs de plage de Leucate sont une expérience à ne pas manquer. En plus des activités nautiques, les clubs de plage de Leucate offrent également une expérience culinaire inoubliable avec leurs restaurants et bars de plage proposant des plats frais et savoureux. De plus, l'accès aux clubs de plage est très facile, avec des parkings et des navettes gratuites pour vous y rendre. Profitez d'une journée détente en toute tranquillité, avec tout ce dont vous avez besoin à portée de main. Les clubs de plage de Leucate sont définitivement un incontournable de la ville !
Réponses de la mairie :	Avis favorable : ces informations sont exactes
Avis du commissaire	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

enquêteur	
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 26 : 22 février 2023 - 14:28 Auteur : Rodolphe Grun Zone Naturiste La piste cyclable cela va être gênant pour les habitants surtout ceux du front de mer ,et cette piste sera t'elle que naturistes? car cela va poser des problèmes avec les textiles, et les naturistes aimeraient pouvoir être tranquille, si nous venons là c'est pas pour être avec des textiles. la paillotte cela va faire perdre du CA au autres restaurants et cela est inutile sur le secteur naturistes ou nous avons déjà largement de quoi faire au niveau restauration. La zone naturiste aimerait rester naturiste et ne pas être continuellement embêté par les textiles qui ont largement de place de plage sur Leucate. Cordialement R Grun</p>
Réponses de la mairie :	<p>Mêmes réponses que pour observation N° 21 pour la piste cyclable et les relations « naturistes / textiles »</p> <p>Concernant l'itinéraire piste cyclable : il s'agit d'un itinéraire de déplacement interne au secteur naturiste: il n'est pas connecté avec la piste cyclable (EV8) qui passe au centre ostréicole</p> <p>Club de plage naturiste : la définition des activités possibles sur les clubs de plage est la même partout « Activités de plage, activités sportives, location de matériel de plage, club enfant et restauration annexe » et lors de l'ouverture du lot, la commune peut tout à fait décider de restreindre les activités mises en DSP (délégation de service public). Il faut préciser que dans la concession de 2013, deux lots du même type existaient déjà, mais n'ont jamais été activés et dans le projet de nouvelle concession l'un des deux a été supprimé. C'est une réserve d'activité possible qui peut se cantonner à des activités nautiques sans restauration. En 2023, la commune a lancé une DSP pour plusieurs lots de plage mais pas pour celui-ci. Pour mémoire, ce lot n'a jamais été activé depuis 15 ans</p> <p>Proposition de la commune : Supprimer la possibilité de restauration annexe, buvette</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis favorable du Commissaire enquêteur :</p> <p>La modification des activités exercées sur le lot n°12 (Suppression de restauration annexe et de la buvette) doit afin d'être pérenniser dans le temps être modifiée dans le document d'autorisation de la concession de plages</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 27 : 22 février 2023 - 17:03 Auteur : tess guerrini Bonjour, Les clubs de plage sont un lieu indispensable a leucate ! Favorable</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 28 : 22 février 2023 - 17:06 Auteur : MATHIEU TRUILLET Bonjour, Nous ne fréquentons que leucate l'été, et leurs club de plage principalement sur port leucate. Nous y sommes favorable.</p>
Réponses de la	Avis favorable sans commentaire

mairie :	
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 29 : 22 février 2023 - 17:08 Auteur : <i>anonyme</i> Extrêmement favorable aux clubs de plage, lieu de détente , ou petits comme grands se régalent !!! Longue vie aux paillotes de Leucate.
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 30 : 22 février 2023 - 17:10 Auteur : OCTAVE RODRIGUEZ Favorable aux clubs de plage, accueil, qualités des mets, oasis de bonheur sur les plages
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 31 : 22 février 2023 - 23:10 Auteur : Jeanne Esquerre Cette plage est tres agreable pour profiter en famille et l'ambiance à Leucate est superbe
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 32 : 23 février 2023 - 03:01 Auteur : <i>anonyme</i> Nous adorons pouvoir nous restaurer et profiter des aménagements qu'offrent les clubs de plage en été. Les plages de Leucate sont assez importantes pour pouvoir profiter d'espaces sauvages si on le souhaite. Je trouve donc que les deux peuvent cohabiter !
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N°33 : 23 février 2023 - 12:48 Auteur : Nicolas Marchand Organisation : EDEN PARK Heureusement que les plages de Leucate sont là pour animer, rassasier, délecter et régaler dès le printemps. Merci pour ça. Que cela dure le plus longtemps possible. Merci
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire

mairie :	
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 34 : 23 février 2023 - 15:23 Auteur : Emilie Bimas Leucate, les places et paillotes sont un lieu de vie indispensable pour les moments de détente d'été. Habitude de venir sur les jours OFF nous sommes toujours enjoués de passé de bon moment en famille
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 35 : 23 février 2023 - 19:33 Auteur : <i>anonyme</i> Je suis résident à l'année à Leucate Plage et je ne suis pas d'accord avec les restaurants de plage. Il faut considérer ses activités comme nuisibles à l'environnement: bruit, déchets sur la plage et la mer, destruction de l'habitat des oiseaux,... Jusqu'à quand doit-on tolérer ces inconvénients ?
Réponses de la mairie :	<u>Activités nuisibles à l'environnement</u> : une étude d'incidence est produite dans le rapport établissement que l'environnement naturel était préservé et qu'il n'y avait pas des destruction d'habitat d'oiseaux. Dans les mesures préventives, si un habitat d'oiseau était constaté (par les services compétents) avant l'implantation annuelle de l'activité, il est prévu de le préserver et de déplacer l'implantation de l'activité + réponse générale concernant la préservation de la plage N° 15
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé
Observations : ou Remarques émises :	N° 36 : 23 février 2023 - 21:44 Auteur : MIJARD BENEDICTE Longue vie aux club de plage, ils apportent un bassin non négligeable d'emploi, un oasis de fraîcheur et de dépaysement. Nous y sommes favorables.
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 37 : 23 février 2023 - 21:47 Auteur : camille latour Bonsoir, je viens favorable aux paillotes qui nous régalerent tout les étés !!!! Merci d'exister pour égayer nos vacances
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou	N° 38 : 23 février 2023 - 21:49 Auteur : <i>anonyme</i>

Remarques émises :	Longue vie aux clubs de plage qui, savent nous régaler et nous apporter un dépaysement hors norme Cordialement.
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 39 : 23 février 2023 - 21:59 Auteur : Pierre ROUGIER Bonsoir, Je viens chaque été, je suis contents de retrouver les paillotes !! Principalement le ponton ou j'y ai mes habitudes. J'espère pouvoir y retourner encore longtemps. Bonne soirée.
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N°40 :24 février 2023 - 21:34 Auteur : Blanc Virginie Bonjour, Les clubs de plage sont nécessaires à la vie des commerces et des prestataires de bord de mer.
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 41 : 25 février 2023 - 12:29 Auteur : <i>anonyme</i> bonjour suite a l'enquête publique concernant l'implantation d'un restaurant de plage au lieu dit le Mouret cette enquête ne prends pas en compte le problème des nuisances sonores et olfactive pour le voisinage je suis propriétaire d'un appartement a proximité. vue l'espace disponible il est totalement exclu de prévoir ce genre d'établissement a proximité d'habitations de plus le risque d'inondation de cette partie de plage coups de mer est totalement ignore je m'oppose avec fermeté a cette installation
Réponses de la mairie :	. <u>Plage du Mouret et nuisances sonores et olfactives pour les appartements à proximité</u> : le lot N° 13 est situé à 450 m des premières habitations. Il peut arriver que selon les vents dominants certaines fréquences sonores soient beaucoup plus perceptibles. Dans le cadre de la procédure d'attribution des clubs de plage, il sera demandé aux exploitants de contrôler leur niveau d'émission sonore par un enregistreur de décibels que la police Municipale pourra vérifier à tout moment et adapter selon le contexte météo. De plus, l'implantation saisonnière des lots de plages se fait en dehors de la périodicité des forts coups de mer.
Avis du commissaire	Avis du commissaire enquêteur

enquêteur	Concernant le contrôle des nuisances sonores, le commissaire enquêteur au regard des obligations réglementaires demande qu'une étude acoustique établie dans les formes prévues par la réglementation en vigueur soit réalisé par un organisme spécialisé afin de définir les niveaux de pressions acoustiques acceptables des lots de plage en fonction des activités exercées, de l'implantation des sites et des heures d'émission éventuelles dès l'ouverture des lots de plage
Observations : ou Remarques émises :	N° 42 : 25 février 2023 - 15:12 <i>Auteur : anonyme</i> Je suis tout à fait favorable aux clubs de plage à Leucate durant l'été. Les plages sont tellement grandes, qu'il y a de la place pour tout le monde : pour ceux qui veulent faire la fête et ceux qui veulent se reposer; par contre est ce qu'il s'était possible que les clubs soient ouverts plus longtemps car il faut de plus en plus beau en septembre et beaucoup trop d'activités s'arrêtent net fin août et c'est dommage pour les habitants à l'année.
Réponses de la mairie :	Avis favorable La période d'ouverture des lots de plage est fixée par l'Etat et est de maximum 6 mois : du 1 avril au 30 septembre
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 43 : 25 février 2023 - 15:30 <i>Auteur : anonyme</i> Je suis tout à fait favorable aux clubs de plage à Leucate durant l'été. Les plages sont tellement grandes, qu'il y a de la place pour tout le monde : pour ceux qui veulent faire la fête et ceux qui veulent se reposer; par contre est ce qu'il s'était possible que les clubs soient ouverts plus longtemps car il faut de plus en plus beau en septembre et beaucoup trop d'activités s'arrêtent net fin août et c'est dommage pour les habitants à l'année
Réponses de la mairie :	Doublon N°42
Avis du commissaire enquêteur	L'observation est un doublon avec le n° 42 non prise en compte dans le cadre de la présente enquête
Observations : ou Remarques émises :	N° 44 : 25 février 2023 - 18:53 <i>Auteur : PATRICK CHONU</i> Totalemment favorable aux clubs de plage, pour la vie économique de la station, pour l'animation, pour l'image de leucate !!!!
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 45 : 25 février 2023 - 18:55 <i>Auteur : thomas lelievre</i> Bonsoir, Essentiels pour la vie estivale de la station, je fréquente régulièrement des établissements de plage, ils sont indispensables. Favorable aux projets des paillotes. Cordialement.
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

Observations : ou Remarques émises :	N° 46 : 26 février 2023 - 10:36. Bonjour, Je pense que les clubs de plage sont une chance pour la commune de LEUCATE. Auteur : L'auteur est anonyme
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 47 : 26 février 2023 - 10:38 Bonjour, Pour l'activité touristique de LEUCATE, les clubs de plage sont essentiels, il serait dommage de les voir disparaître. Auteur : L'auteur est anonyme
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N 48 :26 février 2023 - 10:41 Bonjour, Venant à LEUCATE depuis ma jeunesse, les clubs de plage ont toujours été pour moi un endroit propice aux rassemblements entre amis ou en famille pour passer de merveilleux moments. Ne m'enlevez pas ce plaisir s'il vous plait! Préservons les clubs de plage de LEUCATE ! Auteur : L'auteur est anonyme
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 49 : 26 février 2023 - 15:50 <i>Auteur : anonyme</i> Nos plages sont belles, il faut les préserver. Il convient en conséquence de limiter au maximum l'emprise des concessions sur le domaine public. En ce sens, mon épouse et moi-même, déplorons la dérogation prévue dans le projet relative aux lots 13 et 14 qui réduit la distance des lots à la mer (de 20m à 10m et 10m, c'est insuffisant). Nous regrettons également l'augmentation de la surface des lots 13 à 17. Nous espérons que ces points pourront être revus.
Réponses de la mairie :	<u>Préservation des plages : voir réponse N° 15</u> <u>Limitation de l'emprise des concessions sur le Mouret:</u> les surfaces demandées pour les lots 13 à 15 correspondent à l'emprise déjà existantes et qui sont conformes à la réglementation et à ce qui est pratiqué sur les plages d'autres communes audoises (Gruissan) . Les surfaces demandées dans le projet de concession sont celles occupées actuellement, il s'agit d'une régularisation de l'existant. Il n'y aura pas d'augmentation en 2023 de la taille des lots sur le Mouret. Le lot 16 est situé devant le parking du Gallion sur une emprise de 1500 m² compatible avec la largeur de la plage existante. <u>Réduction des distances entre le lot et la mer :</u> <u>Lots 13 et 14 :</u> la distance du lot au trait de côte est une décision départementale et le résultat d'une adaptation aux conditions de terrain. Dans certains départements les lots de plage peuvent s'installer à 5 m du trait de côte. Leucate bénéficie des mêmes droits que

	les autres communes, c'est-à-dire de voir une adaptation de cette distance en fonction de la configuration de la plage.
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur :</p> <p>Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation relative aux aspects concernant à la préservation des plages en général, l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé</p> <p>En ce qui concerne la limitation de l'emprise des concessions sur le Mouret, le projet présenté propose de régulariser la situation antérieure non conforme à la précédente autorisation de concession, sans augmentation de surfaces par rapport à l'existant. Il appartient aux services de l'état en charge de l'instruction de la présente procédure d'autorisation, de définir et d'adapter la taille des lots autorisés aux conditions particulières de la zone.</p> <p>Compte tenu des difficultés particulières pour assurer le respect de cette obligation de surface, <u>le commissaire enquêteur recommande</u> que l'implantation et le démontage des lots de plage soient réalisés dans le cadre d'une démarche qualité par un organisme tiers indépendant qui prévoit entre autre le géo-référencement des installations et le respect des prescriptions du cahier des charges applicables notamment en matière de conformité électrique, de conformité des dispositifs d'évacuation des eaux usées, de conformité relative à la sécurité incendie des installations, etc.</p> <p>En ce qui concerne l'observation relative à la présence du lot n°16 compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique à la pertinence du lot n°16 en annexe.</p> <p>Concernant les distances retenues entre le trait de côte et la limite inférieure des lots, Le commissaire enquêteur précise que la réglementation impose uniquement le respect en permanence de la liberté d'accès du public à la mer.</p> <p>Cette distance retenue entre le bord de la mer et le lot concédé est déterminée conventionnellement par le service de l'état en charge de la gestion du Domaine Public Maritime en fonction des caractéristiques spécifiques des lieux afin de garantir en permanence cette liberté d'usage par le public de la plage.</p> <p>Le commissaire enquêteur rappelle comme le prévoit le projet de concession proposé qu'en cas de montée des eaux c'est la limite inférieure du lot concédé qui recule pour permettre de respecter la valeur de cette distance de libre usage du domaine public</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 50 : 26 février 2023 - 17:25 Auteur : LAURENCE NAJES Bonjour, Nous sommes favorables au club de plage, totalement intégré dans le paysage Leucatois ! Ils nous régaleront tout au long de l'été. Cordialement.</p>
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 51 : 26 février 2023 - 17:27 Auteur : DAMIEN LEFRANCOIS Totalement favorable.</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire

Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 52 : 26 février 2023 - 19:58 Auteur : Marielle CONDORCET Bonsoir, Entre amis, en famille les clubs de plage sont indispensables pour des vacances réussies.
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 53 : 27 février 2023 - 19:32 Auteur : JEAN-PHILIPPE GAMBONI Organisation : GERMES Francine Ayant notre résidence secondaire à proximité du poste de secours du MOURET, je tiens à vous informer que le nouveau projet de concession ne nous satisfait pas. En effet la concession lot 16 est située trop proche des habitations qui va entraîner une multiplication d'incivilités aux abords des habitations, des dégradations d'aménagements municipaux ou autres ainsi qu'une nuisance sonore importante surtout en fin de nuit déjà présente actuellement (cris, rodéo de voitures sur le parking...) De plus, ce lot proche du lot 15 le poulpe va considérablement réduire la surface dédiée aux baigneurs qui se trouvaient en nombre important à cet endroit là. Par contre, nous trouvons aberrant de supprimer le lot du Grau des ostréiculteurs qui se trouve lui en zone non urbanisée. Merci de penser au respect des riverains.
Réponses de la mairie :	<u>Justification du lot 16 voir réponse détaillée.</u>
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation du lot n° 16 situé en zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique à la pertinence du lot n°16 en annexe
Observations : ou Remarques émises :	N° 54 : 28 février 2023 - 07:53 Auteur : Colette VERDO Bonjour, Nous possédons un appartement a Port-Leucate depuis 20 ans, et nous sommes ravis d'y trouver des restaurants et bar sur la plage. Flaner sur les transats, se délecter d'un cocktail.... Ils sont nécessaires pour nos vacances !!!!
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 55 : 28 février 2023 - 17:59 Auteur : <i>anonyme</i> Propriétaire d'un appartement dans le secteur du Mouret, je suis fermement opposé à la proposition concernant le lot n°16"le Galion" En effet, cette proposition ne tiens pas compte des problématiques suivantes : - Concession trop près des habitations (résidences, Camping)

	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur inondable - Augmentation des nuisances sonores et Olfactives (déjà récurrentes) - Augmentation de la circulation dans ce secteur (déjà très dense) - Parking non adapté - Augmentation des incivilités (rodéo urbain sur le parking la nuit, cris , dégradation sur des biens privés,..) - Ramassage des ordures - Augmentation des ordures sur la plage (caissons de verre cassés sur le sable, mégots de cigarettes....) - Réduction de la surface de plage (secteur privilégié des résidents des campings de Leucate et des familles) <p>Leucate plage a toujours été une plage familiale où il fait bon vivre, Leucate propose déjà un panel de bar de plage et cela est largement suffisant...</p>
Réponses de la mairie :	<u>Idem réponse N° 53</u>
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation du lot n° 16 situé en zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique à la pertinence du lot n°16 en annexe</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 56 : 28 fevrier 2023 - 18:36</p> <p><i>Auteur : anonyme</i></p> <p>Je suis très favorable aux clubs de plage sur toutes les plages car ils donnent de l'emploi dans notre commune qui en a besoin pour son économie . Leucate a toujours été une commune touristique qui vit intensément l'été et au ralenti l'hiver , il faut mettre à profit le tourisme pour créer de l'économie : les touristes recherchent des clubs de plage pour l'animation, la musique la restauration ect...il faut proposer tout cela !</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N°57 : 1 mars 2023 - 11:29</p> <p><i>Auteur : anonyme</i></p> <p>De nombreux excès de bruit(rodéos, cris et dégâts causés (poubelles renversées déchets lors du retour à la suite la fermeture des restaurants de plage déjà existants et des odeurs par vent marin) ,je ne trouve pas judicieux d'implanter une nouvelle paillote n°16, aussi proche des habitations et des terrains de camping d'autant que d'autres(le poulpe et le galion) existent déjà à proximité.</p>
Réponses de la mairie :	<u>Idem réponse N° 53</u>
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation du lot n° 16 situé en zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique à la pertinence du lot n°16 en annexe</p>
Observations : ou	<p>N° 58 : 1 mars 2023 - 13:52</p> <p>Auteur : Catherine Andrieu</p>

<p>Remarques émises :</p>	<p>Soucieuse de la préservation du trait de côte et du vivant, je souhaite que les concessions de plage soient limitées à celles qui existent déjà. Je propose un contrôle renforcé de l'évacuation des eaux usées des pailotes et une limitation du piétinement des dunes par un entretien drastique des ganivelles. J'ai apprécié le retrait des poubelles de plage et l'arrêt du criblage du sable sur certains secteurs, pourquoi ne pas l'étendre à toute la commune avec une campagne d'informations ? Concernant les activités développées, diversifier au-delà du festif ainsi, pourrait-on envisager des sports nautiques(locations de paddles, kayaks...) et des jeux d'éducation à l'environnement ? Une réflexion sur les parkings et l'accès aux plages et aux concessions est aussi nécessaire car ils ne sont pas à la hauteur des besoins des usagers ni de la préservation de notre magnifique site. Merci.</p>
<p>Réponses de la mairie :</p>	<p><u>La demande de renouvellement se limite aux lots déjà existant</u> (même le lot 16 qui ne figurerait pas dans la précédente concession avait déjà été exploitée il y a une 15^e d'année environ (établissement nommé « avant / après » ou « Antoine et Lily »)</p> <p><u>Concernant l'évacuation des eaux usées des lots de plage</u> : elle est strictement encadrée pour les lots avec restauration annexe : obligation de raccordement au réseau collectif avec installation d'un bac à graisse et obligation de produire la preuve de la conformité des installations. A ce jour tous les lots de plage exploités sont raccordés en bonne et due forme. Plage sans poubelle : l'année 2022 était expérimentale sur certaines plages : dans la concession il est prévu que toutes les corbeilles en plastique soient remontées en haut de plage Les activités des lots sont déjà ouvertes aux activités de plage, activités nautiques (à l'exception des activités motorisées ; dans le cadre de la procédure de DSP (délégation de Service Public) ces activités sont imposées</p> <p><u>Parking et accès aux plages</u> : le dossier précise pour chaque plage les installations publiques existantes. Les travaux de confortement de protection en cours des hauts de plage et de stabilisation des cordons dunaires sur près de 14 km vont dans le sens de la préservation des plages</p> <p>+ réponse Préservation de la plage N° 15</p>
<p>Avis du commissaire enquêteur</p>	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé</p> <p>Néanmoins en ce qui concerne l'évacuation des eaux usées le commissaire enquêteur recommande que les contrats de DSP établis entre la commune et les gérants de lot de plage précise compte tenu de la sensibilité particulière de milieu et notamment de la présence de la mer à proximité, qu'en cas de fuites ou de défaillances sur le réseau des eaux usées l'activité du lot soit immédiatement arrêtée jusqu'à réparation complète de la fuite ou de la défaillance en cause.</p> <p>Une réflexion sur la circulation et les parkings mérite d'être menée afin de répondre aux besoins d'augmentation de la population en période estivale, ce point est du ressort de la police du maire et n'entre pas dans le cadre de l'autorisation de concession de plages naturelles objet de la présente enquête. Toutefois il importe que les parkings situés dans le périmètre de la concession soient strictement limités à leur surface d'origine et équipés par des dispositifs adaptés (barrières, ganivelles, etc.) de manière à canaliser le flux des utilisateurs vers la plage et à interdire l'accès des véhicules et des personnes aux zones sensibles situées à proximité immédiate.</p>

Observations : ou Remarques émises :	N° 59 : 1 mars 2023 - 16:03 Auteur : david ruiz Important pour la vie locale, pour l'emploi saisonnier, pour les touristes et les locaux, les clubs de plage ont toutes leurs places dans le paysage leucatois
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 60 : 1 mars 2023 - 16:07 Auteur : LAURENT BERGEOIS Bonjour, Résidant estival de leucate plage, je souhaite la conservation des paillotes, ils dynamisent considérablement la plage, ils apportent de la vie et des festivités non négligeables !!! J'espère les retrouver.
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 61 : 1 mars 2023 - 19:44 Auteur : Anne Varlet Les concessions de plage sont super, très souvent jolies et amène une vie incroyable à la cote! Pour y avoir été plusieurs fois, notamment au poulpe, l'accueil, l'ambiance, tout était au rendez vous et à égayé nos journées de vacances. Ce qui est sûr, c'est que nous y reviendrons avec plaisir. Il est important que ce genre de lieu, puissent perdurer, pour les locaux et les touristes ! Une attractivité certaine et qui ne dénature absolument les cotes, bien au contraire.
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 62 : 2 mars 2023 - 09:01 Auteur : Yolande Varlet Organisation : Particulier Bonjour, Je passe mes étés près de Leucate et je suis toujours heureuse de profiter des clubs de plage qui apportent de la vie et du plaisir au bord de l'eau et les pieds dans le sable. Ils sont très importants et ne dérangent absolument pas. Merci de maintenir ces structures qui en tant que touristes nous font venir et rester. S'il n'y avait pas ces endroits, je ne pense pas retourner sur ces plages de Leucate.
Réponses de la mairie :	Avis favorable sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 63 : 2 mars 2023 - 09:20 Auteur : anonyme Il est important de conserver sur nos plages les restaurants et clubs. Ils génèrent des emplois. Ils assurent une partie de la sécurité des plages et proposent également leurs sanitaires.

	<p>Ils participent également à attirer les vacanciers sur nos plages. Je préfère avoir ces clubs que des vendeurs à la sauvette. Bien à vous !</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable ; la commune interdit les vendeurs ambulants sur les plages
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 64 : 2 mars 2023 - 09:52 Auteur : Pascal ROUSSET Monsieur le commissaire enquêteur, Résident du quartier Naturiste et commerçant sur ce même quartier je tiens à formuler plusieurs remarques commentaires et propositions à propos de ce projet de concession de plage sur notre commune. Favorable de manière générale à l'utilisation des plages à des fins économiques car ce dossier ne propose rien d'autres, il m'est cependant impossible de l'accepté en l'état. Plusieurs anomalies, oublis ou dérogations aux règles d'urbanisme et/ou environnementales m'obligent à vous en demandez la révision. Merci de donc de bien vouloir trouver ci-joint un document précisant chacune de mes remarques et propositions associées. Assuré de votre compréhension et de votre implication, Recevez, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sincères salutations. Pascal ROUSSET</p> <p style="text-align: center;"><u>Fichier joint</u></p>
Réponses de la mairie :	<p>Concernant la plage naturiste :</p> <p><u>. emplacement de volley habituellement utilisé par les résidences OASIS (entre oasis 1 et oasis 2) et ne figurant pas sur la carte :</u> Réponse de la commune : Il s'agit d'un simple filet de volley qui peut fait l'objet d'un positionnement officiel par une ZAM</p> <p>Activités saisonnières et dimension des lots : <u>Contre l'activité restauration et buvette sur le lot 12 naturiste</u> Réponse de la commune : les activités prévues sur le lot 12 naturiste sont théoriquement les mêmes que pour tous les lots de plages et lors de la dSP, une adaptation est faite lors du lancement des procédures de délégations de service public Cette activité accessoire ne sera donc pas forcément mise en œuvre, ni l'activité du lot : on ne l'a jamais activé depuis 15 ans Proposition de la commune : supprimer la restauration sur le lot 12</p> <p>Les arguments soulevés portent sur la difficulté à raccorder l'EU et la mise en péril du cordon dunaire pour les livraisons. Réponse de la commune : on peut passer les réseaux dans les zones anthropisées sans détériorer : ce qui permettrait en outre, amener des toilettes à un endroit très fréquenté et dépourvu d'équipement : cela favoriserait au contraire la préservation de l'environnement</p> <p><u>Accessibilité :</u> La création d'un accès PMR peut tout à fait rentrer dans les travaux autorisables dans ce secteur : il s'agit de la pose d'un tapis de plage sans incidence et sans autorisation d'urbanisme nécessaire. Second Parking : ce positionnement relève d'une erreur du plan, sera corrigé : le parking actuel est maintenu <u>Accès piéton aménagé depuis la voie entre Oasis et Aphrodite</u> : le tapis en place en 2022 n'a pas vocation à mener à un poste de secours qui est équipé des services nécessaires pour assurer la sécurité des pme : il facilite juste l'accès au sable. En effet l'accès à l'eau</p>

peut poser pb (forte déclivité à cet endroit là car le fond plongeant très vite) : il est préférable de guider les pmr vers une baignade près du poste de secours.

Entretien plage et rechargement de la plage près des ostréiculteurs :

Les dragage s'opèrent sous contrôle systématique de la DREAL avec une analyse impérative des sédiments sableux avant dragage grâce à un échantillonnage représentatif. La DREAL ne donne son accord que si aucune pollution potentielle n'est constatée. Aucune dérogation pour la qualité des sédiments n'a été accordée pour le rechargement en sable des plages destinées à la baignade.

Cordon dunaire et positionnement de l'accès piéton N° 9 : en effet c'est une erreur de positionnement graphique qui sera corrigé. Le principe est bien de reprendre les accès existant sans créer de nouvelles brèches dans le cordon.

Piste cyclable en pointillé vert : s'agit d'un itinéraire de déplacement interne au secteur naturiste: il n'est pas connecté avec la piste cyclable (EV8) qui passe au centre ostréicole

Corbeilles de plage : on ne les met plus sur la partie sableuse mais bien en haut de plage en entrée

Accès piéton N° 12 : un panneau informant de l'entrée en zone naturiste existe bien mais un peu plus haut, au besoin on peut en rajouter une corbeille

Cordon dunaire du Mouret (lot 13 à Leucate Plage):

Tout d'abord il convient de préciser l'historique de cet espace afin de bien comprendre **pourquoi il ne s'agit pas d'un cordon dunaire naturel mais d'un remblais et pourquoi l'installation du lot de plage n'a jamais entraîné l'interruption du cordon dunaire.**

Il ne s'agit pas d'un cordon dunaire naturel mais de la déconstruction de la route de construction de Port Leucate.

En effet, en lieu et place de ce talus qui prend aujourd'hui l'allure d'un cordon dunaire, a existé jusqu'en 2004, l'ancienne voirie d'accès à Port Leucate. Jusqu'à cette date, les voitures accédaient librement à la plage par cette route et stationnaient sur le sable. En 2004 la municipalité a décidé d'interdire la circulation, de déconstruire cette route et de créer au fur et à mesure, un talus pour empêcher l'accès à la plage avec des déblais et en parfait accord avec les services de l'Etat: le cœur du cordon dunaire actuel depuis le parking du Galion jusqu'à la digue des ostréiculteurs, est bien constitué de gravats, il est nappé de sable (issu des dragage des ports) et dont l'accumulation et le développement de la flore vont permettre plus tard la stabilisation et l'engraissement. La constitution de ce cordon artificiel va prendre plusieurs années étant donné sa longueur (manque de matériaux) et, à l'emplacement du lot 13, en bout de route, il sera constitué progressivement, à l'occasion d'extractions ultérieures de sable de dragage du grau des ostréiculteurs ou de chantier de déconstruction publics. En 2012, la mise des ganivelles et le plan de gestion de l'ensemble du Mouret va définitivement permettre de cadrer les accès et de canaliser le stationnement pour préserver le maximum de surface naturelle.

Ainsi, le cordon n'a jamais été détruit, il s'agit d'un remblai taluté et nappé de sable recyclé ; il a été construit peu à peu grâce à des actions communales pour prendre sa forme la plus évoluée à ce jour.

Proposition de la commune : limiter la largeur des accès pour les lots 15, 14 et 13 et renforcer la fermeture hivernale par des palplanches

Concernant la demande d'un référent sur les villages naturistes : ce référent existe bien et c'est un élu qui a une légitimité électorale

Remarque sur les 14 km de ganivelles :

4 km correspondent à la renaturation de la presqu'île, projet indépendant de celui de valorisation du cordon dunaire et qui est un projet de la capitainerie.

	<p>Le projet de pose des 14km de ganivelles sur les dunes de Port leucate par la commune, est indépendant</p> <p>Les ganivelles sont perméables à la submersion dont compatibles avec les règles du PPRL et les travaux réalisés sur la presqu'île (rien à voir le projet concession) ont été au préalable validés par la DDTM service risque.</p>
<p>Avis du commissaire enquêteur</p>	<p>Avis du commissaire enquêteur :</p> <p>La réponse de la commune appelle les remarques suivantes de la part du commissaire enquêteur</p> <p>En ce qui concerne</p> <p>1) L'emplacement de volley habituellement utilisé par les résidences OASIS (entre oasis 1 et oasis 2) et ne figurant pas sur la carte :</p> <p>Avis favorable du commissaire enquêteur le dossier de concession devra être modifié pour prendre en compte cette nouvelle ZAM.</p> <p>2) L'activité restauration et buvette sur le lot 12 naturiste</p> <p>Avis favorable du commissaire enquêteur le dossier de concession devra être modifié pour prendre en compte cette modification d'activité</p> <p>3) L'Accessibilité_:</p> <p>La réponse de la commune n'appelle pas de commentaires de la part du commissaire enquêteur</p> <p><u>4) Accès piéton aménagé depuis la voie entre Oasis et Aphrodite :</u></p> <p>Les PMR retenus dans le projet conduisent à proximité immédiate d'un poste de secours, l'équipement en cause ne répond pas à ce principe et ne peut pas être pris en compte dans la présente demande.</p> <p><u>5) Entretien plage et rechargement de la page près des ostréiculteurs :</u></p> <p>L'utilisation de sables de dragage est soumise à des contrôles exercés dans le cadre d'une autre réglementation et ne peut être pris en compte dans la présente demande d'autorisation de concession de plages naturelles</p> <p><u>6) Cordon dunaire et positionnement de l'accès piéton N° 9</u></p> <p>La réponse de la commune n'appelle pas de commentaires de la part du commissaire enquêteur.</p> <p><u>7) Piste cyclable en pointillé vert</u></p> <p>La réponse de la commune n'appelle pas de commentaires de la part du commissaire enquêteur toutefois le commissaire enquêteur rappelle que l'accès à toutes les plages est libre.</p> <p><u>8) Corbeilles de plage :</u></p> <p>La réponse de la commune n'appelle pas de commentaires de la part du commissaire enquêteur.</p> <p><u>9) Accès piéton N° 12 :</u></p> <p>La réponse de la commune n'appelle pas de commentaires de la part du commissaire enquêteur</p> <p><u>10) Cordon dunaire du Mouret (lot 13 à Leucate Plage):</u></p> <p>Le cordon dunaire a été construit avec des gravats provenant en partie de la déconstruction de l'ancienne route de Leucate au Barcarès, néanmoins si l'origine n'est pas naturelle, le résultat obtenu aujourd'hui après plusieurs années est très satisfaisant et mérite la plus grande attention et d'être protégé, notamment du piétinement des plaisanciers présents sur la plage du Mouret.</p> <p>Par ailleurs les accès à la plage devraient sous réserve de permettre le passage des véhicules des services d'incendie et de secours être limités à 4 ou 5 mètres de largeur au niveau des différents accès à la plage.</p> <p>Compte tenu de ces éléments le commissaire enquêteur recommande que les limites du cordon dunaire du côté plage à l'arrière des lots de plage du Mouret soient équipées de ganivelles sur une longueur suffisante pour dissuader les usagers de la plage de pénétrer sur le domaine dunaire et que le cordon dunaire fasse l'objet d'un suivi spécifique afin de s'assurer de sa bonne conservation dans le temps.</p> <p>Le commissaire enquêteur est également favorable à la mise en place de dispositifs destinés à assurer la fermeture du cordon dunaire en dehors de la période estivale.</p> <p><u>11) La demande d'un référent sur les villages naturistes :</u></p>

	<p>La réponse de la commune n'appelle pas de commentaires de la part du commissaire enquêteur.</p> <p>12) Remarque sur les 14 km de ganivelles :</p> <p>La remarque concerne un autre chantier en dehors de la concession de plage et ne peut être pris en compte dans le cadre de la présente enquête publique</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 65 : 2 mars 2023 - 10:03</p> <p>Auteur : anonyme</p> <p>dans le cadre de l'amélioration des paysages tels qu'ils vont devenir ,il serait souhaitable de laisser s'installer les caravanes des gens du voyage sur une même surface ,à côté des paillettes, qui se fondraient aussi dans le paysage, et qui permettrait à ces gens d'avoir l'eau sur place.</p>
Réponses de la mairie :	Observation à caractère injurieux pour les gens du voyage
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 66 : 2 mars 2023 - 10:55</p> <p>Auteur : ISABELLE VIMENET</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je fréquente depuis des années les plages de Port-Leucate, et c'est avec beaucoup de plaisir que j'ai vu arriver les clubs de plage que je fréquente depuis très assidument. Ils sont totalement intégrées dans le paysage, en respectant les dunes, la nature et en nous proposant des services très agréables !</p> <p>J'espère les voir pendant très très longtemps !!!</p> <p>Cordialement</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 67 : 2 mars 2023 - 16:10</p> <p>Auteur : Marie-Laure Boyer</p> <p>Je suis attachée au fait que les concessions de plages soient renouvelées car cela représente une attractivité pour notre commune, d'un point de vue économique ainsi que pour l'emploi.</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 68 : 2 mars 2023 - 17:59</p> <p>Auteur : ZELDA BLANQUE</p> <p>Bonsoir,</p> <p>Totalement favorable au club de plage de Leucate que je fréquente assidument !!!!</p> <p>Cordialement</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

enquêteur	
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 69 : 2 mars 2023 - 18:03 Auteur : Daniel Renard Messieurs, C'est une grosse amélioration par rapport au projet précédent. Le travail de présentation du projet est remarquable. Je n'ai pas eu le temps ni les moyens de l'analyser en détail, mais un point me choque : Alors que l'espace de circulation entre chaque lot et le bord de mer est normalement au minimum de 20m, 3 lots (2, 13 et 14) réduisent cet espace parfois à moins de 10m. Compte tenu de cet espace réduit, il faut s'attendre a une privatisation de fait du bord de plage au droit de ces 3 lots !!! La raison invoquée est la protection du cordon dunaire existant ou en formation, ce qui est effectivement une bonne raison. Mais il eut été plus simple de modifier la dimension du lot par une réduction de la surface. Je suis donc opposé à l'implantation de ces 3 lots, tel que décrit. Mais je pense qu'une amélioration pourrait être facilement définie. Bien sincèrement</p>
Réponses de la mairie :	<p>Idem réponse N° 49 <u>Réduction des distances entre le lot et la mer :</u> <u>Lots 13 et 14</u> : la distance du lot au trait de côte est une décision départementale et le résultat d'une adaptation aux conditions de terrain. Dans certains département les lots de plage peuvent s'installer à 5 ml du trait de côte. Leucate bénéficie des mêmes droits que les autres communes, c'est-à-dire de voir une adaptation de cette distance en fonction de la configuration de la plage.</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur : Concernant les distances retenues entre le trait de cote et la limite inférieure des lots, Le commissaire en quêteur précise que la réglementation impose uniquement le respect en permanence de la liberté d'accès du public à la mer. Cette distance retenue entre le bord de la mer et le lot concédé est déterminée conventionnellement par le service de l'état en charge de la gestion du Domaine Public Maritime en fonction des caractéristiques spécifiques des lieux afin de garantir en permanence cette liberté d'usage par le public à la bordure de la mer. Le commissaire enquêteur rappelle comme le prévoit le projet de concession proposé qu'en cas de montée du rivage, c'est la limite inférieure du lot concédé qui recule pour permettre de respecter la valeur de cette distance de libre usage du domaine public Et précise qu'en aucun cas les lots de plage ne peuvent reculer vers le cordon dunaire sans faire l'objet d'une procédure d'avenant à la concession de plage.</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 70 : 2 mars 2023 - 18:11 Auteur : Jean-marc Boyer Je suis pour les paillotes, j'aime aller manger sur la plage aux beaux jours, l'offre est diversifiée en terme de cuisine et cela représente des emplois pour la commune.</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 71 : 2 mars 2023 - 18:46 Auteur : jean-louis chanu Les paillotes sont des endroits privilégiés pour se retrouver entre amis, en famille pour partager des moments inoubliables !!! Entre le ponton port leucate et chez biquet plage nous passons toujours des moments</p>

	privilegiés !!! Merci.
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 72 : 2 mars 2023 - 20:10 <i>Auteur : anonyme</i> Bonsoir, Favorable au club de plage, qui contribue aux emplois saisonniers, qui régalerent les clients tout au long de l'été.
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 73 : 3 mars 2023 - 11:01 <i>Auteur : anonyme</i> valorisation des acteurs de notre territoires activités qui fait venir du tourisme à leucate Travail pour des saisonniers dans un département qui manque de travail
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 74 : 3 mars 2023 - 11:01 <i>Auteur : anonyme</i> Je fréquente assidûment le Pontant à Leucate. Avis favorable.
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 75 : 3 mars 2023 - 11:11 <i>Auteur : HERVE MISME</i> Favorable AUX CLUBS DE PLAGE !!!! Bassin d'emploi non négligeable Moments partageas en famille Ravie de les avoirs pour tout cela !!!!
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 76 : 3 mars 2023 - 11:14 <i>Auteur : stephanie gran</i> Bonjour, Nous fréquentons régulièrement les paillotes a leucate.

	Nous y sommes totalement favorable, pour l'aspect naturel de leurs constructions, la qualité des plages et de l'accueil
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 77 : 3 mars 2023 - 14:44 <i>Auteur : anonyme</i> Bonjour, je suis favorable à l'exception du lot N°16
Réponses de la mairie :	Justification du lot 16 (voir réponse détaillée)
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation du lot n° 16 situé en zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur la pertinence du lot n°16 en annexe
Observations : ou Remarques émises :	N° 78 : 3 mars 2023 - 17:24 <i>Auteur : Veronique Schaller</i> Leucate sans ses paillottes.....? juste INIMAGINABLE !!! Je suis à 100% favorable pour conserver les paillotes qui permettent de passer de bons moments entre amis. Quel plaisir de dîner au bord de la mer dans ces endroits très pittoresques qui apportent de l'animation, de la vie et un plus évident à Leucate.
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 79 : 3 mars 2023 - 17:32 <i>Auteur : anonyme</i> Le développement d'aménagements qui densifient et artificialisent les plages sont d'un autre temps. L'érosion des plages est une réalité, la montée du niveau des mers va aller croissant (1 ou 2 mètres d'ici 2050). Quid de la survie de port Leucate? Il vaudrait mieux anticiper à 10 ou 20 ans, plutôt que du court termisme avec des paillotes de plages... On prétend préserver l'environnement et on aménage un accès la plagette... "La maison brûle et nous regardons ailleurs"
Réponses de la mairie :	L'activité des lots de plages sont autorisés de manière temporaire et précaire, il n'y a pas de construction pérenne sur la plage ; la période autorisée et demandée dans le renouvellement est de 6 mois, du 1 avril au 30 septembre ; c'est une période où l'aléa submersion est le plus faible. Les installations sont entièrement démontées L'adaptation à l'évolution du trait de côte suite aux effets de l'érosion et à la montée des eaux est prise en compte ; ceux-ci restent un phénomène dont la traduction précise sur les plages est aléatoire d'une année sur l'autre. L'activité de la station balnéaire et de la commune doit bien se poursuivre en s'adaptant.
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur

	<p>La présence des lots de plage est autorisée par une réglementation spécifique qui précise les conditions dans lesquelles ces activités peuvent être autorisées, notamment en ce qui concerne la durée de la période d'exploitation.</p> <p>Le phénomène relatif à l'érosion du trait de cote relève de phénomènes complexes notamment sur la dynamique des courants marins et fluviaux, ces phénomènes font l'objet d'études spécifiques et n'entrent pas dans le cadre de la présente enquête sur les concessions de plages naturelles.</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 80 : 3 mars 2023 - 18:22 Auteur : eric chatroux Bonsoir, Totalemment d'accord avec le projet ! car il respecte l'environnement sans priver les touristes et les locaux de ces belles paillotes de plage. Longue vie aux paillotes.</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 81 : 3 mars 2023 - 21:12 Auteur : Louise Martinez Bonjour, Les clubs de plage empiètent sur l'espace de liberté que constitue la plage. Ils altèrent le paysage et ne bénéficient qu'à une petite partie de la population de leucate et de ses vacanciers Je suis pour la diminution du nombre de paillotes sur la commune de Leucate</p>
Réponses de la mairie :	Le projet de renouvellement de la concession de plage respecte la réglementation en vigueur et reste bien en deçà du pourcentage d'occupation maximal de la plage par des lots de plage. Voir réponse à l'observation N° 15
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur Les concessions de plage font l'objet d'une réglementation spécifique qui prévoit notamment des restrictions en ce qui concernent le pourcentage de surfaces et les longueurs face à la mer des surfaces concédées. Par ailleurs la réglementation impose que le libre l'accès à la mer reste sur la totalité soit possible sur la totalité du rivage de la concession de plage concédée. Ces deux conditions permettent de garantir la liberté d'usage de la plage à l'ensemble du public et des vacanciers en encadrant et réglementant les activités des lots de plages autorisés.</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 82 : 3 mars 2023 - 21:21 Auteur : <i>anonyme</i> Après la grisaille de l'hiver vivement la plage et le sable chaud du sud !! Installé sous le parasol de la paillote sirotant une boisson bien fraîche... Heureusement que ce paradis existe !! J'en rêve déjà</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 83 : 4 mars 2023 - 08:50 Auteur : Gérard FALCOU Voir fichier joint Gérard FALCOU</p>
	Fichier joint

Réponses de la mairie :	<u>Voir réponse en annexe 1 .b</u>
Avis du commissaire enquêteur	<u>Voir réponse en annexe</u>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 84 : 4 mars 2023 - 12:50 Auteur : <i>anonyme</i> Les clubs de la plage sont des acteurs économiques importants !!! J'y suis totalement favorable</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 85 : 4 mars 2023 - 16:53 Auteur : Valerie Calle Madame, Monsieur,</p> <p>Je souhaite pouvoir exprimer les différentes nuisances causées par la concession Ginette.</p> <ul style="list-style-type: none"> - nuisances sonores : une musique à fond , ne respectant pas les décibels autorisés par la loi mais après appel auprès de la gendarmerie et police pour justifier leur non intervention m'ont rétorqué que le préfet a autorisé ce type de manifestations - nuisances environnementales : soirée de Noel en plein été avec sapins coupés et confettis polluant la plage en fibre plastique , fumigènes et mégots de cigarette partout sur la plage tout au long de l'été . Des abords très sales : poubelles débordantes et huile de friture tout au long de la murette et chemin menant aux poubelles. - nuisances comportementales : incivilités : urine sur les murs, personnes ivres sur la plage et dans les rues et conduite en état d'ivresse . <p>Malgré différents appels téléphoniques à la gendarmerie et police, peu d'interventions ont été enclenchées pour faire changer ou effectuer des contrôles adéquats.</p> <p>Merci de prendre en compte ces éléments dans le cadre de l'enquête publique. Cordialement.</p>
Réponses de la mairie :	<p>1°) L'occupation du domaine public correspondant à l'établissement GINETTE a été supprimé dans le projet de concession. 2°) L'établissement Ginette n'est pas candidat pour l'exploitation d'un lot de plage pour la période 2023-2035.</p> <p><u>Concernant les nuisances sonores</u> : La commune demande, dans le cadre de la gestion de sous traités d'exploitation des lots de plage (chapitre Droit et obligation du sous concessionnaire, page14 de respecter l'arrêté municipal en vigueur et de mettre en place</p> <p>Extrait page 15 du projet de sous traité :</p> <p>Nuisances sonores Le sous concessionnaire doit respecter l'arrêté municipal ou réglementation à venir réglementant les nuisances sonores. Avant ouverture, le concessionnaire est tenu de fournir une étude d'impact sonore si l'activité du lot compte de l'animation musicale. L'activité de la sous- concession, la musique diffusée et le comportement des usagers ,ne doit pas porter atteinte à la tranquillité publique. Le sous- concessionnaire a obligation d'installer un dispositif de mesure des décibels avec enregistreur.</p>

	<p><i>Le cas échéant, en cas de troubles de voisinage constatés une étude d'impact sonore pourra être demandée.</i></p> <p><i>De manière générale, en dehors des horaires d'ouvertures présentées supra, aucune musique ou animation n'est admise.</i></p> <p><i>De manière générale, en dehors des horaires d'ouvertures présentées supra, aucune musique ou animation n'est admise.</i></p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 86 : 4 mars 2023 - 17:12 Auteur : Laurent BANYULS Madame, Monsieur, Tout d'abord merci de ce geste démocratique.</p> <p>Je souhaite vous faire part des nuisances causées par la concession Ginette dont nous sommes voisins.</p> <p>- nuisances sonores : une musique à fond , ne respectant pas les décibels autorisés par la loi mais après appel auprès de la gendarmerie et police pour justifier leur non intervention m'ont rétorqué que le préfet a autorisé ce type de manifestations !</p> <p>Musique pendant les cours de gymnastique sur la plage .</p> <p>- nuisances physiques : Des abords très sales : poubelles débordantes et huile de friture tout au long de la murette et chemin menant aux poubelles. Clients verre à la main sur la plage et dans l'eau. Déchets sur la plage : mégots, etc ...</p> <p>- nuisances comportementales : incivilités : urine sur les murs, personnes ivres sur la plage et dans les rues et conduite en état d'ivresse . Agression d'une personne âgée devant chez nous , verres et bouteilles cassées dans la cours de notre domiciles .</p> <p>Le plus grave est le départ de personnes ivres en fin d'après-midi au volant qui repartent pour Toulouse ou autre. Aucun contrôle policier comme dans les férias. Mon fils a évité de justesse d'être renversé et a eu pour excuse un doigt d'honneur.</p> <p>Malgré différents appels téléphoniques à la gendarmerie et police, peu d'interventions ont été enclenchées pour faire changer ou effectuer des contrôles notamment sur le stationnement sauvage sur la piste cyclable.</p> <p>L'animation et le changement sont nécessaires mais la loi est à respecter et la collectivité aussi. Il est inacceptable qu'un privé fasse se qu'il veut au détriment des autres. La loi est à respecter par tous .</p> <p>Cordialement</p>
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 85

Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage
Observations : ou Remarques émises :	N° 87 : 4 mars 2023 - 17:54 Auteur : Celine Cabal Je suis favorable au renouvellement des concessions de plage: en effet, celles ci apportent de l'attractivité tout au long de la saison estivale et génèrent un nombre important d'emplois. Elles mettent aussi en valeur les produits locaux. Elles participent à l'animation touristique de la station.
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans Commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 88 : 4 mars 2023 - 17:57 Auteur : Isabelle Francois Les concessions de plage sont là pour la saison donc ils ouvrent des opportunités au saisonnier pour travailler
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 89 : 4 mars 2023 - 17:58 Auteur : Isabelle Francois Les concessions de plage sont là pour la saison donc ils ouvrent des opportunités au saisonnier pour travailler
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 90 : 4 mars 2023 - 23:20 Auteur : Sabine Paulhan Chapoulart Leucate Plage est une plage familiale historique, absolument pas faite pour recevoir le public des paillotes prévues sur les concessions prévues : parking insuffisant, bruyant , polluant. Je suis résolument CONTRE
Réponses de la mairie :	La nouvelle concession de plage inclut la partie urbaine de Leucate plage ce qui n'était pas le cas avec la concession de 2013 qui s'arrêtait avant le parking du Galion. Ce qui conduit à un maintien du nombre global de lots sur Leucate plage. Pour autant, le nombre de lot demandé dans cette nouvelle concession n'a pas augmenté par rapport à la pratique : - L'emplacement occupé par GINETTE jusqu'en 2022 a été supprimé.

	<ul style="list-style-type: none"> - L'emplacement occupé par le club enfant Les Dauphins a été conservé - Le lot N° 17 de 1000 m² correspond à une occupation déjà activée dans les années 2010. <p>Pour le lot N° 17, l'activité que la commune autorisera dans le cadre de la DSP pour l'exploitation de ce lot : « Activités de plage-Restauration annexe limitée à de la restauration sans cuisson à l'exception des crêpes et des gaufres », de plus, concernant l'activité de restauration et les débits de boissons autorisés, le sous-traitant sera tenu de justifier d'une licence conforme à :</p> <p>« Lot 17 » : pas d'activité festive autorisée</p> <p><u>Concernant les nuisances sonores</u> : La commune demande, dans le cadre de la gestion de sous traités d'exploitation des lots de plage (chapitre Droit et obligation du sous concessionnaire, page14 de respecter l'arrêté municipal en vigueur et de mettre en place</p> <p>Extrait page 15 du projet de sous traité :</p> <p>Nuisances sonores <i>Le sous concessionnaire doit respecter l'arrêté municipal en vigueur .ou réglementation à venir règlementant les nuisances sonores.</i> <i>Avant ouverture, le concessionnaire est tenu de fourni rune étude d'impact sonore sil' activité du lot compte de l'animation musicale.</i> <i>L'activité de la sous- concession ,la musique diffusée et le comportement des usagers ,ne doit pas porter atteinte à la tranquillité publique.</i> <i>Le sous- concessionnaire a obligation d'installer un dispositif de mesure des décibels avec enregistreur.</i> <i>Le cas échéant, en cas de troubles de voisinage constatés une étude d'impact sonore pourra être demandée.</i> <i>De manière générale, en dehors des horaires d'ouvertures présentées supra, aucune musique ou animation n'est admise.</i></p>
<p>Avis du commissaire enquêteur</p>	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage</p> <p>En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées qui permettent de réduire les impacts sur l'environnement, afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction, il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous traitance des lots de plage.</p>
<p>Observations : ou Remarques émises :</p>	<p>N° 91 : 5 mars 2023 - 05:25 Auteur : Jocelyne GIRALDI</p> <p>Les paillotes sur les plages sont sources de nombreuses nuisances elles génèrent notamment du bruit à toute heure de la journée, des incivilités permanentes (respect de la propreté , respect d'autrui)</p> <p>La plage doit rester un lieu de vivre ensemble harmonieux, où chacun peut profiter en toute tranquillité</p> <p>Réputée pour être un lieu où se retrouvent des familles depuis de nombreuses générations, évitons toute ces pollutions sonores, visuelles, comportementales</p> <p>RÉSOLUMENT CONTRE l'installation des paillotes dans ce lieu</p>
<p>Réponses de la mairie :</p>	<p>L'observation semble porter sur Leucate plage</p> <p><u>Concernant les nuisances que pourraient engendrer les lots de plage pour défaut de propreté:</u></p>

	<p>La commune exige dans le cadre de la gestion de sous traités d'exploitation des lots de plage que la propreté des abords du lot soit assurée faute de quoi des pénalités financières sont applicables.</p> <p>Chapitre Droit et obligation du sous concessionnaire, page 11 « Entretien des abords du lot » que « <i>Le sous-concessionnaire est tenu d'assurer l'entretien du lot de plage et de la plage qui lui ont été sous-concédés. Cet entretien sera à la charge exclusive du sous-concessionnaire.</i></p> <p><i>Pendant la période d'exploitation, le sous-concessionnaire prendra quotidiennement les mesures nécessaires pour maintenir en bon état de propreté la totalité de la plage sous-concédée ainsi que les constructions et autres installations et leurs abords. L'entretien comprend sur l'ensemble des lieux, l'obligation d'enlever journalièrement les papiers, les mégots, les détritux et autres matières nuisibles au bon aspect de la plage ou dangereux pour les baigneurs.</i></p> <p><i>Les déchets ménagers devront être présentés à la collecte dans les bacs mis à disposition. Le sous-concessionnaire est tenu de respecter les consignes de tri et de collecte et d'acheminer ses déchets sur le point de collecte adaptée. Il devra notamment, souscrire une convention auprès du Grand Narbonne, et justifier de sa méthode de collecte du carton.</i></p> <p><i>Le site de collecte est sous la responsabilité du titulaire, il ne peut servir qu'à la collecte des ordures ménagères et des emballages. Tout autre déchet doit être amené en déchèterie. La propreté et la salubrité de ce point de collecte est à sa charge (localisation du point dédié sur le plan annexé) »</i></p> <p>Faute de quoi des pénalités seront appliquées : chapitre 11 PENALITES, page 24 « <i>défaut de propreté des espaces accessibles au public ou manquement à la gestion du point de dechets : 500 €/ manquement, et remise en état aux frais du sous concessionnaire.</i></p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 92 : 5 mars 2023 - 08:27 Auteur : anonyme</p> <p>Ne pas ohmabte les paillotes pour qu'ils reste des espace Li le et non systématiquement mercantile</p> <p>Tout et commerce tout et bisness</p> <p>Maison un peu de place à la nature IA liberté l'espace vide</p> <p>Le sable sur lequel on pose sa serviette avant d allé se rafraechir dans les vague se se Santorum oubliettes de consommer</p> <p>Consommer consommer consommer :vous en avez pas asset !!!</p>
Réponses de la mairie :	<p>Le projet de renouvellement de la concession de plage respecte la réglementation en vigueur et reste bien en deçà du pourcentage d'occupation maximal de la plage par des lots de plage.</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 93 : 5 mars 2023 - 09:22 Auteur : Pichaud Laetitia</p> <p>Je suis contre la création de paillotes à Leucate plage. C'est une plage magnifique qui serait dénaturée par cette initiative.</p>
Réponses de la mairie :	<p>Idem réponse N° 15 : préservation des plages</p>

Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 94 : 5 mars 2023 - 11:27 Auteur : Paul Caizergues</p> <p>Même si l'on peut regretter un nombre trop important de lots concédés, les préconisations du projet de contrat de concession représenteraient, si elles scrupuleusement appliquées, une amélioration bien venue par rapport à la situation antérieure. Or on a pu constater dans le passé que les obligations des sous traitants, en particulier en ce qui concerne les limites de superficie, les nuisances, l'aménagement des cheminements d'accès à travers le cordon dunaire ou la superficie des parkings n'étaient pas respectées. Aucun contrôle et a fortiori aucune sanction à ma connaissance pour ces errements. Il semblerait que la responsabilité du contrôle incombe à la municipalité. Mais celle ci a fait par le passé preuve d'un manque notoire de diligence. Il me paraîtrait donc souhaitable que cette obligation de contrôle soit explicitement mentionnée dans le contrat de concession. Il faudrait aussi que la nature de ces contrôles soit explicitée. Au minimum, un bilan annuel précis reprenant le respect des principales prescriptions du cahier des charges et la liste et la date des contrôles diligents devrait être présentée et votée au conseil municipal et transmis au représentant de l'état. Des survols réguliers par drone permettraient par exemple de vérifier le respect des implantations, des superficies ou des préconisations architecturales; quelques inspections nocturnes surprises pourraient avoir un impact bénéfique sur les nuisances sonores ou visuelle; enfin la commune devrait tenir un registre précis des plaintes de riverains. Plus généralement, le contrat de concession, comme tous les contrats de sous traitance industrielle, devrait contenir des obligations explicites d'assurance qualité pour les sous traitants et de contrôle pour le concédant et des sanctions pouvant aller jusqu'à la résiliation en cas de manquements constatés et répétés. Sans cela, les bonnes intentions et les prescriptions du contrat objet de cette enquête resteront lettre morte, un chiffon de papier supplémentaire, emporté par le vent et qui viendra polluer un peu plus nos plages dont la beauté représente le principal attrait touristique de la commune et le moteur de toute son activité économique.</p>
Réponses de la mairie :	<p><u>Non respect des obligations dans la précédente concession</u> : des contrôles sont réalisés par la commune mais également par les services de la DDTM et ont donné lieu parfois à des verbalisations prévues dans les textes.</p> <p>Pour les futurs contrats d'exploitation des lots, la commune prévoit ainsi des contrôles avant, pendant et après l'exploitation, des sanctions en cas de non-respect des préconisations, qui peuvent prendre la forme de pénalités financières chapitre 11 PENALITES, page 23 et 24, voire d'une résiliation anticipée du sous-traité.</p> <p><u>Bilans annuels</u> : la production d'un rapport annuel est prévu pour chaque sous traité d'exploitation, en cas de non production de ce rapport ou de retard, une pénalité journalière est prévue.</p> <p><u>Survols par un drone</u> : la réglementation limite fortement l'utilisation des drones pour des raisons de sécurité et de protection des libertés individuelles mais d'autres moyens de contrôle plus classique existent et sont plus précis. (<i>L'exploitation des aéronefs sans équipage à bord est couverte par le règlement d'exécution (UE) 2019/947 du 24 mai 2019 concernant les règles et procédures applicables à l'exploitation d'aéronefs sans équipage à bord. Ce règlement est applicable depuis le 31 décembre 2020</i>)</p>
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.

	La mise en place d'une procédure de contrôle continu et strict de l'activité des lots de plage semble nécessaire afin d'apporter la preuve du respect des obligations prévues en matière de respect de l'environnement par les exploitants des lots de plage et permettre à la commune d'initier les éventuelles actions correctives nécessaires.
Observations : ou Remarques émises :	N° 95 : 5 mars 2023 - 11:30 Auteur : anonyme Je souhaite continuer à venir où je veux sur cette plage en famille et surtout ne pas avoir les NUISANCES NOCTURNES (MUSIQUE, VOITURES, PERSONNES ALCOOLISEES) toutes les nuisances sonores que l' on sait et connait que produit une paillote. LES HABITATIONS SONT TROP PROCHES !!!!!!!!! NOUS VENONS EN VACANCES POUR NOUS REPOSER, NOUS DETENDRE, REPRENDRE DE L' ENERGIE. GINETTE SUFFIT EN NUISANCES ! Merci à vous de tenir compte de mon - notre message
Réponses de la mairie :	L'observation semble concerner LEUCATE PLAGE Idem réponse observation N°90 (pas plus d'occupation à leucate plage)
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage
Observations : ou Remarques émises :	N° 96 : 5 mars 2023 - 11:49 Auteur : Fanny Peschier Bonjour, je trouve insensé de rajouter des paillotes sur ce littoral qui en compte déjà suffisamment, pensez vous que ce soit le choix des vacanciers d'aller à la plage pour voir des alignements de paillotes ?
Réponses de la mairie :	Le projet de renouvellement de la concession de plage respecte la réglementation en vigueur et reste bien en deçà du pourcentage d'occupation maximal de la plage par des lots de plage. Le nombre de lot demandé dans le cadre du renouvellement n'est pas supérieur au nombre d'occupation déjà autorisées.
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 97 : 5 mars 2023 - 11:52 Auteur : anonyme Je souhaite qu'on préserve notre littoral C'est difficile d'accorder des autorisations sachant qu'on crée des nuisances sonores et qu'on détériore visuellement et en propreté nos plages . Laissons la plage libre d'accès à tout le monde sans payer .
Réponses de la mairie :	Idem réponse N°15 : préservation des plages par un faible taux d'occupation et N° 91 (obligations et contrôle de propreté des abords aux sous-traitants)
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur

	ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 98 : 5 mars 2023 - 12:51 Auteur : Eve Mary Je ne désire pas l'agrandissement des paillotes au bout de la plage de Leucate. C'est un endroit encore préservé alors pourquoi le dénaturer... Gardons cette belle ambiance sauvage, il en reste tellement peu sur ce littoral, cette plage doit être réservée à la tranquillité des amateurs de la mer et non à la restauration bruyante. En espérant que ma modeste contribution fasse grossir le nombre des mécontents</p>
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 15 : préservation des plages
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 99 : 5 mars 2023 - 15:07 Auteur : anonyme Ne pas ohmabte les paillotes pour qu'ils reste des espace Li le et non systématiquement mercantile Tout et commerce tout et business Maison un peu de place à la nature IA liberté l'espace vide Le sable sur leque on pose sa serviette avant d allé se rafraîchir dans les vague se se Santorum oubliettes de consommer Consommer consommer consommer :vous en avez pas asset !!!</p>
Réponses de la mairie :	DOUBLON
Avis du commissaire enquêteur	L'observation est un doublon avec le n° 92 non prise en compte dans le cadre de la présente enquête
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 100 : 5 mars 2023 - 17:06 Auteur : anonyme Depuis des années je viens à Leucate Plage pour les vacances. C'est une plage magnifique, familiale, très agréable. Je suis contre l installation d'autres paillottes.</p>
Réponses de la mairie :	Idem réponse observation N°90 (pas plus d'occupation à leucate plage)
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées permettent de réduire les impacts sur l'environnement afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage</p>

Observations : ou Remarques émises :	N° 101 : 5 mars 2023 - 17:42 Auteur : anonyme Je ne souhaite pas que Ginette ou un autre restaurant de plage vienne à leucate plage Merci beaucoup
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 85 (Ginette quitte la commune)
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage
Observations : ou Remarques émises :	N° 102 : 5 mars 2023 - 18:15 Auteur : Nathalie Paulhan Organisation : Leucate pichaudnathalie@orange.fr N° 93 : 5 mars 2023 - 09:22 Auteur : Pichaud Laetitia Je suis contre la création de paillotes à Leucate plage. C'est une plage magnifique qui serait dénaturée par cette initiative.
Réponses de la mairie :	Idem réponse observation N°90 (pas plus d'occupation à leucate plage)
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées permettent de réduire les impacts sur l'environnement afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage
Observations : ou Remarques émises :	N° 103 : 5 mars 2023 - 18:23 Auteur : Salima Rayet J'apporte mon total soutien au présent projet. Les paillotes leucatoise sont essentielles au développement du tourisme et assurent de nombreux emplois. Les paillotes contribuent également au rayonnement de notre belle ville.
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

enquêteur	
Observations : ou Remarques émises :	N° 104 : 5 mars 2023 - 18:38 Auteur : emmanuel Pichaud Je suis contre l'implantation des paillotes sur les différents sites de Leucate.
Réponses de la mairie :	Idem réponse N°15 (Préservation des plages avec taux d'occupation des plages maintenu en deçà des obligations légales)
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé
Observations : ou Remarques émises :	N° 105 : 5 mars 2023 - 22:24 Auteur : Bruno Chapoulart Leucate Plage est une des rares stations balnéaires familiales qui a gardé son caractère authentique. L'installation de paillotes bruyantes nuit gravement à cette authenticité. Il est important de limiter leur nombre et leur emprise sur la plage et de limiter leur capacité . Il faut les éloigner du centre (ancien hôtel Jouve) et du club de plage des enfants.
Réponses de la mairie :	Idem réponse observation N°90 (pas plus d'occupation à leucate plage)
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées permettent de réduire les impacts sur l'environnement afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage
Observations : ou Remarques émises :	N° 107 : 6 mars 2023 - 11:47 Auteur : <i>anonyme</i> J'habite leucate et n'étais pas informé d'une tenue d'enquête publique.
Réponses de la mairie :	En plus des supports de communication correspondant aux obligations légales : journaux , affichage en Maire et sur les diverses plages (14 points d'affichage en format A3 jaune), la commune a communiqué :sur son site internet , sur les panneaux à message variable, par campagne d'affichage dans les abris bus et dans les boites aux lettres.
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur : L'ensemble des dispositions légales en terme d'information du public ont été scrupuleusement respectées par ailleurs la commune a largement communiqué sur la tenue de l'enquête publique La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 108 : 6 mars 2023 - 14:18 Auteur : <i>anonyme</i> Bonjour, Les paillotes de plage en premier lieu desquelles Ginette à Leucate Plage engendrent des nuisances intempestives pour les riverains lors de la saison estivale. Il est important de noter que la liberté de chacun ne doit pas impacter négativement celle des autres, notamment celle des riverains. Tout d'abord, la musique forte qui joue toute la journée engendre une nuisance sonore insupportable pour les riverains. Ensuite, la présence de personnes très alcoolisées est inadmissible. Les vomissements à répétitions, les tenues inappropriées et comportements inappropriés peuvent être problématiques pour les enfants (et les adultes) qui se promènent dans sur la plage et le front de mer et véhiculent une <i>image négative</i> de la ville.

	<p>De plus, la paillote Ginette bloque souvent les rues avoisinantes avec des voitures. Les riverains peuvent rencontrer des difficultés pour accéder à leur domicile ou à leur garage.</p> <p>Enfin, la pollution causée par les visiteurs de la paillote Ginette est également préoccupante : que ce soit les mégots de cigarettes jetés sur la plage ou l'huile de friture qui est déversée chaque jour sur la plage sont très problématiques.</p> <p>En conclusion, il est important de reconnaître que la paillote Ginette cause des nuisances pour les riverains pendant la saison estivale.</p> <p>Les habitants de Leucate souhaitent faire fermer cette paillote qui nous rendent certaines de nos journées de vacances insupportables.</p> <p>Les visiteurs doivent également être conscients de leur impact sur les riverains et la plage et doivent respecter les règles de civisme et d'environnement</p>
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 85 (Ginette quitte la commune)
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 109 : 6 mars 2023 - 15:13</p> <p>Auteur : beatrice maurin</p> <p>Bonjour, la plage de Leucate est un lieu unique et préservé, l'occupation de la plage doit rester publique, nous devons préserver la beauté de notre plage si unique,</p> <p>l'autorisation de paillotes supplémentaires pour un temps très long , avec toutes les nuisances que cela engendre, serait une aberration écologique, avec une dénaturation de cet espace si beau vierge de toutes occupations commerciales très envahissantes.</p> <p>Je suis une locataire assidue de ce lieux et suis totalement contre ce projet</p> <p>Cordialement</p> <p>Béatrice Maurin</p>
Réponses de la mairie :	Idem réponse N°15 (taux d'occupation des plages maintenu en deçà des obligations légales)
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 110 : 6 mars 2023 - 15:23</p> <p>Auteur : Thibault Sabatier</p> <p>Il est scandaleux que la paillote Ginette à Leucate Plage persiste à provoquer un tel trouble pour les résidents locaux pendant l'été. Les niveaux de bruit extrêmement élevés, la consommation excessive d'alcool et les comportements indécents, tels que des danses suggestives devant les enfants, sont totalement inacceptables. Les stationnements illégaux, la pollution de la plage par les mégots de cigarette et l'huile de friture sont tout aussi honteux.</p> <p>Les responsables de la mairie doivent prendre des mesures immédiates pour mettre fin à la concession de plage accordée à Ginette et s'assurer qu'elle ne reproduise pas la même chose avec la côte révéée afin de mettre fin à ces nuisances insupportables pour les riverains.</p>
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 85 (Ginette quitte la commune)
Avis du commissaire	Avis du commissaire enquêteur

enquêteur	La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.
Observations : ou Remarques émises :	.N° 111 : 6 mars 2023 - 15:27 <i>Auteur : anonyme</i> La paillote à Leucate plage à commencer par Ginette sont une véritable source de nuisance pour les riverains pendant l'été. Cela doit cesser immédiatement et ne pas se reproduire avec d'autres paillottes. Les problèmes proviennent de plusieurs facteurs : La musique est extrêmement forte durant toute la journée, empêchant les riverains de profiter de leur propre tranquillité. Les gens qui viennent en paillote sont souvent très alcoolisés, créant ainsi des nuisances sonores et des vomissements sur la voie publique. Les visiteurs de cette paillote portent souvent des tenues inappropriées, et dansent de manière provocante devant les enfants toute la journée. Cela est tout simplement inacceptable. La fréquentation importante de la paillote bloque le stationnement dans les rues avoisinantes, ce qui est extrêmement gênant pour les riverains. Les visiteurs jettent des mégots sur la plage et les cuisiniers vident l'huile de friture dans le sable, causant des dommages considérables à l'environnement. Il est temps que les autorités prennent des mesures drastiques pour faire cesser ces nuisances. Les riverains méritent de vivre dans un environnement paisible et respectueux de l'environnement.
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 85 (Ginette quitte la commune)
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.
Observations : ou Remarques émises :	N° 112 : 6 mars 2023 - 16:41 <i>Auteur : anonyme</i> Merci à la mairie de faire une enquête publique alors que toutes les personnes concernées et habitant Leucate l'été ne sont majoritairement pas là l'hiver: c'est très courageux et une fois de plus "prenons les décisions en douce ,c'est plus facile" Pour les paillotes pourquoi pas mais loin des habitations : Biquet est loin de tout, sa paillote est historique et légitime(leucatois historique, il a fait bcp pour animer sans abimer) contrairement à Ginette qui a senti le filon et est venu s'imposer uniquement pour faire du fric et attirer sa clientèle faussement bling bling. En plein centre de leucate plage , Ginette est une verrue qui empoisonne les riverains depuis son début. Ils dépassent allègrement les niveaux sonores autorisés, niveau sonore agrémenté d'instruments de musique et de beuglements d'une faune avinée en plein après midi , ne parlons pas des comportements inappropriés à une plage historiquement calme et familiale. En résumé des paillotes pourquoi pas, mais loin, en respectant la sérénité que les gens viennent rechercher ici depuis des années. Leucate ne sera jamais Ibiza ou st Trop!
Réponses de la mairie :	<u>Dates de l'enquête publique</u> : la procédure de renouvellement de la concession de plage est très longue et s'étale sur environ 18 mois. C'est le calendrier d'avancement de la procédure qui a dicté les dates d'enquête. L'objectif était un renouvellement avant la saison 2023. <u>Location des lots de plage uniquement en milieu non urbanisé</u> : Idem réponse N° 85 (Ginette quitte la commune).

	Sur Port Leucate, les lots de plage s'intègrent parfaitement bien en milieu urbanisé, c'est bien les dérives de l'activité qui sont en cause et non pas le principe d'un lot de plage.
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.</p> <p>Par ailleurs le commissaire enquêteur rappelle que ce n'est pas la mairie qui organise l'enquête publique mais l'autorité administrative en charge du dossier dans le cas présent les services préfectoraux départementaux.</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 113 : 6 mars 2023 - 17:11</p> <p><i>Cette observation a été désactivée car elle est contraire à la charte d'utilisation.</i></p>
Réponses de la mairie :	S.O
Avis du commissaire enquêteur	SO
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 114 : 6 mars 2023 - 17:28</p> <p><i>Auteur : anonyme</i></p> <p>Nous sommes résidents saisonniers à Leucate Plage depuis plus de 20 ans, notre havre de paix depuis tout ce temps nous venions déjà en vacances avant l'achat de notre résidence secondaire pour son calme. Même si nous avons dû subir depuis quelques années l'installation de Ginette et chez Biquet, nous sommes cette fois déterminés à nous opposer au projet du lot 16. Leucate est un endroit familial et paisible, nous tenons à protéger notre plage des futures détériorations qu'elle va subir. Sans compter les nuisances sonores, les détritiques dans nos rues, devant nos maisons et les problèmes de stationnement déjà rencontrés ces derniers étés. Nous tenons à la sécurité pour nos enfants, nos petits enfants qui se verra défaillir avec l'augmentation de la fréquentation. Le charme de Leucate est trop précieux, merci de ne pas le dégrader.</p>
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 53 (lot 16)
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation du lot n° 16 situé en zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique à la pertinence du lot n°16 en annexe</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 115 : 6 mars 2023 - 17:28</p> <p><i>Auteur : anonyme</i></p> <p>Nous sommes résidents saisonniers à Leucate Plage depuis plus de 20 ans, notre havre de paix depuis tout ce temps nous venions déjà en vacances avant l'achat de notre résidence secondaire pour son calme. Même si nous avons dû subir depuis quelques années l'installation de Ginette et chez Biquet, nous sommes cette fois déterminés à nous opposer au projet du lot 16. Leucate est un endroit familial et paisible, nous tenons à protéger notre plage des futures détérioration qu'elle va subir. Sans compter les nuisances sonores, les détritiques dans nos rues, devant nos maisons et les problèmes de stationnement déjà rencontrés ces derniers étés. Nous tenons à la sécurité pour nos enfants, nos petits enfants qui se verra défaillir avec l'augmentation de la fréquentation. Le charme de Leucate est trop précieux, merci de ne pas le dégrader. Voir n° 114</p>

Réponses de la mairie :	S.O
Avis du commissaire enquêteur	L'observation est un doublon avec le n° 114 non prise en compte dans le cadre de la présente enquête
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 116 : 6 mars 2023 - 17:29 <i>Auteur : anonyme</i> Monsieur le Commissaire enquêteur, Par la présente vous laisser mon avis concernant le renouvellement de cette concession. Elle est essentielle pour notre commune qui vit du tourisme et dont cette activité soutient par ailleurs celle des ostréicultures et celle des vigneron. Grâce aux clubs de plage, nos jeunes ont des emplois sans aller courir les routes et d'autres communes pour travailler sur la saison. Grâce aux clubs de plage, nos vigneron et nos ostréicultures profitent de débouchés pour nos produits qui font la fierté de notre terroir et l'attractivité aussi de Leucate. Grâce aux clubs de plages, beaucoup de touristes viennent sur notre belle station très nature et très authentiques de Leucate. Nous avons parmi les plus beaux clubs de la côte. Les gens viennent de partout même de Catalogne espagnole pour en profiter. Sans les clubs de plages, ils ne viendraient pas. Ceci sans que nos paysages et notre environnement ne soient affectés comme dans d'autres stations, nombreuses, très bétonnées. Leucate est très nature et elle arrive à conjuguer environnement et animation et tourisme avec brio. Que cela dure est essentiel. Merci de votre écoute.</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 117 : 6 mars 2023 - 17:34 Pourquoi pas une paillote pour passer un bon moment entre amis mais à condition de respecter certaines règles de BON SENS ! Dans le projet prévu, est-ce que la paillote en face de la Cote Rêvée va respecter ces règles surtout sur le long terme ?? N'oublions pas que c'est le patron de Ginette qui en est le propriétaire. Et ce monsieur a des appuis, forcément ! : il a de l'argent ! Patron très arrogant qui se permet du haut de ses tatouages de vous répondre quand vous osez lui demander de respecter le niveau sonore écrit dans la loi : " je ne vous réponds pas à vous, je fais ce que je veux ici , j'ai racheté tout Leucate alors arrêtez de m'emmerder ! " On croit rêver ou bien ? Alors oui il emploie quelques saisonniers (surtout des toulousains du gang Ginette) mais l'argument de la mairie qui dit que ça apporte de la trésorerie c'est faux ! (A part la redevance de la concession.) Pour le reste toute la clientèle télé réalité qui déboule de Toulouse en caisses ostentatoires, qui passe sa journée à envoyer des selfies de tenues minimalistes, qui mange, boit, hurle (c'est lié), urine sur les murs de maisons avoisinantes, et repart à fond la caisse alors que tout est limité à 30kmh, sans avoir ni acheté une bouteille ni un collier dans les boutiques du village. Tout l'agent est rentré uniquement dans les caisses de Ginette Ltd ! Elle est où la valeur ajoutée ? à part mettre une ambiance exécration dans une station balnéaire <i>Auteur : anonyme</i> réputée pour son calme et sa bonne tenue ?</p>
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 85 (Ginette quitte la commune)
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.</p>

Observations : ou Remarques émises :	N° 118 : 6 mars 2023 - 17:44 <i>Auteur : anonyme</i> Bonjour, Je suis résolument contre l'installation des paillottes de plage à Leucate Plage, endroit connu pour sa tranquillité. Ginette engendre de nombreux désagréments (bruits, pollution visuelle et environnementale) et jure totalement avec l'esprit de leucate plage qui est un modèle de préservation de la nature. Monsieur le maire, ne cédez pas aux sirènes mercantiles des toulousains Merci
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 86 (Ginette quitte la commune). + Idem réponse observation N°90 (pas plus d'occupation à leucate plage)
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.
Observations : ou Remarques émises :	N° 119 : 6 mars 2023 - 17:49 <i>Auteur : anonyme</i> Bonjour, J'apporte un soutien sans réserve au projet de concessions de plage de leucate. Ces établissements sont importants pour notre commune tant au niveau de l'offre de services qu'ils offrent aux leucatois et aux touristes que des débouchés économiques qu'ils apportent à nos producteurs locaux (vignerons, pêcheurs, ostréiculteurs....). Un atout indéniable pour notre commune.
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 120 : 6 mars 2023 - 17:50 <i>Auteur : anonyme</i> Je viens à Leucate depuis plus de 35 ans et je suis contre l'extension des paillottes à Leucate Plage, elles engendrent : > Nuisance sonores > Trouble à la tranquillité > Etat d'ébriété sur la voie publique > Dégradation du paysage Et au dessus de tout cela, de la privatisation de ces espaces PUBLICS est insupportable et ne mène à rien, cf. la situation de la Grande Motte dans l'Hérault où toutes les paillottes vont fermer d'ici l'année prochaine Je parle essentiellement pour le secteur du MOURET, les paillottes à Port Leucate ne me dérangent pas.
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 85 (Ginette quitte la commune) + Idem réponse observation N°90 (pas plus d'occupation à leucate plage) + Idem N° 53 (lot 16) <u>Plage du Mouret</u> : le nombre de lot reste le même et les surfaces demandées dans le cadre de la nouvelle concession correspondent à l'occupation réelle depuis plusieurs années. IL n'y aura donc pas d'augmentation en pratique et visible sur le terrain.
Avis du commissaire	Avis du commissaire enquêteur :

enquêteur	<p>La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.</p> <p>En ce qui concerne la privatisation de l'espace public le commissaire enquêteur rappelle que les concessions de plage font l'objet d'une réglementation spécifique qui prévoit notamment des restrictions en ce qui concernent le pourcentage de surfaces et les longueurs face à la mer des lots de plage concédées.</p> <p>Par ailleurs la réglementation impose que le libre l'accès à la mer reste sur la totalité soit possible sur la totalité du rivage de la concession de plage concédée.</p> <p>Ces deux conditions permettent de garantir la liberté d'usage de la plage conformément aux obligations réglementaires, à l'ensemble du public et des vacanciers en encadrant et réglementant les activités des lots de plages autorisés.</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 121 : 6 mars 2023 - 17:56 Auteur : Monique Pujol</p> <p>Leucate-plage a toujours été une plage familiale où les familles aimaient se retrouver sur la plage et plus particulièrement au centre de la station. "GINETTE " a envahi cet espace central avec des nuisances sonores et olfactives qui gênent les familles qui viennent avec leurs enfants pour passer un bon moment dans le calme. On peut suivre à la trace le passage des employés de cet établissement qui laissent une trainée noire sur le front de mer. Le week-end parfois, l'ambiance y est LIMITE et à ne pas mettre au regard des plus jeunes. Donc, oui aux paillotes mais pas au cœur de la station...</p> <p>Les bons souvenirs, nous les avons plus du temps où il faisait bon vivre à Leucate plage .Ces dernières années, ce sont des souvenirs à fuir..</p>
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 85 (Ginette quitte la commune)
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 122 : 6 mars 2023 - 18:08 Auteur : Emile Albaladejo</p> <p>Bonjour,</p> <p>Les paillottes sont importantes dans l'animation, la vie de la station. Elles sont indispensables durant la saison estivale dans la mesure où elles ne se densifient pas plus dans le nombre. Alors je dis oui aux paillottes dans la proportion actuelle qui me paraît raisonnable.</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 123 : 6 mars 2023 - 18:09 Auteur : Emile Albaladejo</p> <p>Bonjour,</p> <p>Les paillottes sont importantes dans l'animation, la vie de la station .Elles sont indispensables durant la saison estivale dans la mesure où elles ne se densifient pas plus dans le nombre. Alors je dis oui aux paillottes dans la proportion actuelle qui me paraît raisonnable.</p>

Réponses de la mairie :	S.O.
Avis du commissaire enquêteur	L'observation est un doublon avec le n° 122 non prise en compte dans le cadre de la présente enquête
Observations : ou Remarques émises :	N° 124 : 6 mars 2023 - 18:09 Auteur : anonyme Totalemnt opposé au lot 16. ok pour les paillotes à port leucate, la franqui et biquet plage mais totalement opposé aux paillottes dans le coeur de leucate plage!
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 85 (Ginette quitte la commune) (lot 16 déjà exploité par le passé)
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.
Observations : ou Remarques émises :	N° 125 : 6 mars 2023 - 18:10 Auteur : Thierry Claisse Super les clubs de plage.a maintenir Absolument . ça donne de l animation Et rien de mieux que de pouvoir déguster un apéro ou un plat face à la mer. Merci à la commune de port Leucate.
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 126 : 6 mars 2023 - 18:17 Auteur : Dede Patrick Merci pour cette consultation, En tant que riverain leucatois depuis plusieurs années, je m'oppose fermement à l'installation de paillottes à Leucate à commencer par le lot 16. Cette proposition n'a pas sa place sur notre plage locale: > l'installation de nouvelles paillottes va occuper une partie de la plage qui devrait être accessible à tous les usagers. > Les paillottes et notamment Ginette ont un impact environnemental néfaste. La gestion des déchets liées aux paillottes perturbe les habitats naturels et les écosystèmes de la plage. > Elles altèrent l'aspect naturel de la plage En conclusion, je m'oppose fermement à l'installation de nouvelles paillottes sur notre belle plage.
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 85 (Ginette quitte la commune) + Idem réponse observation N°90 (pas plus d'occupation à leucate plage) + idem N°15 (souci de l'intégration des constructions) + idem N° 53 (lot 16 déjà exploité par le passé)
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation du lot n° 16

	situé en zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique à la pertinence du lot n°16 en annexe.
Observations : ou Remarques émises :	N° 127 : 6 mars 2023 - 18:48 <i>Auteur : anonyme</i> Je suis habitante de Leucate plage et je suis contre l'installation d'une payote. Ce n'est pas l'esprit de Leucate : ça augmente le bruit, les incivilités, les gens bourrés en pleine après-midi, l'huile de frite sur la chaussée, ça réduit de la surface de la plage. Cette plage a toujours été une plage familiale, on a déjà assez de bar de plage (et pourtant j'ai la 30aine). Nos plages sont belles, il faut les préserver. Je suis contre ce projet.
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 85 (Ginette quitte la commune) + Idem réponse observation N°90 (pas plus d'occupation à leucate plage) + idem N°15 (souci de l'intégration des constructions) + idem N° 53 (lot 16 déjà exploité par le passé)
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.
Observations : ou Remarques émises :	N° 128 : 6 mars 2023 - 19:37 <i>Auteur : anonyme</i> Re-bonjour, je remarque que, pour la majorité, les commentaires en faveur de certaines paillotes, émanent de personnes qui ne viennent à Leucate plage qu'une fois ou deux dans la saison (des toulousains pour beaucoup) et donc ne peuvent constater les nuisances occasionnées par une paillote au cœur de la station. Quand au personnel employé par cet établissement, personne résident à Leucate. Alors prenez en compte les avis des autochtones, c'est plus fiable.
Réponses de la mairie :	La commune de Leucate compte 4 600 habitants à l'année environ, plus de 60 000 résidents l'été avec plus de 16 000 logements. C'est une station touristique surclassée 40 000 à 80 000 habitants.
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 129 : 6 mars 2023 - 19:42 <i>Auteur : anonyme</i> Je ne suis pas pour ces paillotes qui défigurent le littoral
Réponses de la mairie :	Idem réponse N°15 (taux d'occupation des plages maintenu en deçà des obligations légales + souci de l'intégration des constructions)
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé
Observations : ou Remarques émises :	N° 130 : 6 mars 2023 - 19:54 <i>Auteur : anonyme</i> Je suis contre ce projet (lot 16) , pas de soucis pour des paillotes à Port Leucate mais pas à Leucate plage, ce n'est pas l'esprit de la plage

Réponses de la mairie :	N° 53 (lot 16 déjà exploité par le passé)
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation du lot n° 16 situé en zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique à la pertinence du lot n°16 en annexe
Observations : ou Remarques émises :	N° 131 : 6 mars 2023 - 19:55 <i>Auteur : anonyme</i> Je suis contre ce projet (lot 16) , pas de soucis pour des pailotes à Port Leucate mais pas à Leucate plage, ce n'est pas l'esprit de la plage voir n°130
Réponses de la mairie :	S.O
Avis du commissaire enquêteur	L'observation est un doublon avec le n° 130 non prise en compte dans le cadre de la présente enquête.
Observations : ou Remarques émises :	N° 132 : 6 mars 2023 - 20:21 <i>Auteur : anonyme</i> Je viens à Leucate Plage depuis 50 ans et est propriétaire. Les différentes nuisances causées par la concession Ginette; - nuisances sonores : une musique trop forte - nuisances environnementales : mégots de cigarettes / utilisation de fumigènes le week-end / décorations et confettis en plastique (qui finissent sur la plage) Des abords très sales : poubelles débordantes, odeurs de toilette et huile de friture tout au long de la murette. - nuisances comportementales : incivilités : urine sur les murs des maisons environnantes, personnes ivres sur la plage et dans les rues et conduite en état d'ivresse . -problème de stationnement !!! Conclusion ; les plupart des fêtard passent la journée / soirée et repartent chez eux à Toulouse , (mieux faut pas les croiser sur la route!) aucun bénéfice pour les commerçants de Leucate ! Aujourd'hui l'ambiance de notre belle plage a complètement changé... Que les chose changent c'est normal mais là c'est trop !!! Le changement dans le respect des voisins et surtout de l'environnement, oui ! Donc non pour ce projet !
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 85 (Ginette quitte la commune)
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.
Observations : ou Remarques émises :	N° 133 : 6 mars 2023 - 20:38 <i>Auteur : anonyme</i> Bonjour L'exploitation de la plage de LEUCATE par GINETTE est inacceptable tant la loi n'est pas respectée. Alcool sur la plage ,dans l'eau au milieu des vacanciers . Nuisance sonore qui gêne tout le monde sauf les clients .

	<p>Aucune action policière pour faire respecter les droits de chacun. Personnes alcoolisées sur les routes et les rues sans contrôle policière .Irresponsable pour nos enfants . Le gain de peu de personne ne doit pas passé avant le bien de tous On se demande comment tant de droits sont accordés à une société privée....</p>
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 85 (Ginette quitte la commune)
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 134 : 6 mars 2023 - 20:52 Auteur : <i>anonyme</i> Je suis favorable aux concessions de plage qui sont très appréciées par les vacanciers et les résidents. Elles animent journées et soirées, créent de l'emploi et valorisent les productions locales.</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 135 : 6 mars 2023 - 21:12 Auteur : Pouj Bobby Bonsoir à toutes et tous, Pourquoi rompre un plaisir et une quiétude de vie synonymes de Leucate Plage? Je pense qu'il y a suffisamment de places pour que les familles puissent toujours profiter des joies balnéaires. Et que d'autres s'amuse à leur gré seulement ailleurs qu'ici. Biquet a montré la voie, répliquons le concept. Et faisons tous un pas vers le partage de l'espace public.</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 136 : 6 mars 2023 - 21:18 Auteur : <i>anonyme</i> La commune de Leucate possède des espaces naturels d'un grand intérêt écologique, notamment ses plages naturelles et ses dunes. Je suis contre la présence de concessions de plage / pailotes en zone Natura 2000. Nous devons protéger collectivement notre Patrimoine Naturel remarquable, arrêtons d'artificialiser ces écosystèmes déjà menacés.</p>
Réponses de la mairie :	Idem N° 15 : préservation des plages et à propos du plan de gestion du site de Mouret
Avis du commissaire	Avis du commissaire enquêteur

enquêteur	Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé
Observations : ou Remarques émises :	N° 137 : 6 mars 2023 - 21:36 Auteur : <i>anonyme</i> Je suis contre la pollution sonore, visuelle et olfactive des paillotes sur la plage de Leucate. Suivez l'exemple Biquet!! Laissez les plages de Leucate Plage libre et profitons de ce que nous avons:))
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 85 (Ginette quitte la commune) + Idem réponse observation N°90 (pas plus d'occupation à leucate plage)
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.
Observations : ou Remarques émises :	N° 138 : 6 mars 2023 - 21:38 Auteur : MICHEL ASTRUC Dans les premiers temps les "paillotes" étaient bien acceptées car répondant à un besoin d'un complément de restauration et d'une animation des abords de la plage. Assez rapidement sont apparus des troubles constatés par les habitants, comme les locataires ou les touristes , en particulier pour ce qui concerne Ginette du fait de son implantation à proximité immédiate d'un coeur de plage réputé pour sa tranquillité. A plusieurs reprises ces troubles ont été signalés : bruit, odeurs, éclairage, parking, sécurité, saleté des abords. Plusieurs témoignages ont signalé des seringues... et verres cassés aux alentours de Ginette A l'évidence la régulation naturelle n'a pas fonctionné et les règles des anciens contrats n'ont pas été respectées. En conséquence il apparaît nécessaire : - de ne pas autoriser d'implantation près du coeur de plage - de limiter les surfaces autorisées - de favoriser les activités nautiques (jamais appliquées à ce jour) - de faire strictement écrire dans les contrats de concession les normes de surface, bruit, éclairage, pollution olfactives et éclairage... et mettre en place les vérifications et contraintes nécessaires
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 85 (Ginette quitte la commune) + Idem réponse observation N°90 (pas plus d'occupation à leucate plage)
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.
Observations : ou Remarques émises :	N° 139 : 6 mars 2023 - 23:12 Auteur : <i>anonyme</i> Originaire de la côte basque ,je viens régulièrement à Leucate pour le dépaysement et le calme de la station balnéaire qui est un petit joyaux.cependant ,je trouve que l'ambiance de la cité balnéaire a changé depuis la création de cette paillote de plage . Leucate est devenue une petite Ibiza qui a perdue son âme. Chacun doit pouvoir faire la fête mais sans gêner les autres comme la paillote délocalisée de Biquet .du coup ,je préfère rester dans mon pays basque.

Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 85 (Ginette quitte la commune) + Idem réponse observation N°90 (pas plus d'occupation à leucate plage)
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.
Observations : ou Remarques émises :	N° 140 : 6 mars 2023 - 23:33 <i>Auteur : anonyme</i> Je viens à Leucate Plage depuis 50 ans et est propriétaire. Les différentes nuisances causées par la concession Ginette; - nuisances sonores : une musique trop forte - nuisances environnementales : mégots de cigarettes / utilisation de fumigènes le week-end / décorations et confettis en plastique (qui finissent sur la plage) Des abords très sales : poubelles débordantes, odeurs de toilette et huile de friture tout au long de la murette. - nuisances comportementales : incivilités : urine sur les murs des maisons environnantes, personnes ivres sur la plage et dans les rues et conduite en état d'ivresse . -problème de stationnement !!! Conclusion ; les plupart des fêtard passent la journée / soirée et repartent chez eux à Toulouse , (mieux faut pas les croiser sur la route!) aucun bénéfice pour les commerçants de Leucate ! Aujourd'hui l'ambiance de notre belle plage a complètement changé... Que les chose changent c'est normal mais là c'est trop !!! Le changement dans le respect des voisins et surtout de l'environnement, oui ! Donc non pour ce projet !
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 85 (Ginette quitte la commune) + Idem réponse observation N°90 (pas plus d'occupation à leucate plage)
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.
Observations : ou Remarques émises :	N° 141 : 6 mars 2023 - 23:54 <i>Auteur : anonyme</i> Je viens à Leucate Plage depuis 50 ans et est propriétaire. Les différentes nuisances causées par la concession Ginette; - nuisances sonores : une musique trop forte - nuisances environnementales : mégots de cigarettes / utilisation de fumigènes le week-end / décorations et confettis en plastique (qui finissent sur la plage) Des abords très sales : poubelles débordantes, odeurs de toilette et huile de friture tout au long de la murette. - nuisances comportementales : incivilités : urine sur les murs des maisons environnantes, personnes ivres sur la plage et dans les rues et conduite en état d'ivresse . -problème de stationnement !!! Conclusion ; les plupart des fêtard passent la journée / soirée et repartent chez eux à Toulouse , (mieux faut pas les croiser sur la route!) aucun bénéfice pour les commerçants de Leucate ! Aujourd'hui l'ambiance de notre belle plage a complètement changé... Que les chose changent c'est normal mais là c'est trop !!! Le changement dans le respect des voisins et surtout de l'environnement, oui ! Donc non pour ce projet !

Réponses de la mairie :	Doublon avec N° 132
Avis du commissaire enquêteur	L'observation est un doublon avec le n° 132 non prise en compte dans le cadre de la présente enquête
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 142 : 7 mars 2023 - 08:40 <i>Auteur : anonyme</i></p> <p>De retour de vacances nous nous sommes arrêtés faire une halte à LEUCATE. Beau temps et endroit super Mais quelle désillusion lorsque le club de plage Ginette a commencé son cirque ! Musique à fond Client saouls sur la plage verre à la main , etc Écologiste engagée quelle honte de voir son un soleil de plomb une fête de Noël avec plusieurs dizaines d'arbres coupés pour l'occasion !!! Lors de notre départ nous avons été bloqués par un véhicule après plusieurs appel à la police.... Rien Lorsque le propriétaire est arrivé.. rien ! Mis à part dédain et gestes d'humeur avant de démarrer saoul !!!! Gestion municipale à revoir</p>
Réponses de la mairie :	Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présent sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 - 2035
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 143 : 7 mars 2023 - 08:41 <i>Auteur : anonyme</i></p> <p>Je viens en vacances depuis 3 ans à port leucate avec mes 2 enfants et je reviens tout particulièrement pour une paillote, cet endroit paradisiaque sur la plage est un privilège . Nous ne pourrions pas imaginer nos vacances sans cette paillote, on y mange bien, une aire de jeux pour les enfants est très appréciable, le personnel est plus qu'accueillant... Merci de les laisser contribuer à nos vacances, ils sont indispensables.</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 144 : 7 mars 2023 - 09:11 <i>Auteur : anonyme</i></p> <p>Les paillotes font partie intégrale de la vie estivale de la station. Chacune on leur propre âme. Y en a pour tout le monde, petits et grands. C est un atout majeur pour notre commune.</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

Observations : ou Remarques émises :	N° 145 : 7 mars 2023 - 10:11 Auteur : Maeva Lorenzo Claisse Il est positif de garder les concessions sur les plages, elles dynamisent les plages et donnent de l'ambiance, elles sont nécessaires pour la bonne continuité du tourisme
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 146 : 7 mars 2023 - 11:36 Auteur : Françoise Bertini Mon avis concernant les concessions pour des paillotes dans leucate plage est à l'opposé de Ginette ! Non aux paillotes ! Nous aimons le "centre ville " ouvert " avec de beaux établissements " ancien Jouve" ," la terrasse "et "la côte rêvée" qui nous régale . Nous voulons garder leurs belles terrasses , ouvertes toute l'année et avec une belle vue sur la plage où les familles profite de la mer ! Avec Ginette sur la plage nous avons des voitures qui envahissent le cœur de leucate , finie la vue de nos enfants en train de faire des châteaux de sable et à la place des odeurs de fritures dans le fond sonore incessant !
Réponses de la mairie :	Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présent sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 - 2035
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.
Observations : ou Remarques émises :	N° 147 : 7 mars 2023 - 11:59 <i>Auteur : anonyme</i> Tout d'abord, je dois dire que je suis contrarié par la présentation de cette consultation, tant sur le fond que sur la forme! Elle est très orientée en ne véhiculant que des photos et messages positifs... Je me demande quels auraient été les commentaires des fans de paillotes si les photos choisies présentaient l'état d'ébriété des clients, les gens qui pissent dans les rues adjacentes, les rats qui prolifèrent... Je doute que ces mêmes fans se réjouiraient d'avoir au pied de leur habitation PENDANT 6 MOIS toutes ces nuisances, sans parler de la principale qui est sonore mais qu'on ne peut photographier. Ce qui me contrarie encore plus, c'est cette capacité qu'ont les politiques d'omettre sournoisement d'évoquer certains points, ne pensant qu'à leurs intérêts... Prenons pour exemple La Côte Rêvée: Il faut savoir que les propriétaires sont les mêmes que ceux qui tiennent Ginette, à qui une nouvelle concession a été par ailleurs accordée à Port Leucate. Cela fait des années que je me rends très régulièrement à La Côte Rêvée. Quelle déception le mois dernier de constater que le gérant Pep n'était plus là, remplacé par un duo de la team Ginette. Avec comme première conséquence, la facturation des accompagnements des plats de 4 à 5€ pour le même plat! La seule chose qui intéresse ces personnes, et celles qui les soutiennent... c'est LE FRIC! Rien de surprenant donc qu'ils ambitionnent de créer un Ginette Bis (en plus du nouveau Port

	<p>Leucate) à quelques encablures du précédent... Sauf que pour cela, il faut le concours de son ami Monsieur le maire qui, DISCRETEMENT, demande une dérogation pour élargir l'exploitation commerciale limitée au service de boissons NON alcoolisées, glaces et gaufres et AUCUNE CUISSON sur la plage. L'objectif étant bien sûr de dupliquer un ex Ginette 2022 sur la plage au niveau de la côté Rêvée dès que possible. Rien d'étrange que cela ne soit pas mentionné sur le prospectus rédigé par la municipalité et reçu dans les boites aux lettres hier. Qui paye d'ailleurs toute cette promotion pour les paillotes que l'on retrouve sur les Atribus, dans nos boites aux lettres?!...</p> <p>JE DEMANDE DONC SOLENNELLEMENT A MONSIEUR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR ET AUX PERSONNES DECISIONNAIRES DE BIEN GARANTIR LA LIMITE D'EXPLOITATION COMMERCIALE JUSQUE LA ACCORDEE A LA COTE REVEE POUR LES 1000M2 SUR LA PLAGE.</p> <p>Il en va de la conservation de la nature et de ce que Leucate Plage doit rester à cet endroit = une plage familiale et non une "boite de jour" ! Il y a tout ce qu'il faut à quelques centaines de mètres...</p>	
<p>Réponses de la mairie :</p>	<p><u>Concernant la communication faite par la commune</u> : La commune de Leucate a décidé de donner une visibilité maximale à l'enquête publique sur son territoire. Dans ce domaine, et nul ne peut le contester, la Commune a proposé différents supports et vecteurs de communication pour élargir au plus possible la notoriété de l'enquête. Site internet, campagne affichage réseaux mobilier urbain, panneaux lumineux, plaquettes 4 volets toutes boites, etc. On ne peut reprocher à la commune d'avoir invité le plus large public possible à venir donner son avis. Ceci en toute transparence et sans volonté de limiter cette enquête.</p> <p><u>Concernant l'établissement Ginette</u> : Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présent sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 – 2035</p> <p><u>Concernant le lot 17 et les activités possibles dans le cadre de la procédure d'attribution</u> : (délibération N° 2022/085/1.2 en date du 17 octobre 2022 Lot 17 :</p> <table border="1" data-bbox="571 1272 1540 1384"> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> - Activités de plage - Restauration annexe limitée à de la restauration sans cuisson à l'exception des crêpes et des gaufres </td> </tr> </table> <p>pas d'activité de bar ou activités festives</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Activités de plage - Restauration annexe limitée à de la restauration sans cuisson à l'exception des crêpes et des gaufres
<ul style="list-style-type: none"> - Activités de plage - Restauration annexe limitée à de la restauration sans cuisson à l'exception des crêpes et des gaufres 		
<p>Avis du commissaire enquêteur</p>	<p>Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.</p> <p>Par ailleurs le commissaire enquêteur précise que la publicité légale concernant l'enquête publique a été parfaitement respectée sur la forme.</p>	
<p>Observations : ou Remarques émises :</p>	<p>N° 148 : 7 mars 2023 - 12:01 Auteur : anonyme Monsieur le Maire, lorsqu'on a la chance d'administrer un endroit historiquement si unique, se référer à l'image de marque de Leucate par la venue de quelques starlettes... C'est pitoyable.</p>	

	Mais c'est à votre image, comme en témoigne cette vidéo des voeux que vous fîtes l'an passé ! Vous devriez candidater pour le prochain James Bond...
Réponses de la mairie :	Hors sujet
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur Observation sans lien avec le projet présenté à l'enquête publique d'autorisation de concession de plages naturelles de la commune qui n'appelle pas de commentaire de la part du commissaire enquêteur.
Observations : ou Remarques émises :	N° 149 : 7 mars 2023 - 12:01 <i>Auteur : anonyme</i> Bonjour, Merci pour la consultation. Ok pour Biquet Plage et les paillottes de Port Leucate et La Franqui. En revanche, totalement OPPOSE à l'attribution de nouvelles paillottes à Leucate Plage commencer par le lot numéro 16. Nous ne supportons plus le bruit et souhaitons conserver une plage et le littoral du bruit et des différentes nuisances en forte hausse depuis l'apparition de Ginette notamment.
Réponses de la mairie :	Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présent sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 – 2035 Idem réponse N° 90 : pas plus d'occupations sur Leucate plage avec cette nouvelle concession et le lot 16 a déjà été exploité sans que cela pose de pb de voisinage
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.
Observations : ou Remarques émises :	N° 150 : 7 mars 2023 - 12:05 <i>Auteur : anonyme</i> J'ai côtoyé une personne qui a travaillé dans le passé chez Ginette. Elle m'a dit qu'il n'y avait pas plus de respect pour les employés que pour l'environnement, qu'ils jetaient même parfois la nourriture et les huiles dans le sable! Pas surprenant que les rats soient de plus en plus nombreux...
Réponses de la mairie :	Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présent sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 – 2035. <u>Concernant l'évacuation des graisses de cuisine</u> : l'établissement Ginette comportait bien un bas à graisse dont le dimensionnement a fait l'objet d'une validation par le gestionnaire de réseau d'eaux usées VEOLIA avant la saison 2022.
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.

Observations : ou Remarques émises :	N° 151 : 7 mars 2023 - 12:09 <i>Auteur : anonyme</i> Mes petits-enfants viennent depuis de nombreuses années l'été. Ca n'est plus comme avant! Et c'est même dangereux avec ces grosses voitures qui roulent à forte allure dans les rues adjacentes à la plage en fin d'après-midi. On dirait même qu'ils ont bu parfois?
Réponses de la mairie :	La population de Leucate plage augmente fortement en été et la circulation automobile également. Le succès de Leucate plage depuis quelques années a été encore augmentée (plage abritée, animations), et Ginette a contribué à cette augmentation de la fréquentation touristique.
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur les interrogations soulevées relèvent de la police de maire en charge de la sécurité sur la voie publique de la commune, qui doit adapter les moyens mis en œuvre doivent être adapté à la fréquentation. Ces problématiques sécuritaires n'entrent pas dans le cadre de la présente enquête relative à la demande de concession des plages naturelles de la commune
Observations : ou Remarques émises :	N° 152 : 7 mars 2023 - 12:23 <i>Auteur : anonyme</i> Formellement OPPOSE a l'octroi du lot 16.
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 90 : pas plus d'occupations sur Leucate plage avec cette nouvelle concession et le lot 16 a déjà été exploité sans que cela pose de pb de voisinage + + la commune impose des mesures de réduction et de contrôle de l'activité sonore du lot.
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation du lot n° 16 situé en zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique à la pertinence du lot n°16 en annexe
Observations : ou Remarques émises :	N° 153 : 7 mars 2023 - 12:38 <i>Auteur : Maya Poujol</i> Bonjour amis Leucatois, Miser sur la préservation d'un espace naturel et public me semble être la plus sage décision pour l'avenir. Préserver l'esprit Pavillon bleu de Leucate est une ambition audacieuse et remarquable qui est un véritable gage de qualité et qui alimente un cercle vertueux comme le maintien de la biodiversité, l'invitation à bouger dans un cadre sain (défi sur les objectifs de santé publique), l'écoute des élus sur la quiétude des riverains, la possibilité d'être chic sans consommer par le savoir vivre, véritable identité de ce territoire.
Réponses de la mairie :	Le projet propose de préserver les espaces naturels tout en autorisant, dans certaines conditions des activités sur la plage pour répondre à la demande des estivants. Idem réponse N° 15
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé
Observations : ou Remarques émises :	N° 154 : 7 mars 2023 - 12:40 <i>Auteur : jean lionard</i> les paillottes sont certes des lieux de convivialité mais leur exploitation engendre des nuisances bruit , propreté extérieur La plage publique doit rester accessible aux familles, propice à la baignade, aux jeux etc... ILs existent déjà des restaurants près de la plage et tout va bien.. Pourquoi les paillottes auraient-elles le droit de cité sur la plage, alors qu'il est interdit d'y mettre 1 coque de bateau ? donc AVIS TRES DEFAVORABLE pour les lots 17 et 18 de LEUCATE plage.

Réponses de la mairie :	Voir réponse n°15 S'agissant des lots 17 et 18 : <ul style="list-style-type: none"> - Le lot N° 17 de 1000 m² correspond à une occupation déjà activée dans les années 2010. Pour le lot N° 17, l'activité que la commune autorisera dans le cadre de la DSP pour l'exploitation de ce lot : « Activités de plage-Restaurant annexe limitée à de la restauration sans cuisson à l'exception des crêpes et des gaufres », de plus, concernant l'activité de restauration et les débits de boissons autorisés, le Lot 17 n'aura pas d'activité festive autorisée ; - Le lot 18 est réservé à des activités de club enfants qui existent depuis des années et qui amène un service très apprécié. (Club Dauphins pour l'apprentissage de la natation)
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 155 : 7 mars 2023 - 12:43 Auteur : Pouj Bobby Bonsoir à toutes et tous, Pourquoi rompre un plaisir et une quiétude de vie synonymes de Leucate Plage? Je pense qu'il y a suffisamment de places pour que les familles puissent toujours profiter des joies balnéaires. Et que d'autres s'amuse à leur gré seulement ailleurs qu'ici. Biquet a montré la voie, répliquons le concept. Et faisons tous un pas vers le partage de l'espace public. Voir n°135
Réponses de la mairie :	doublon
Avis du commissaire enquêteur	L'observation est un doublon avec le n° 135 non prise en compte dans le cadre de la présente enquête
Observations : ou Remarques émises :	N° 156 : 7 mars 2023 - 13:05 Auteur : <i>anonyme</i> Je ne souhaite pas que les paillotes perdurent
Réponses de la mairie :	Avis non argumenté – opposition de principe qui ne justifie d'aucune incompatibilité du projet avec la réglementation en vigueur.
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	° 157 : 7 mars 2023 - 13:05 Auteur : Maeva Lorenzo Claisse Il est positif de garder les concessions sur les plages, elles dynamisent les plages et donnent de l'ambiance, elles sont nécessaires pour la bonne continuité du tourisme
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou	N° 158 : 7 mars 2023 - 13:37 Auteur : <i>anonyme</i>

Remarques émises :	<p>Bonjour ,</p> <p>Habitante Leucatoise de 45 ans en couple avec 2 enfants de 10 ans et 13 ans j'aime nos paillotes après il y a un juste milieu à trouver à leucate plage (plage centrale) qui est très familial, la paillote pour faire la fiesta n'est pas en accord avec le panorama les enfants qui s'amuse , la musique forte et des personnes qui crient et qui se saoulent ... c'est pas génial .</p> <p>Le Ginette du début côté plage avec les transats style lounge musique avec ambiance le calme était super et le coin pub était très sympa côté Jouve .</p> <p>En espérant que notre club enfant continue car c'est l'emblème de cette plage .</p> <p>Le seul gros reproche à faire ce sont les voitures qui roulent vite le long du camping et celle de la route pour aller au village qui est limitée à 30 et jamais respectée.</p>
Réponses de la mairie :	Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présente sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 - 2035
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 159 : 7 mars 2023 - 13:42</p> <p><i>Auteur : anonyme</i></p> <p>Avis très défavorable pour les paillottes 16 , 17 et 18.</p> <p>Monsieur le Maire les nuisances doivent cesser!</p>
Réponses de la mairie :	<p><u>Le lot 18</u> est réservé à des activités de club enfants qui existent depuis des années et qui amène un service très apprécié. (Club Dauphins pour l'apprentissage de la natation)</p> <p><u>Le lot 17</u> : Idem réponse N° 147 : lot 17 cuisine sans cuisson et sans activité de bar ou festive</p> <p>Le lot 16 : i Idem réponse N° 90 : pas plus d'occupations sur Leucate plage avec cette nouvelle concession et le lot 16 a déjà été exploité sans que cela pose de pb de voisinage + la commune impose des mesures de réduction et de contrôle de l'activité sonore du lot</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe</p> <p>En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées elles permettent de réduire les impacts sur l'environnement et les nuisances pour le voisinage, afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 160 : 7 mars 2023 - 14:22</p> <p>Auteur : Virginie Montpellier</p> <p>Fervente adepte de Leucate-plage et La Franqui, il me semble primordial de préserver ces sites emblématiques de la côte encore sauvage du Languedoc. Ne cédon pas aux sirènes du profit ni aux injonctions des Toulousains argentés en mal de St Tropez à 1h20 de chez eux..Le calme et la sérénité de Leucate-plage sont inestimables..ne répétons pas les erreurs des autres et au contraire démarquons nous!</p> <p>Non à la multiplication des paillottes génératrices de nuisances de tous ordres et mettons en valeur ce site selon d'autres paramètres</p>
Réponses de la mairie :	Cette observation concerne uniquement Leucate plage :

	Idem réponse N° 90 : pas plus d'occupations sur Leucate plage avec cette nouvelle concession et le lot 16 a déjà été exploité sans que cela pose de pb de voisinage + la commune impose des mesures de réduction et de contrôle de l'activité sonore du lot.
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées En ce qui concerne la plage de la Franqui le projet de concession de plages naturelles proposé limite l'implantation à trois lots de plage, deux sont destinés à la pratique des activités sportives en relation avec l'usage du vent pour lesquels Leucate est particulièrement renommée et un seul avec une activité annexe de restauration.
Observations : ou Remarques émises :	N° 161 : 7 mars 2023 - 14:31 Auteur : Valérie Snyers valerie.snyers@leucate.net
Réponses de la mairie :	vide
Avis du commissaire enquêteur	RAS
Observations : ou Remarques émises :	N° 162 : 7 mars 2023 - 14:33 Auteur : Valérie Snyers valerie.snyers@leucate.net Pour le bien-être touristique de la ville de Leucate, je suis favorable aux concessions de plage sur la plage du mouret et sur toute la Commune.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 163 : 7 mars 2023 - 14:34 Auteur : Marie-Laure Jobert Organisation : Office de tourisme Favorable au bien-être touristique, les pailloles nourrissent l'attraction pour la station Elles font parties du folklore
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 164 : 7 mars 2023 - 14:38 Auteur : Cecile JEANSON Je suis favorable aux concessions de plage et espère vivement pouvoir profiter de ces structures cette saison dans le respect de la nature et de nos belles plages
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire

Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 165 : 7 mars 2023 - 14:42 Auteur : Gabriel Routier Pas d'illusions à se faire ...tout sera fait pour faciliter l'installation de ginette avec ses nuisances,sa crasse,ses odeurs et ses RATS...je ne mets plus les pieds dans le coin pendant la saison...c est une honte d appeler cette baraque une magie..une fierté...sauf pour ceux qui y ont table ouverte sans doute...
Réponses de la mairie :	Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présente sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 - 2035
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées
Observations : ou Remarques émises :	N° 166 : 7 mars 2023 - 14:47 Auteur : Aurélie Fournier Je suis pour les paillotes sur nos plages. Pour le développement touristique de notre commune. Deux points à considérer : Ne pas mélanger la sécurité des plages , les familles : poste de secours 7 / club des dauphins et le côté (très) festif : concession Côte Rêvée. Réguler davantage le démontage : ne pas laisser de câbles, des tuyaux apparents sur les plages.
Réponses de la mairie :	Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présent sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 - 2035 Avec le départ de Ginette et les limitations d'activités sur les lots 16 et 17, la plage de Leucate plage ne sera plus « festive ». Le contrôle des installations avant montage et après montage est bien prévu dans le cahier des charges imposé par la commune au titulaire de chaque lot.
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées
Observations : ou Remarques émises :	N° 167 : 7 mars 2023 - 14:58 Auteur : Anne Robert La plage et la falaise de Leucate sont appréciées parce qu'elles sont hors du temps, encore à l'abri de trop de modernisation En installant ces baraques de plage et toutes leurs nuisances vous allez en faire un lieu à la mode lambda et éphémère Dommage pour un site aussi merveilleux !
Réponses de la mairie :	Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présent sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 - 2035 Avec le départ de Ginette et les limitations d'activités sur les lots 16 et 17, la plage de Leucate plage ne sera plus « festive ». Idem réponse N° 90 : pas plus d'occupations sur Leucate plage avec cette nouvelle concession et le lot 16 a déjà été exploité sans que cela pose de pb de voisinage + la commune impose des mesures de réduction et de contrôle de l'activité sonore du lot.

Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées
Observations : ou Remarques émises :	N° 168 : 7 mars 2023 - 15:18 Auteur : Vivianne Delaporte Les paillotes sont un réel besoin pour les locaux et les touristes qui les fréquentent fréquemment Elles donnent de l'animation aux plages et permettent de se restaurer en bord de mer les pieds dans l'eau quasiment. D'ailleurs elles sont indissociables de l'été à la mer Laissez nous les paillotes merci !!!
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 169 : 7 mars 2023 - 15:57 Auteur : Jean-Pierre CAVIN Organisation : personnel A Monsieur le Commissaire Enquêteur, de la part de M. CAVIN propriétaire à OASIS-2 7 rue de la nature Port-Leucate 11 370 Dans le cadre de la concession citée, vous trouverez ci-joint sous format PDF (1 page) une synthèse de mes observations ainsi que mon avis qui est favorable à au renouvellement de l'arrêté préfectoral de concession du domaine maritime concernant 4 plages sur la commune de Leucate. Je vous remercie de toute l'attention que vous y porterez en souhaitant que cela puisse contribuer à votre rapport. <i>Fichier : télécharger le fichier joint</i>
Réponses de la mairie :	Avis favorable : entretien, protection du littoral fréquentation, occupation, gestion circulation et des camping-cars, accessibilité, libre circulation piétonne, avec une demande d'élargissement de la période d'interdiction de la présence des chiens sur les plages : l'arrêté prévoit l'interdiction en saison estivale.
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 170 : 7 mars 2023 - 16:15 Auteur : <i>anonyme</i> Bonjour , Habitante Leucatoise de 45 ans en couple avec 2 enfants de 10 ans et 13 ans j'aime nos paillotes après il y a un juste milieu à trouver à leucate plage (plage centrale) qui est très familial, la paillote pour faire la fiesta n'est pas en accord avec le panorama les enfants qui s'amuse ,la musique forte et des personnes qui crient et qui se saoulent ...c'est pas génial . Le Ginette du début côté plage avec les transats style lounge musique avec ambiance le calme était super et le coin pub était très sympa côté Jouve . En espérant que notre club enfant continue car c'est l'emblème de cette plage . Le seul gros reproche à faire ce sont les voitures qui roulent vite le long du camping et celle de la route pour aller au village qui est limitée à 30 et jamais respectée.
Réponses de la mairie :	Doublon avec N° 158

Avis du commissaire enquêteur	L'observation est un doublon avec le n° 158 non prise en compte dans le cadre de la présente enquête
Observations : ou Remarques émises :	N° 171 : 7 mars 2023 - 17:03 Auteur : Alexandra MOYON PIEL Les paillotes sont des endroits chaleureux et familiale pour une détente totale avec des personnes très a l'écoute je conseille tout particulièrement le baobab a port Leucate que j'affectionne particulièrement et mes enfants aussi vive les vacances et vive les paillotes
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 172 : 7 mars 2023 - 17:12 Auteur : Kévin Moyon Bonjour Nous venons en vacances tous les ans depuis 6 ans sur le secteur de Leucate, et nous n'imaginons pas une journée sans un moment de farniente ou une p'tite pause pour se ressourcer au BAOBAB paillote. Les paillotes de plages restent un endroit de dépaysement total après une longue année a travailler dur pour pouvoir en profiter l'été.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 173 : 7 mars 2023 - 17:49 Auteur : <i>anonyme</i> 3 paillotes au Mouret est un maximum.
Réponses de la mairie :	Le projet de concession ne prévoit aucun lot supplémentaire, s'agissant du lot n°16, il sera implanté en limite de la plage urbaine de Leucate plage (cf. les justifications apportées par la réponse N° 53 en faveur du lot 16).
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation du lot n° 16 situé en zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique à la pertinence du lot n°16 en annexe
Observations : ou Remarques émises :	N° 174 : 7 mars 2023 - 19:17 Auteur : <i>anonyme</i> Stop aux paillottes à Leucate, il y en a déjà beaucoup et les nuisances sont parfois insurportables. Ok pour les paillottes type biquet, mais non à Ginette et consorts. Merci
Réponses de la mairie :	Cette observation semble concerner Leucate plage : Idem réponse N° 173
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation

	d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.
Observations : ou Remarques émises :	N° 175 : 7 mars 2023 - 21:00 Auteur : <i>anonyme</i> Bonsoir, Les plages de port-leucate présentent un attrait non discutable. Nous fréquentons le Ponton en famille ou entre amis, et nous sommes satisfait de les avoirs iiiiii Merci.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 176 : 7 mars 2023 - 21:02 Auteur : Frédéric ALTROU Bonsoir Longue vie aux paillotes ! Nous les fréquentons assidûment durant nos vacances.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 177 : 7 mars 2023 - 21:09 Auteur : Julien Bastide Totalemment favorable au club de plage, pour l'activité économique de la commune, pour dynamiser et mettre en valeur le savoir faire de ces paillotes.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 178 : 7 mars 2023 - 21:10 Auteur : Cecile JEANSON Je suis favorable aux concessions de plage et espère vivement pouvoir profiter de ces structures cette saison dans le respect de la nature et de nos belles plages
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 179 : 7 mars 2023 - 21:40 Auteur : <i>anonyme</i> Monsieur le Commissaire Enqueteur, je souhaite apporter ma contribution en tant qu habitant de leucate depuis plus de 15 ans ; Depuis La Franqui jusqu à port leucate nous disposons de magnifiques plages où cohabitent de multiples activités. Il faut souligner tout le travail réalisé par la municipalité pour la protection des plages et empêcher les voitures, motos ou autres engins à moteurs de les détériorer et donc protéger ainsi la flore typique : c est le cas sur les plages des

	<p>Coussoules , sur la grande plage du Mouret et maintenant à port leucate où les travaux d'aménagement des hauts de plage sont en cours avec les mêmes dispositifs que ceux existants à Barcares depuis des années . Cela protège la nature, lui permet de se développer et laisse la possibilité aux clubs de plage de s'installer . l'exemple du Mouret en est la preuve : quand la plage est protégée et organisée , les clubs de plage qui s'installent l'été ne gênent en rien l'environnement et s'intègrent parfaitement : la cohabitation est tout à fait possible avec un peu de discipline dans l'organisation des accès à la plage.</p> <p>Je suis donc tout à fait favorable à ce projet qui permet de poursuivre les efforts de gestion des plages de leucate</p>
Réponses de la mairie :	<p>Voir réponse N° 15 : préservation de la plage + Les travaux de mise en place de ganivelles sont en cours sur Port Leucate. Ils permettent en effet de conforter la biodiversité en haut de plage et de mieux gérer encore la fréquentation par les estivants et tout au long de l'année.</p> <p>Concernant l'interdiction des VAM sur les plages, Leucate a été pionnière sur le littoral audois en interdisant l'accès en voiture à la plage des Coussoules et en aménageant des parkings à des endroits bien précis.</p> <p>Le plan de gestion du Mouret a permis de canaliser et la circulation et stationnement et de développer les accès piéton et vélo à la plage.</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 180 : 8 mars 2023 - 03:14 <i>Auteur : anonyme</i> Très favorable à ces acteurs économiques !</p>
Réponses de la mairie :	<p>Avis favorable, sans commentaire</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 181 : 8 mars 2023 - 05:59 <i>Auteur : anonyme</i> Je suis favorable au renouvellement des concessions de plage sur port Leucate car elles nous permettent de partager des moments conviviaux en famille les pieds dans le sable. Ce sont des endroits atypiques et chaleureux qui égayent nos vacances.</p>
Réponses de la mairie :	<p>Avis favorable, sans commentaire</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 182 : 8 mars 2023 - 06:52 <i>Auteur : anonyme</i> Monsieur le Commissaire Enqueteur , je souhaite apporter ma contribution en tant qu'habitant de leucate depuis plus de 15 ans ; Depuis La Franqui jusqu'à port leucate nous disposons de magnifiques plages où cohabitent de multiples activités. Il faut souligner tout le travail réalisé par la municipalité pour la protection des plages et empêcher les voitures, motos ou autres engins à moteurs de les détériorer et donc protéger ainsi la flore typique : c'est le cas sur les plages des Coussoules , sur la grande plage du Mouret et maintenant à port leucate où les travaux d'aménagement des hauts de plage sont en cours avec les mêmes dispositifs que ceux existants à Barcares depuis des années . Cela protège la nature, lui permet de se développer et laisse la possibilité aux clubs de plage de s'installer . l'exemple du Mouret en est la preuve : quand la plage est protégée et organisée , les clubs de plage qui s'installent l'été ne gênent en rien l'environnement et s'intègrent parfaitement : la cohabitation est tout à fait possible avec un peu de</p>

	discipline dans l'organisation des accès à la plage. Je suis donc tout à fait favorable à ce projet qui permet de poursuivre les efforts de gestion des plages de leucate voir n°179
Réponses de la mairie :	doublon
Avis du commissaire enquêteur	L'observation est un doublon avec le n° 179 non prise en compte dans le cadre de la présente enquête
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 183 : 8 mars 2023 - 08:20 Auteur : Léo BERNIER</p> <p>En tant que client régulier du club de plage Dix Vins, je tiens à exprimer mon avis positif sur cet établissement dans le cadre de cette enquête publique. Depuis plus de dix ans, j'ai fréquenté cette plage avec ma famille, et je peux affirmer que c'est un endroit très familial et convivial, dans lequel nous nous sentons en sécurité.</p> <p>Les activités proposées pour les enfants sont un vrai plus, avec notamment des cours d'apprentissage de la natation et des activités sportives encadrées par des professionnels. Ces activités permettent aux enfants de s'amuser, d'apprendre à nager et sont donc très appréciées des parents.</p> <p>Par ailleurs, les repas proposés sont de qualité et accessibles à tous les budgets. Les produits frais et de qualité sont à l'honneur, et la variété de la carte permet à chacun de trouver quelque chose à son goût. Nous avons toujours été satisfaits de nos repas au Dix Vins.</p> <p>Enfin, je tiens à souligner que la disparition de cet établissement amènerait une désaffection pour notre famille de la commune de Leucate. Ayant testé un grand nombre de plages privées, le Dix Vins correspond le plus à nos attentes, notamment en termes d'ambiance familiale et conviviale. C'est donc un endroit que nous avons plaisir à fréquenter, et nous serions très attristés de ne plus pouvoir y revenir.</p> <p>En résumé, je recommande vivement le club de plage Dix Vins pour sa qualité de service, son ambiance familiale et conviviale, ainsi que pour les activités proposées pour les enfants. C'est un endroit que nous fréquentons depuis des années avec plaisir, et nous espérons pouvoir continuer à le faire encore longtemps.</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 184 : 8 mars 2023 - 08:26 Auteur : <i>anonyme</i></p> <p>Les dix vins est un établissement qui fait partie intégrante de leucate plage. On y a nos habitudes et les menus et repas sont frais et accessibles. Le personnel est vraiment à l'écoute et disponible. La piscine d'apprentissage pour les enfants est vraiment pratique.</p> <p>Si cet établissement disparaissait je ne sais pas où nous irions car pour moi il n'y a pas d'établissement comparable. C'est un endroit familiale, sympathique, où on aime se retrouver pour le midi, pour les soirées organisées, pour simplement profiter de la mer.</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 185 : 8 mars 2023 - 08:27 Auteur : Corentin Moreau</p> <p>Kiné et Osteopathe sur la commune de leucate, je suis favorable à ce que les clubs de plage continuent d'exister sur la commune.</p> <p>Pourquoi?</p> <p>Car ils contribuent en grande partie à la vie de la commune l'été. Ils amènent énormément de monde et cela profite à tous. Commerçants, professionnels de la glisse, saisonniers par</p>

	vingtaine, professionnels de santé aussi. Tous avons plus de travail l'été que l'hiver. En partie grâce au monde que ces clubs de plage drainent. Deuxièmement, ils amènent une bonne ambiance. On y mange généralement très bien. Se restaurer au bord de l'eau fait partie des activités courantes depuis plusieurs années des vacanciers et locaux.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 186 : 8 mars 2023 - 08:30 <i>Auteur : anonyme</i> Le calme et la sérénité indispensable pour l'écharpe de leucate plage
Réponses de la mairie :	Idem réponse 159 : leucate plage en partie urbaine ne sera plus « festive » de par la limitation des activités possibles dans le cahier des charges de la DSP
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées permettent de réduire les impacts sur l'environnement afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage
Observations : ou Remarques émises :	N° 187 : 8 mars 2023 - 09:26 <i>Auteur : anonyme</i> il faut garder ces restaurants de plage ce sont des lieux agréables et conviviaux surtout les garder en ces temps difficiles un peu de plaisir et de soleil pensez aux emplois aussi!!!
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 188 : 8 mars 2023 - 09:26 <i>Auteur : anonyme</i> Stop aux paillotes à Leucate Plage!
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 90 : leucate plage en partie urbaine ne sera plus « festive » de par la limitation des activités possibles dans le cahier des charges de la DSP
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées permettent de réduire les impacts sur l'environnement afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage

Observations : ou Remarques émises :	N° 189 : 8 mars 2023 - 09:26 <i>Auteur : anonyme</i> Encore un ânerie de vouloir supprimer ces restaurants de plage qui font vivre le littoral , amène du tourisme, fait travailler l'économie globale et dynamise un secteur. Sans oublier ces restaurateurs qui pendant la saison fournissent des emplois !! Ne nous enlevez pas ces échappatoires du week end !!!
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 190 : 8 mars 2023 - 09:28 <i>Auteur : anonyme</i> Nous souhaitons continuer à venir passer un bon moment dans les restaurants de plage de Leucate En effet tous nos week-end sont passés à la plage car nous avons la chance d'être dans une région qui a de nombreux atouts dont celui du littoral Vouloir supprimer les restaurants de plage serait encore une atteinte à la liberté Donc merci de nous laisser profiter de celle ci
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 191 : 8 mars 2023 - 09:56 <i>Auteur : anonyme</i> Les concessions de plage à Leucate concilient pour la plupart un cadre naturel et une restauration de qualité. Elles apportent une plus value à la commune. Je suis personnellement moins fan des "clubs" de plage plus festifs qui attirent beaucoup de monde, au détriment souvent des espaces naturels et du voisinage (exemple ranch)
Réponses de la mairie :	<u>Concernant le parking du ranch</u> : il s'agit d'un terrain privé qui est utilisé comme parking. La commune envisage de se rapprocher de ce propriétaire et de lancer une procédure d'acquisition de ce terrain pour l'aménager correctement dans le respect d'une intégration au site de Mouret
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 192 : 8 mars 2023 - 10:26 <i>Auteur : anonyme</i> Les concessions de plage ne doivent pas être multipliées, notamment dans les zones habitées. Privilégier leur situation sur les plages isolées. Conserver la plagette en l'état, ne pas y développer une quelconque activité, même de location de masques tubas palmes et cie, comme cela avait été proposé. Créer une charte pour les concessions en ce qui concerne les nuisances sonores (on pourrait imaginer une limitation des décibels!) ou encore le nettoyage, l'empreinte écologique...
Réponses de la mairie :	Le projet de renouvellement de concession de plage propose globalement un maintien du nombre de lot: . sur la Franqui : le maintien d'un seul lot en partie urbaine . sur port leucate : moins de lots que dans la précédente concession . sur la plage naturiste : 1 seul lot au lieu de 2 . sur Leucate plage : le même nombre de lot au Mouret Et avec l'intégration de la partie urbaine de Leucate plage, un abandon du caractère festif des lots ; suppression de l'occupation de « Ginette », le lot 17 est limité en type de restauration , sans animation festive et le lot 16 est limité en animation festive Enfin, aucun lot n'est prévu sur la « plagette »

Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 193 : 8 mars 2023 - 11:12 Auteur : YVES PILLON La plage de Leucate doit rester libre et conserver son charme si particulier.
Réponses de la mairie :	Idem réponse N°15 : préservation La commune possède plus de 15 km de plage depuis les Coussoules jusqu'à la frontière avec la commune de BARCARES : on peut considérer 4 plages distinctes : La Franqui, Leucate plage , La plage naturiste , Port Leucate : toutes ont leur charme car des paysages différents : le projet en tient compte et s'est adapté à chaque plage en terme d'activité possible.
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé
Observations : ou Remarques émises :	N° 194 : 8 mars 2023 - 11:23 Auteur : Marie-Hélène BEZIAT A l'heure où nous prenons conscience que l'environnement doit être préservé et que c'est urgent pourquoi autoriser des projets qui défigurent les plages, génèrent forcément des déchets et de la pollution ? De plus, ces infrastructures bruyantes, malodorantes et laides ont toutes les chances de mettre en fuite les touristes éduqués et à la recherche de plages préservées qui pourraient être un atout pour la station. L'argument économique ne tient donc pas, ce genre de projet peut s'avérer rapidement contre-productif.
Réponses de la mairie :	Le projet a été élaboré dans un souci de l'intégration à l'environnement naturel et urbain des lots de plage, des ZAM, des équipements publics et propose des aménagements ayant une fonction de protection des hauts de plage. Ce projet répond à la fonction première de la commune qui est d'accueillir un tourisme populaire en recherche d'activités balnéaires traditionnelles. Idem réponse 193 : les plages sont suffisamment nombreuses et étendues pour que tous les types de tourisme et d'estivants puissent trouver leur bonheur. La commune, en tant que station balnéaire, cherche à diversifier sa fréquentation en élargissant sa clientèle mais sans renier sa vocation d'origine qui est de permettre au plus grand nombre de venir en vacances à la mer.
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé
Observations : ou Remarques émises :	N° 195 : 8 mars 2023 - 12:04 Auteur : <i>anonyme</i> Les pailletes de Leucate font beaucoup pour l'attractivité de Leucate en été. Ceux sont des endroits bien animés et de qualité. Je suis donc favorable au renouvellement de la concession des plages tel que présenté.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 196 : 8 mars 2023 - 12:41 Auteur : <i>anonyme</i>

	Bonjour, Extrêmement favorable à ces établissements qui génèrent de l'emploi et qui permettent une offre variée de restaurants et ragèrent touristes comme locaux
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 197 : 8 mars 2023 - 12:53 <i>Auteur : anonyme</i> Je suis favorable aux restaurants de plage sur la commune de leucate. En effet la diversité de ces restaurants anime la commune et son littoral. Nous avons l'habitude de nous retrouver dans ces pailottes en famille ou entre amis depuis plus de 10 ans maintenant et souhaitons continuer. Ne fermez pas les restaurants de plage !!
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Avis du commissaire enquêteur	
Observations : ou Remarques émises :	N° 198 : 8 mars 2023 - 13:16 <i>Auteur : Julien Aubert</i> Je suis favorable au maintien des concessions de plage.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 199 : 8 mars 2023 - 13:19 <i>Auteur : anonyme</i> Je suis favorable aux pailotes, mais il n'y a pas que la bouffe. J'aime les plages animées avec des activités ludiques et sportives, petits dériveurs, paddle, pédalos, baignades tranquilles,... Ces activités existaient autrefois, chassées par la restauration de masse. Cherchons un équilibre qui convienne à tous !
Réponses de la mairie :	L'attribution des lots de plage est faite pour des activités de plage et des activités nautiques avant tout. La restauration est une activité désignée comme annexe qui ne peut être présente seule. C'est l'offre et la demande qui guident le type d'activité balnéaire : de nouvelles activités sont souvent proposées : le stand up paddle (avec ou sans pédales), le skimboard, ..
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La réglementation prévoit une répartition entre les activités directement liées à l'usage de la mer et les activités annexes notamment de restauration et de buvette ou à caractère festif il appartient aux services de l'état en charge de la répartition de ces différentes activités en accord avec la municipalité de fixer les seuils acceptables en fonction du contexte pour chaque demande de concession
Observations : ou Remarques émises :	N° 200 : 8 mars 2023 - 13:22 <i>Auteur : anonyme</i> Les concessions de plage méritent de rester en place. Elles contribuent énormément au développement commercial et touristique de Leucate. Je suis favorable à leur maintien.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire

mairie :	
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 201 : 8 mars 2023 - 13:28 <i>Auteur : anonyme</i> Les restaurants de plage, oui. mais pas ceux qui se croient tout permis en empiétant sur les activités voisines. Et puis, bientôt il faudra se faire une raison pour les limiter, car la mer gagne du terrain partout et à Leucate en particulier...
Réponses de la mairie :	Le projet de concession tient compte de l'état actuel du trait de côte qui a reculé par endroit et qui a progressé à d'autres (exemple leucate plage le Briganti entre 2021 et 2023 : contre toute attente , la largeur de la plage s'est accrue de plusieurs mètres vers la falaise) A ce jour, il n'existe pas de cartographie établie de ce que le trait de côte sera dans les 12 ans qui arrivent mais il faudra bien s'adapter et adapter la taille des lots à la largeur de plage restante.
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur Conformément aux dispositions retenues dans le projet de concession la surface des lots de plage doit s'adapter aux évolutions du trait de cote et de l'avancée de la mer en diminuant leurs surfaces de manière à garantir en permanence la distance de libre usage de la plage retenue dans le document de concession des plages.
Observations : ou Remarques émises :	N° 202 : 8 mars 2023 - 13:28 <i>Auteur : anonyme</i> Etant propriétaire en bord de mer depuis plus de 50 ans je suis pour les pailotes quand celles-ci ne gênent pas les habitations. Les Pilotis, le Biquet et le Poulpe sont assez éloignés, par contre la plage Ginette ne fait pas que des heureux. Pour le lot N°16 je suis défavorable car trop près des campings et des maisons du bord de mer. Le problème et le parking du Galion qui sert de piste de rallye la nuit après les fermetures de ces plages. Après discussion avec la Police Municipale, les agents sont impuissants et laissent faire
Réponses de la mairie :	Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présent sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 – 2035 <u>Le lot 16</u> : idem réponse N° 90 : pas plus d'occupations sur Leucate plage avec cette nouvelle concession et le lot 16 a déjà été exploité sans que cela pose de pb de voisinage + la commune impose des mesures de réduction et de contrôle de l'activité sonore du lot
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation du lot n° 16 situé en zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique à la pertinence du lot n°16 en annexe
Observations : ou Remarques émises :	N° 203 : 8 mars 2023 - 13:30 <i>Auteur : anonyme</i> Oui pour un restau sur la plage de leucate
Réponses de la mairie :	Favorable mais manque de précisions
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur observation peu exploitable.
Observations : ou Remarques émises :	N° 204 : 8 mars 2023 - 14:11 <i>Auteur : anonyme</i>

	Je suis une jeune qui vient en vacance à port-Leucate. Pour nous les jeunes il n'y a que les paillotes pour s'amuser l'été. Il en faudrait même plus comme biquet ou piloti car à part ça il n'y a rien d'autre à Leucate.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 205 : 8 mars 2023 - 15:56 <i>Auteur : anonyme</i> Nous souhaitons continuer à venir passer un bon moment dans les restaurants de plage de Leucate En effet tous nos week-end sont passés à la plage car nous avons la chance d'être dans une région qui a de nombreux atouts dont celui du littoral Vouloir supprimer les restaurants de plage serait encore une atteinte à la liberté Donc merci de nous laisser profiter de celle ci
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 206 : 8 mars 2023 - 16:59 <i>Auteur : anonyme</i> Encore un ânerie de vouloir supprimer ces restaurants de plage qui font vivre le littoral , amène du tourisme, fait travailler l'économie globale et dynamise un secteur. Sans oublier ces restaurateurs qui pendant la saison fournissent des emplois !! Ne nous enlevez pas ces échappatoires du week end !!! voir n°189
Réponses de la mairie :	doublon
Avis du commissaire enquêteur	L'observation est un doublon avec le n° 189 non prise en compte dans le cadre de la présente enquête
Observations : ou Remarques émises :	N° 207 : 8 mars 2023 - 17:03 <i>Auteur : anonyme</i> Bonjour, je suis très favorable aux paillotes qui animent la commune et créent des emplois.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 208 : 8 mars 2023 - 17:16 <i>Auteur : anonyme</i> Bonjour nous venons à Leucate en familles depuis 40 ans nous consommons nous fréquentons beaucoup d'établissements. Nous sommes propriétaires de 3 maisons familiales. Nous venons été comme hiver. Nous aimons l'âme de Leucate qui n'existe nulle part ailleurs. Leucate est magique. Les paillotes sur la plage ont apporté des nuisances sonores des nuisances olfactives, des jeunes sous l'emprise de l'alcool qui roulent à toute vitesse et peuvent représenter un danger pour certaines jeunes filles le soir et les voir verres à la main sur la plage est désolant. Leucate ce n'est pas l'alcool et tout ce qu'il y'a autour.... Leucate c'est bien plus que cela. Les nouveaux arrivants n'ont pas respecté notre identité. NON à la pollution à l'alcool sur les plages et aux dérives qui en découlent. Leucate ne sera jamais un lieu de débauche. Merci

Réponses de la mairie :	Le projet a pour objectif de mieux répartir les activités dites « festives » c'est-à-dire où l'animation est possible. En particulier sur Leucate plage en milieu urbain (lot 18, lot 17 et lot 16), les activités autorisables dans le cadre de la DSP ne permettent plus de soirées festives.
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées permettent de réduire les impacts sur l'environnement afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage
Observations : ou Remarques émises :	N° 209 : 8 mars 2023 - 18:05 Auteur : <i>anonyme</i> Bonjour, je suis absolument contre ces nouvelles autorisations de payottes . C'est une honte pour leucate .
Réponses de la mairie :	Il n'y a pas de nouvelles occupations autorisables sur la plage Voir réponse N°192 : maintien global du nombre de lots sur l'ensemble des plages Idem réponse N° 90 : pas plus d'occupations sur Leucate plage avec cette nouvelle concession et le lot 16 a déjà été exploité sans que cela pose de pb de voisinage
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées permettent de réduire les impacts sur l'environnement afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage
Observations : ou Remarques émises :	N° 210 : 8 mars 2023 - 19:08 Auteur : Joel Cotxet Organisation : L'Hippocampe Sa Je suis favorable au renouvellement des concessions des plages pour 12 ans. Je trouve que c'est respectueux de l'environnement et de l'économie.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 211 : 8 mars 2023 - 19:10 Auteur : Christophe Guinot Organisation : Pecheur Je suis favorable au renouvellement des payottes. Vive leucate, vive les huîtres.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou	N° 212 : 8 mars 2023 - 19:11 Auteur : François Murcia

Remarques émises :	Organisation : Cul d'Oursin (ostréiculteur) Je suis pour le renouvellement des paillotes.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 213 : 8 mars 2023 - 19:13 Auteur : Lucas Jaulent Organisation : Pêcheur Je suis favorable au renouvellement des concessions de plage, elles apportent une attractivité économique et un plaisir pour les utilisateurs. Cordialement, Lucas Jaulent.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 214 : 8 mars 2023 - 19:57 Auteur : Philippe Couderc Une station touristique telle que celle de Leucate se doit d'être attractive et offrir une prestation touristique en cohérence avec son temps. Les paillotes sont indéniablement une caractéristique de notre temps à laquelle s'ajoute un littoral qui se prête à cette attente d'une partie des résidents et des touristes. Je suis donc pour les paillotes ! Mais, quand il s'agit de Ginette c'est là où ça ce "corse"! Nous ne sommes plus dans l'ADN de notre commune si chère à mon coeur, où un "monde du jour" s'est installé comme un "monde de la nuit" avec ses dérives "ibiziennes". Non, Leucate plage et Leucate tout court ne peut et ne doit pas être de celle là. Sans revendiquer à substituer une " Marie à Ginette" que les deux me pardonnent, il y a de là place pour un coeur de plage digne de ce nom sans excès préjudiciable au bon équilibre de notre commune.
Réponses de la mairie :	Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présent sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 - 2035
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.
Observations : ou Remarques émises :	N° 215 : 8 mars 2023 - 20:42 Auteur : Nathalie Mintagne Très bonne table, avec accueil personnalisé nous venons spécialement de canet pour cette pépète
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

Observations : ou Remarques émises :	N° 216 : 8 mars 2023 - 20:46 Auteur : Bernard Perez Organisation : Restaurant Le Dix Vins à Laporte Leucate Restaurant de plage tenu par des vrais professionnels. Très bons accueil, les plats sont goûteux . Bon rapport qualité / prix. Nous espérons vous retrouver cet été.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 217 : 8 mars 2023 - 20:55 Auteur : didier cervia habitué du dix vins.bonne ambiance et tres bonne cuisine
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 218 : 8 mars 2023 - 21:21 Auteur : Fabienne Cansouline Favorable pour le renouvellement des concessions. Le dix vins est un établissement qui le mérite vraiment. Excellent restaurant à recommander sans hésitation.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 219 : 8 mars 2023 - 21:27 Auteur : David Clark Je suis écossais et j'ai visité deux fois le beach club de Bertrand sur la plage de Leucate. J'y suis allé avec ma femme et des amis français de Canet, une fois pour le déjeuner et l'autre pour le dîner et pour écouter un groupe. Nous avons trouvé que le club de plage était d'excellente qualité, très propre et bien rangé, très bonne nourriture et une belle liste de boissons. à ces deux occasions, le club était très fréquenté et les autres clients appréciaient l'atmosphère et l'excellente nourriture et les boissons. Nous avons remarqué qu'il y a très peu d'autres clubs similaires sur la plage là-bas, donc je pense que Bertrand fournit une installation très importante pour Leucate Plage. J'espère sincèrement que son club de plage pourra continuer, car nous avons hâte de le visiter à nouveau cet été.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 220 : 8 mars 2023 - 21:45 Auteur : anonyme Je suis favorable aux concessions de plage qui sont très appréciées par les vacanciers et les résidents. Elles animent journées et soirées, créent de l'emploi et valorisent les productions locales.

Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 221 : 8 mars 2023 - 21:51 Auteur : Jean-luc Dessieux Je suis pour le maintien des clubs de plage à leucate , des établissements comme le dix vin amène vraiment un plus à la station et par leur emplacement ne cause vraiment aucune gêne de voisinage .
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 222 : 8 mars 2023 - 23:10 Auteur : Sylvie Constans Le dix vins est exceptionnel par son accueil et la qualité de sa cuisine. Merci
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 223 : 8 mars 2023 - 23:16 Auteur : Annie Dessieux Très bel endroit avec super accueil. L'assiette est de très bonne qualité. Produits frais bien mis en valeur par une cuisine méditerranéenne pleine de saveurs.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 224 : 9 mars 2023 - 08:04 Auteur : Bernard Perez Organisation : Restaurant Le Dix Vins à Laporte Leucate Restaurant de plage tenu par des vrais professionnels. Très bons accueil, les plats sont goûteux . Bon rapport qualité / prix. Nous espérons vous retrouver cet été.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 225 : 9 mars 2023 - 09:08 Auteur : anonyme Cela fait déjà plusieurs années que nous venons en famille, les clubs de plage n'ont pas toujours été là, mais depuis leur apparition les petites communes de bord de Mer et des alentours reprennent une vie estivale attractive, sans tourisme certe raisonné, c'est laissé les villages dans l'oublié. Je suis donc favorable aux concessions de plage sur la ville de Leucate.

Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 226 : 9 mars 2023 - 09:30 Auteur : Emilie Bretagne Je suis favorable aux concessions de plage. Ça créer de l'emploi, elles font vivre le littoral et les villages des alentours. Elles se fondent et ne dénaturent aucunement le paysage.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 227 : 9 mars 2023 - 10:51 Auteur : anonyme NON à Ginette avec ses nuisances sonores, sa crasse, ses odeurs et ses rats, ces personnes qui se saoulent et sont ensuite des dangers sur la route ... NON aux concessions trop proches des habitations de la Côte Révée. J'aimerais dire oui aux autres paillotes, qui apportent une prestation touristique utile. Malheureusement, dire oui aux paillotes semble être comme signer un chèque en blanc, sans aucun contrôle sur le choix des exploitants. Donc encore une fois, NON à Ginette et autres établissements du même type qui n'ont absolument aucun respect, ni pour les lois, ni pour leur voisinage, ni pour l'environnement
Réponses de la mairie :	Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présent sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 - 2035
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.
Observations : ou Remarques émises :	N° 228 : 9 mars 2023 - 11:12 Auteur : catherine CARTANT Venant depuis plusieurs années en vacances à Port Leucate, nous apprécions beaucoup d'avoir à proximité, sur la plage, un restaurant de grande qualité. L'accueil y est en tous points excellent Mes petits enfants (4 et 6 ans) ont sur la plage un repère visuel qui leur apporte une sécurité précieuse. L'accès à l'établissement est très facile, l'environnement autour du restaurant est toujours très propre et soigné. Nous apprécions ce lieu qui apporte un supplément d'attrait à Port Leucate
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 229 : 9 mars 2023 - 12:06 Auteur : Heloise Bourgeois Je suis contre l'augmentation des paillotes sur la plage de leucate qui ne font qu'accroître la fréquentation d'ivrognes qui se saoulent tout le week end sur une plage familiale. Ginette en est un très bon mauvais exemple. J'ai vu des gens complètement saouls à 11am un dimanche en train de faire (ou d'essayer de faire) des grands écarts sur le bar... vision peu agréables pour les

	<p>enfants et les familles. Merci de limité au maximum cette expansion. Un club sportif pourrait être une bonne idée aussi.</p>
Réponses de la mairie :	<p>Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présent sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 - 2035</p> <p>Idem réponse N°90 : lot 18 club enfant de natation</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>230 : 9 mars 2023 - 14:30 Auteur : Patrick VIDAL L'existence de restaurants de plage sur notre littoral est assurément un atout supplémentaire indéniable pour les plages où ils sont implantés. Vacanciers réguliers à Port Leucate, nous profitons beaucoup de ce lieu qui associe restauration de haute qualité dans une grande tranquillité , possibilité de pause rafraichissante et ombragée, service de bains de soleil. Il nous évite de faire suivre tout l'attirail du plagiste, il représente un lieu sécurisé pour les enfants et nous permet de profiter d'un superbe cadre de vue . Nous y avons toujours passé des moments très agréables , d'une grande convivialité , dans un cadre qui ajoute à l'esthétique du site et augmente son attractivité .</p>
Réponses de la mairie :	<p>Avis favorable, sans commentaire</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 231 : 9 mars 2023 - 16:10 Auteur : anonyme Je suis très favorable au maintien des concessions de plage à Leucate car elles sont indispensables à l'économie locale tant par les opportunités d'emploi qu'elles procurent à plus de 200 saisonniers (jeunes mais aussi moins jeunes) que par le développement économique qu'elles suscitent auprès de nos producteurs locaux (ostréiculteurs, pêcheurs, vigneron, etc...). Elles participent aussi très largement à l'attractivité de notre commune au niveau touristique et de nombreuses personnalités apprécient d'y revenir régulièrement, contribuant ainsi au développement de l'hébergement haut de gamme ! Leucate sans ses paillotes ne serait pas la Commune d'aujourd'hui où il fait bon vivre</p>
Réponses de la mairie :	<p>Avis favorable, sans commentaire</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 232 : 9 mars 2023 - 17:00 Auteur : ALAIN DARIO Bonjour, Suite à la réception des documents concernant les différentes implantation, j'attire votre attention sur le lot 17 qui se trouve dans l'axe visuel de la maison mitoyenne du restaurant "LA COTE RÉVÉE". Je souhaiterai en tant que syndic et propriétaire du 53 avenue de front de mer que l'emplacement soit décalé de 10 m vers le poste de secours c'est à dire vers la droite par rapport</p>

	<p>au plan afin de ne pas avoir les nuisances olfactives et sonores dans l'axe de la maison. je demande un arrêt des activités vers minuits afin que les riverains puissent se reposer . Surveillance des abords de ce point festif afin qu'il ne soit pas pollué par des individus peu fréquentable. Leucate plage est un lieu de résidence familial ou beaucoup d'enfants sont présents .Nous resterons attentif à la protection PAR VOS SERVICES de l'environnement du lot 17</p> <p>je souhaite que vous preniez en compte mes observations et demandes je vous présente Madame ,Monsieur mes sincères salutations.</p>
Réponses de la mairie :	<p>Idem réponse N° 147 : lot 17 cuisine sans cuisson Le décalage du lot pour des raisons d'odeur ou de nuisance sonore est inutile car aucune activité festive bruyante ne sera autorisée</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur Concernant le lot 17 et les activités possibles dans le cadre de la procédure d'attribution, seront limités à de la restauration annexe limitée à de la restauration sans cuisson à l'exception des crêpes et des gaufres, sans activité de bar ou festive Ces restrictions d'activités devraient être notifiées dans l'autorisation de la demande de concession de plages</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 233 : 9 mars 2023 - 17:15 Auteur : Jean Christophe BIELER Ci-dessous mes observations relatives au projet des concessions de plage sur la Commune de Leucate Plage</p> <p>i) à titre liminaire, je constate que nombre de commentaires déjà publiés sont anonymes de sorte que, quel que soit l'avis donné, ils ne devraient de mon point de vue pas être pris en compte (il ne s'agit pas de compter les "j'aime" ou "j'aime pas" mais bien de recueillir l'avis de celles et ceux qui sont concernés, les leucatois de souche, les leucatois d'adoption et les leucatois occasionnels)</p> <p>ii) le sujet déchaîne les passions et à juste titre puisqu'il est question de préserver un lieu unique sur la Côte, une station balnéaire historiquement familiale et un site (falaise - plage) exceptionnelle</p> <p>iii) je ne suis pas, par principe, un opposant aux paillotes pour autant que les établissements exploités ne dénaturent pas le site et ne nuisent pas à la tranquillité et/ou à la sécurité de Leucate.</p> <p>L'expérience des dernières année a mis en évidence des dérives, des nuisances et des débordements qu'une majorité d'estivants déplore (nuisances sonores, nuisances olfactives, nuisances visuelles, incivilités, dégradations, comportements routiers irresponsables sur le front de mer.....).</p> <p>Sans qu'il soit besoin de citer de noms, ces dérives concernent principalement le(s) site(s) situé(s) en front de mer, à proximité des zones résidentielles; il ne s'agissait plus dans ce cas d'une paillote, ni même d'un restaurant ou d'un club de plage.</p> <p>iv) compte tenu de ce constat (et compte tenu de la durée de la concession de 12 ans !):</p> <p>- je suis donc farouchement opposé au principe de création d'un nouvel emplacement (lot n°16), et ce d'autant plus que ce lot se situerait à proximité immédiate du Poulpe et du Galion (cette concentration n'ayant pas de sens et étant de nature à poser des difficultés certaines en terme de stationnement et de circulation)</p> <p>Leucate n'a pas vocation à devenir l'Ibiza de l'Aude et Leucate n'a pas besoin d'attirer des "vedettes" ou "pseudo-vedettes"</p> <p>- je considère qu'il faut, en toute hypothèse, encadrer les activités des établissements situés en front de mer (Lot n° 16) dans le strict respect des concessions et des règles de police ce qui n'a pas été le cas les années passées (la situation des établissements situés sur la zone du Mouret étant radicalement différente compte tenu soit de leur activité, soit de leur éloignement</p>

	<p>du front de mer)</p> <p>v) pour finir, l'argument "économique" invoqué par certains n'est pas pertinent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - il n'est pas pertinent parce qu'il n'est pas besoin de renforcer l'attrait naturel de Leucate en multipliant les paillotes - il n'est pas non plus pertinent dans la mesure où les emplois saisonniers créés ne concernent pas ou peu la population locale - il n'est pas pertinent enfin parce qu'une grande partie de la clientèle attirée par ce type d'établissement est une clientèle de passage sans impact sur l'économie locale (Commerces du Village notamment) <p>Bonne réception,</p>
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 53 : lot 16
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation du lot n° 16 situé en zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique à la pertinence du lot n°16 en annexe</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 234 : 9 mars 2023 - 17:15</p> <p>Auteur : Olivier Montagne</p> <p>Bonjour je vais souvent déjeuner et dîner au DIX VINGT et c'est vraiment très bien</p> <p>Le service est présent ainsi que la qualité des produits</p> <p>Animation de qualité le soir</p> <p>C'est un endroit que je recommande régulièrement</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 235 : 9 mars 2023 - 17:17</p> <p>Auteur : anonyme</p> <p>Les plages de Leucate et la Franqui font partie des dernières plages sauvages du littoral audois. Il faut absolument les préserver.</p> <p>Il est tout à fait possible de développer le tourisme sur un autre emplacement et de laisser intactes ces plages naturelles.</p> <p>Donc, opposition radicale à ce projet !</p>
Réponses de la mairie :	<p>Ce projet intègre des actions de préservation forte et la poursuite d'une dynamique impulsée depuis des années.</p> <p><u>Voir réponse N° 15 : préservation des plages</u></p>
Avis du commissaire enquêteur	Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé
Observations : ou	<p>N° 236 : 9 mars 2023 - 17:46</p> <p>Auteur : anonyme</p>

Remarques émises :	Les paillotes sont des endroits magiques où l'on peut passer des moments formidables l'été. Il faut juste penser à continuer de préserver l'environnement.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 237 : 9 mars 2023 - 18:08 Auteur : jerome chalon Bonjour, inconcevable de continuer à nuire à notre environnement pour satisfaire le seul plaisir des estivants alors que bien des lieux existent déjà, et que se pose déjà la question de leur pérennité...
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 128 : On passe d'une population habituelle de 4500 hab en basse saison, à une commune surclassée 40 à 80 000 habitants en période estivale, ce qui justifie l'implantation saisonnière d'activités supplémentaire en lien avec le caractère balnéaire et touristique de la commune. Idem réponse N° 79 (s'agissant de la question de leur pérennité) : L'activité des lots de plages sont autorisés de manière temporaire et précaire, il n'y a pas de construction pérenne sur la plage ; la période autorisée et demandée dans le renouvellement est de 6 mois, du 1 avril au 30 septembre ; c'est une période où l'aléa submersion est le plus faible. Les installations sont entièrement démontées L'adaptation à l'évolution du trait de côte suite aux effets de l'érosion et à la montée des eaux est prise en compte ; ceux-ci restent un phénomène dont la traduction précise sur les plages est aléatoire d'une année sur l'autre. L'activité de la station balnéaire et de la commune doit bien se poursuivre en s'adaptant.
Avis du commissaire enquêteur	
Observations : ou Remarques émises :	N° 238 : 9 mars 2023 - 18:59 Auteur : anonyme Nous sommes absolument contre l'installation de paillotes sur la plage de Leucate à cause de toutes les nuisances sonores et olfactives Merci
Réponses de la mairie :	Les nuisances sonores et olfactives ne sont pas le produit de toutes les occupations de plage. Des réclamations ont été ciblées sur Leucate plage et en particulier sur la partie urbaine. Dans le projet de concession, avec l'intégration de la partie urbaine de Leucate plage, il a été proposé un abandon du caractère festif des lots : en effet, le lot 17 est limité en activité de restaurations (roide uniquement) et animation et le lot 16 est limité en animation.
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées permettent de réduire les impacts sur l'environnement afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage
Observations : ou Remarques émises :	N° 239 : 9 mars 2023 - 19:43 Auteur : anonyme Les concessions de plage sont utiles pour la vie estivale de Leucate, elles sont des lieux de convivialité et contribuent à l'attrait touristique de la plage par contre je ne pense pas qu'en prévoir plus que l'existant actuel soit indispensable.

Réponses de la mairie :	Le projet ne prévoit pas plus d'occupation de plage Voir réponse N°15 : préservation des plages
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé
Observations : ou Remarques émises :	N° 240 : 9 mars 2023 - 20:44 Auteur : Emilie Bretagne Je suis favorable aux concessions de plage. Ça créer de l'emploi, elles font vivre le littoral et les villages des alentours. Elles se fondent et ne dénaturent aucunement le paysage.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 241 : 9 mars 2023 - 20:54 Auteur : Pierre Vergès Le retrait de la paillote
Réponses de la mairie :	Observation trop vague et non justifiée pour pouvoir apporter une réponse.
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur le commissaire enquêteur rappelle que la réglementation prévoit cette possibilité d'ouverture de lots de plage
Observations : ou Remarques émises :	N° 242 : 9 mars 2023 - 21:11 Auteur : <i>anonyme</i> Ma vision des paillotes à leucate plage est partagée. Je suis favorable aux paillottes comme celle de biquet.elle ne gêne personne je reste néanmoins prudente aux retentissement sur la plage.les parkings qui grandissent d'année en année. Par contre concernant celle de ginette je subis moi et ma famille le montage et le démontage...le boulodrome en terre est resté les premières années...la fosse septique quand elle est enlevée laisse longtemps une odeur épouvantable...il reste des matières sur la plage...la murette le trottoir et la chaussée restent tachés de gras même s'ils essaient de nettoyer.les bouteilles débordent...ils les ouvrent pour vider le verre ce qui est interdit. La musique à souvent été très très forte.les personnes saoulent font pipi contre mon mur. Et surtout surtout combien en ai je vu partir très enivrés et traverser leucate plage le dimanche soir à fond...le fait que la paillote soit à côté du club enfant est aussi complètement ubuesque...bref franchement je suis pour de la vie..mais là... On a l'impression de se faire piller pdt deux mois ...comme des sauterelles dans un champs.
Réponses de la mairie :	Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présent sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 - 2035
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.
Observations : ou	N° 243 : 9 mars 2023 - 21:13 Auteur : Pierre Vergès

Remarques émises :	Le retrait de la paillote "ginette" est une très bonne nouvelle. En effet, supporter la musique trop forte, les clients enivrés sur la plage, dans les rues et voir ces gens prendre le volant, c'est gênant, énervant, effrayant pour ce qui est de la conduite en état d'ivresse. Les paillotes sur le chemin de mouret amènent évidemment moins de nuisances de par leurs éloignements. L'installation d'une concession devant la cote révée peut-être positive si elle respecte les lieux, les riverains, sans soirée ni restauration. Il est évident que si l'on repart sur le même type d'établissement que "ginette" rien ne change à 50 mètres près. Si l'on peut éviter par exemple le boulo-drome sur la plage avec du tout-venant ... leucate est prisé par beaucoup pour son ambiance sportive et familiale, loin très loin du business et de la déchéance de ces gens qui jugent de la qualité du moment passé aux nombres de bouteilles vidées.
Réponses de la mairie :	Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présent sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 - 2035
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.
Observations : ou Remarques émises :	N° 244 : 9 mars 2023 - 21:15 Auteur : Hanna Vergès "Paillotes leucatoises on a tous un bonheur à écrire" voici le mien : Ginette : - au moment de l'installation : des vis partout sur le parking, un câble électrique tendu sur le trottoir et non signalé qui a vattu, à ma grand mère malvoyante, une chute importante sans parler des nombreuses planches éparpillées sur les trottoirs - les poubelles : un vrai problème la murette devant Ginette est tachée de graisse, ainsi que tout le chemin qu'ils empruntent jusqu'aux poubelles (il suffit de suivre la trace depuis les poubelles pour trouver ginette)... - les bouteilles en verre de la paillote vidées en pleine nuit quand on habite à côté c'est super! - la fréquentation de cette paillote : Leucate a toujours eu une ambiance familiale désormais on trouve des gens en état d'ébriété en pleine après-midi durant toute la saison, à deux reprises j'ai porté secours à 2 personnes que j'ai trouvé couchées et inconscientes sur le trottoir avenue de la falaise. Sans parler des personnes qui se permettent d'uriner sur notre mur en sortant de chez Ginette - état d'ébriété qui se traduit aussi dans leur conduite, vous avez intérêt de marcher sur le trottoir quand ils passent (ah non impossible des voitures sont garées dessus) - nuisances sonores : musique à fond malgré plusieurs appels à la PM Bref le départ de Ginette serait une très bonne nouvelle pour les leucatois ! Pour les autres paillotes : elles sont plus éloignées des habitations et ne nous gênent pas !
Réponses de la mairie :	Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présent sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 – 2035
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.
Observations : ou	N° 245 : 9 mars 2023 - 21:41 Auteur : Isa et JLuc Villalba

Remarques émises :	Leucate, le bonheur a un nom, mais pour le concrétiser il a besoin d'un peu de sable avec dessus des paillotes et à l'intérieur quelques huîtres locales accompagnées d'une boisson de nos vigneron.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 246 : 9 mars 2023 - 22:04 <i>Auteur : anonyme</i> Dans un monde où chaque jour un peu plus nos libertés individuelles sont rognées, ces paillotes notamment celles de Leucate, sont de vrais espaces de liberté, où les jugements n'ont pas leur place et où tous se retrouvent, quelques soit leur âge, leur origine, leur milieu social, leurs orientations....., unis par la seule envie de passer un moment « hors du temps » et faire la fête ensemble! Elles sont un bien public qui apporte d'énormes bienfaits a notre société mal en point. Elles doivent être soutenues et maintenues « quoi qu'il en coûte », il serait même bon qu'il y en ait davantage à Leucate et sur le reste du littoral! Retrouvons le goût des fêtes d'antan, celles que l'on a tous connues au début de la station, des fêtes ensemble, jusqu'au bout de la nuit!
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 247 : 9 mars 2023 - 22:57 <i>Auteur : anonyme</i> Non aux paillotes a proximite des habitations comme la paillote Ginette Trop pres des maisons
Réponses de la mairie :	Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présent sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 – 2035 Idem réponse 90 : leucate plage ne sera plus « festive » de par la limitation des activités possible dans le cahier des charges de la DSP
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.
Observations : ou Remarques émises :	N° 248 : 9 mars 2023 - 23:08 <i>Auteur : anonyme</i> Loin des habitations svp
Réponses de la mairie :	Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présent sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 – 2035 Idem réponse 90 : leucate plage en partie urbaine ne sera plus « festive » de par la limitation des activités possible dans le cahier des charges de la DSP
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu

	<p>du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.</p>
<p>Observations : ou Remarques émises :</p>	<p>N° 249 : 9 mars 2023 - 23:55 <i>Auteur</i> : Lea Renard Bonjour,</p> <p>Il me semble important que les "manières d'être à la plage", puissent se transformer. Je comprends tout à fait que les activités de plages en 2023 soient différentes de celles de 2003. C'est une richesse que de pouvoir accueillir des manières d'être différentes, d'avoir de nouveaux imaginaires et de pouvoir être assez confiant dans son histoire pour accueillir autrui, sans avoir peur que le nouveau ou l'étranger vous transforme.</p> <p>L'arrivée de Ginette à 2 pas du club pour enfants sur le front de mer est venu bousculer les traditions, les habitudes, les attentes des leucatois. Avec de nouvelles manières de faire. Ce n'est pas tant le fait qu'il y ait de la nouveauté qui soit un problème, mais plutôt sa nature. En effet, il paraît inapproprié que les gamins de 10 ans à la plage l'après-midi se trouvent à proximité de groupes de fetards. Que le son de la musique programmé chez Ginette soit imposé à une partie du front de mer me paraît tout aussi incongru. Cette langue de plage est assez grande pour ne pas s'imposer aux autres.</p> <p>Néanmoins, je suis tout à fait d'avis que la municipalité puisse proposer et soutenir des activités génératrices de convivialité et de rencontre. Un club nautique associatif accessible à toutes les bourses serait une idée en effet. Les activités se servant du vent pourraient être bienvenues pour se divertir. Un espace avec des outils originaux pour façonner des extra-ordinaires châteaux de sable par exemple. Pourquoi pas des petits espaces encadrés pour faire un feu sur la plage avec des poubelles à proximité ?</p> <p>Il y a de nombreuses choses à imaginer. La paillote avec son grill et son mojito à 12 euros me paraît déjà bien commune sur la côte. Et je ne vois pas son attrait ou son originalité comparé aux aspects négatifs qu'elle apporte.</p> <p>Bien cordialement, Léa Renard</p>
<p>Réponses de la mairie</p>	<p>Même réponse que pour les observations N° 85 et N° 90 : l'établissement Ginette ne sera plus Leucate plage et une nouvelle répartition des lots et de leurs activités sur Leucate plage conduira à supprimer les activités trop festives en milieu urbain.</p> <p>Les activités balnéaires sportives font parties des activités de base des lots .</p> <p>Le milieu associatif de Leucate est extrêmement actif avec plus de 100 associations et que la commune a toujours accompagnées dans leurs activités : créations de locaux, octrois de subventions...les associations sont le fruit d'initiative d'habitants et la commune est prête à aider les nouvelles initiatives des habitants.</p>
<p>: Avis du commissaire enquêteur</p>	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.</p> <p>Par ailleurs, le commissaire enquêteur est favorable à la possibilité d'autres activités sur les plages sous réserve qu'elles soient compatibles avec les dispositions de la réglementation en vigueur pour la gestion du domaine public.</p>
<p>Observations : ou Remarques émises :</p>	<p>N 250 : 10 mars 2023 - 00:28 <i>Auteur</i> : anonyme Madame/Monsieur,</p> <p>Je suis un jeune homme de 24 ans issue d'une famille ayant depuis des décennies passé ses vacances à Leucate Plage (mes parents sont propriétaires d'une résidence secondaire là bas).</p>

	<p>Depuis mon plus jeune âge, je m'y suis rendu chaque été plusieurs semaines, en voyant fleurir toujours plus de paillotes.</p> <p>Il s'agissait initialement d'un restaurant appréciable (Les Pilotis), situé loin des habitations et des zones de baignades qui a ouvert le bal de cette nouvelle utilisation de la plage. L'arrivée de la paillote Chez Biquet par la suite a permis un renouveau de la clientèle Leucatoise (plus jeune) et a eu une influence positive sur la vie du village (surtout depuis les améliorations d'infrastructures d'accès, nettement plus sécuritaires) grâce à son ambiance atypique.</p> <p>Ces deux paillotes ont l'avantage de ne gêner aucun résident ou vacancier des campings car elles sont suffisamment éloignées du village en lui même.</p> <p>En revanche, les concessions de plage ayant suivi (en particulier Chez Ginette) sont nettement moins appréciées de la communauté Leucatoise, exaspérée par les nuisances sonores perpétuelles sur la plage devant la zone de baignade.</p> <p>La musique y est si forte que l'on peut l'entendre à des centaines de mètres, et n'est certainement pas du goût de chacun. Elle m'a souvent poussé à renoncer à aller à la plage l'après midi ces dernières années.</p> <p>Ces récentes concessions sur la plage devant les zones de baignades dénaturent complètement ce qui fait l'attrait de la plage Leucatoise et risquent de pousser à toujours plus de privatisation de ces endroits publics suivant un modèle qui ne devrait pas exister dans notre pays.</p> <p>Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire et espère que mon observation aura pu vous aider dans votre processus de prise de décision.</p> <p>Bien cordialement.</p>
Réponses de la mairie :	<p>Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présent sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 – 2035</p> <p>Idem réponse 90 : leucate plage en partie urbaine ne sera plus « festive » de par la limitation des activités possible dans le cahier des charges de la DSP</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 251 : 10 mars 2023 - 10:14</p> <p>Auteur : Eric tremsal</p> <p>Mieux tenir compte des nuisances sonores en fonction des horaires et avoir des solutions de parking en adéquation</p>
Réponses de la mairie :	<p>La commune souhaite lancer une étude sur la mise en place d'un parking saisonnier au niveau du ranch qui permettrait de mieux canaliser la fréquentation des lots du Mouret</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>Avis favorable du commissaire enquêteur sous réserve que le futur parking soit établi avec accord des services de l'état en charge du domaine Public Maritime sur des terrains déjà dégradé et que l'aménagement réalisé permette de bien canaliser les usagers en protégeant efficacement les zones sensibles voisines.</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 252 : 10 mars 2023 - 10:59</p> <p>Auteur : Martine TREMSAL</p> <p>Je suis résidente à l'année. J'adore Leucate, ses paysages magnifiques, son bord de mer nature et sauvage.</p> <p>J'apprécie les paillotes l'été et leur côté festif mais le fait d'avoir multiplié les implantations nuit</p>

	<p>aujourd'hui à l'esprit de la plage de Leucate. LEUR LIMITATION. A 3 emplacements pilotis, Biquet, le poulpe me semble être un juste équilibre pour TOUS : on garderait ce côté festif, et on préserverait le côté nature . Il est important de pouvoir aller à la plage sans avoir à écouter des musiques venant des paillotes. Dans la situation actuelle , c'est déjà difficile. Il est important de pouvoir s'installer sur le sable , et de profiter simplement de la mer. La liberté est de pouvoir choisir..</p> <p>Les dimanches am, la musique en particulier les basses sont portées sur la falaise par le vent marin mais c'est supportable bien que je ne sois pas venue habiter là pour avoir des we ambiants par les basses des paillotes.</p> <p>SURTOUT NE PAS AJOUTER UNE PAILLOTTE SUPPLEMENTAIRE A CÔTÉ DU POULPE ET DU GALION, la concentration nuirait au charme du poulpe et au Galion.</p> <p>l'été, la parking est déjà complet sans cette création d'activité supplémentaire.</p> <p>Leucate a son charme de petite station balnéaire, a des atouts avec sa belle nature, merci de ne pas détruire cette merveille ; je trouve qu'avec 3 paillotes, c'est déjà très limite.</p> <p>Quant au problème de la préservation des sites naturels, la limitation à trois paillotes ne pourra qu'aider.</p> <p>Concernant la plage en dessous du semaphore, gardez son côté sauvage svp, Dernier point : J'apprécie nos belles paillotes, le soin apporté à la déco , leur carte, l'ambiance,mais le virage pris ces dernières années en fait des lieux surtout de picole : un peu ok mais ce ne doit pas être le seul modèle proposé aux jeunes.</p> <p>Martine Tremsal.</p>
Réponses de la mairie :	<p>Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présent sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 – 2035</p> <p>Le lot 16 : i Idem réponse N° 90 : pas plus d'occupations sur Leucate plage leucate plage ne sera plus « festive » de par la limitation des activités possible dans le cahier des charges de la DSP</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 253 : 10 mars 2023 - 10:59</p> <p>Auteur : Martine TREMSAL</p> <p>Je suis résidente à l'année. J'adore Leucate, ses paysages magnifiques, son bord de mer nature et sauvage.</p> <p>J'apprécie les paillotes l'été et leur côté festif mais le fait d'avoir multiplié les implantations nuit aujourd'hui à l'esprit de la plage de Leucate. LEUR LIMITATION. A 3 emplacements pilotis, Biquet, le poulpe me semble être un juste équilibre pour TOUS : on garderait ce côté festif, et on préserverait le côté nature . Il est important de pouvoir aller à la plage sans avoir à écouter des musiques venant des paillotes. Dans la situation actuelle , c'est déjà difficile. Il est important de pouvoir s'installer sur le sable , et de profiter simplement de la mer. La liberté est de pouvoir choisir..</p> <p>Les dimanches am, la musique en particulier les basses sont portées sur la falaise par le vent marin mais c'est supportable bien que je ne sois pas venue habiter là pour avoir des we ambiants par les basses des paillotes.</p> <p>SURTOUT NE PAS AJOUTER UNE PAILLOTTE SUPPLEMENTAIRE A CÔTÉ DU POULPE ET DU GALION, la concentration nuirait au charme du poulpe et au Galion.</p> <p>l'été, la parking est déjà complet sans cette création d'activité supplémentaire.</p> <p>Leucate a son charme de petite station balnéaire, a des atouts avec sa belle nature, merci de ne pas détruire cette merveille ; je trouve qu'avec 3 paillotes, c'est déjà très limite.</p> <p>Quant au problème de la préservation des sites naturels, la limitation à trois paillotes ne pourra qu'aider.</p> <p>Concernant la plage en dessous du semaphore, gardez son côté sauvage svp, Dernier point : J'apprécie nos belles paillotes, le soin apporté à la déco , leur carte,</p>

	l'ambiance,mais le virage pris ces dernières années en fait des lieux surtout de picole : un peu ok mais ce ne doit pas être le seul modèle proposé aux jeunes. Martine Tremsal. Voir n°252
Réponses de la mairie :	doublon
Avis du commissaire enquêteur	L'observation est un doublon avec le n° 252 non prise en compte dans le cadre de la présente enquête
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 254 : 10 mars 2023 - 10:59 Auteur : Martine TREMSAL</p> <p>Je suis résidente à l'année. J'adore Leucate, ses paysages magnifiques, son bord de mer nature et sauvage.</p> <p>J'apprécie les paillotes l'été et leur côté festif mais le fait d'avoir multiplié les implantations nuit aujourd'hui à l'esprit de la plage de Leucate. LEUR LIMITATION. A 3 emplacements pilotis, Biquet, le poulpe me semble être un juste équilibre pour TOUS : on garderait ce côté festif, et on préserverait le côté nature . Il est important de pouvoir aller à la plage sans avoir à écouter des musiques venant des paillotes. Dans la situation actuelle , c'est déjà difficile. Il est important de pouvoir s'installer sur le sable , et de profiter simplement de la mer. La liberté est de pouvoir choisir..</p> <p>Les dimanches am, la musique en particulier les basses sont portées sur la falaise par le vent marin mais c'est supportable bien que je ne sois pas venue habiter là pour avoir des we ambiancés par les basses des paillotes.</p> <p>SURTOUT NE PAS AJOUTER UNE PAILLOTTE SUPPLEMENTAIRE A CÔTÉ DU POULPE ET DU GALION, la concentration nuirait au charme du poulpe et au Galion.</p> <p>l'été, la parking est déjà complet sans cette création d'activité supplémentaire.</p> <p>Leucate a son charme de petite station balnéaire, a des atouts avec sa belle nature, merci de ne pas détruire cette merveille ; je trouve qu'avec 3 paillotes, c'est déjà très limite.</p> <p>Quant au problème de la préservation des sites naturels, la limitation à trois paillotes ne pourra qu'aider.</p> <p>Concernant la plage en dessous du semaphore, gardez son côté sauvage svp,</p> <p>Dernier point : J'apprécie nos belles paillotes, le soin apporté à la déco , leur carte, l'ambiance,mais le virage pris ces dernières années en fait des lieux surtout de picole : un peu ok mais ce ne doit pas être le seul modèle proposé aux jeunes. Martine Tremsal. Voir n°252</p>
Réponses de la mairie :	doublon
Avis du commissaire enquêteur	L'observation est un doublon avec le n° 252 non prise en compte dans le cadre de la présente enquête
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 255 : 10 mars 2023 - 12:01 Auteur : anonyme</p> <p>Apparemment seul les riverains propriétaires sont mécontents des paillotes, ils ne pensent pas aux touristes qui viennent profiter de Leucate et ses paillotes et qui représentent 90% de la population estivale, une petite poignée d'égoïste ronchon qui aiment bien aller déguster une cote de bœuf chez Ginette.</p> <p>Ces paillotes (bien gérées) font le charme de Leucate et profite à toutes l'économie locale.</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou	<p>N° 256 : 10 mars 2023 - 12:04 Auteur : FREDERIC GENTILIN Organisation : La Cote Rêvée</p>

Remarques émises :	Les paillotes font aujourd'hui parti du paysage Leucatois. Les touristes viennent à Leucate pour ces paillotes. Il paraît évident qu'il faille les maintenir
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 257 : 10 mars 2023 - 12:38 Auteur : <i>anonyme</i> Bonjour, Favorable au projet cela crée des emplois et dynamise la commune
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 258 : 10 mars 2023 - 12:41 Auteur : Philippe Botista Propriétaire à port leucate je suis favorable à ces lieux de vie que nous adorons fréquenté Favorable au paillote
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 259 : 10 mars 2023 - 12:45 Auteur : Fabrizio Tabaro Bonjour, Vacancier depuis des années que serait leucate sans club de plage !!!! Tous différents, ils font parti du paysage de nos vacances Favorable au projet
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 260 : 10 mars 2023 - 12:49 Auteur : Vincent Rogeri Favorable à ces lieux qui créent de l'emploi et qui nous font passer des moments exceptionnels !
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou	N° 261 : 10 mars 2023 - 12:55 Auteur : Catherine Sorat Vacancier à leucate depuis toujours, extrêmement favorable aux paillotes

Remarques émises :	
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 262 : 10 mars 2023 - 13:00 Auteur : Jean Rateau Habitant des Pyrénées orientales, je passe tous mes étés à port leucate; J'adore passer des moments dans ces clubs de plage nature !! Favorable au club de plage
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N°263 : 10 mars 2023 - 13:01 Auteur : anonyme Extrêmement favorable aux paillotes et au 12 ans de durée de concession
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 264 : 10 mars 2023 - 13:04 Auteur : anonyme Favorable aux projets et à la création de club de plage ! Favorable au 12 ans
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 265 : 10 mars 2023 - 13:07 Auteur : Patricia VILLAIN Bonjour Favorable à la création et au 12 ans de concessions pour les clubs existants et ceux à venir !!
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 266 : 10 mars 2023 - 13:13 Auteur : MARIE DEPINCE Favorable à ces clubs de plage qui nous permettent de passer de belles vacances Longue vie à eux 12 ans me semble bien
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire

mairie :	
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 267 : 10 mars 2023 - 13:19 Auteur : Eve Guibert</p> <p>La commune de Leucate a la chance de bénéficier de 3 types de plages : urbaine avec Port Leucate, familiale avec Leucate plage et naturelle avec la franqui. Conserver ces 3 atouts qui présentent une grande diversité semble essentiel. Cependant, le fait d'installer le même type de concessions de plage sur ces 3 entités ne va-t-il pas réduire la richesse de la commune en terme de diversité d'offre touristique ?</p> <p>De ce fait, afin de garder l'identité de chaque plage ne vaudrait-il pas mieux de réserver la plage festive pour la plage urbaine de port Leucate, la plage tranquillité à Leucate plage avec les 3 concessions actuelles : lot 15, 14, 13, concentrées en dehors de la zone habitée et une zone sportive sur la franqui ?</p> <p>Je suis fermement opposée à la concession numéro 16 qui aurait une activité de restauration. Elle est bien trop proche des habitations de Leucate plage et du lot 15.</p> <p>D'autre part, l'article 3.5.1 prévoit que les concessions qui bénéficient d'une autorisation de restauration, cette activité ne doit être qu'accessoire au regard des services balnéaires rendus par le lotisseur. Il en va de même pour l'occupation de la surface.</p> <p>Comment la commune va faire respecter cet article ? Très concrètement, Par exemple le lotisseur du lot 14 organise quotidiennement des événements très festifs et très alcoolisés durant tout l'été, générant des nuisances sonores et des divagations d'individus alcoolisés peu respectueux des habitants voire agressifs, comment la commune va-t-elle faire respecter cette clause qui est bien précisée sur le document ?</p> <p>Ceci renforce mon opposition à la concessions du lot 16 et la ma demande exprime à la commune pour qu'elle fasse respecter les dispositions spécifiques liées à l'activité accessoire de restauration en particulier au lotisseur 14.</p>
Réponses de la mairie :	<p>Le projet de renouvellement de concession de plage et le cahier des charges des DSP (délégations de service public) attribuant les lots de plage, proposent de tenir compte des spécificités de chaque plage :</p> <ul style="list-style-type: none"> .sur la Franqui : le maintien d'un seul lot en partie urbaine et l'optimisation des lots sportifs sur la plage des Coussoules . sur port leucate : moins de lots que dans la précédente concession avec des lots « festifs » au Sud, hors parties urbaines et en face de la fête foraine .sur la plage naturiste : 1 seul lot au lieu de 2 et la commune va proposer de supprimer la restauration pour répondre à la demande des habitants et ne garder que les activités sportives et nautiques . sur Leucate plage : le même nombre de lot au Mouret avec des lots « festifs » : dans le cahier des charges de la DSP, la commune impose un respect des niveaux sonores (voir réponse N° 83) <p>Et avec l'intégration de la partie urbaine de Leucate plage, un abandon du caractère festif des lots : le lot 17 est limité en activité de restauration et animation et le lot 16 est limité en animation.</p> <p><u>Respect du caractère accessoire de la restauration</u> : il s'agit d'une obligation de surface : 60 % de la surface doit être consacrée à une offre en activité balnéaire et nautique .la commune et les services de l'Etat (DDTM) procèdent à des contrôles tout au long de la saison</p>
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 268 : 10 mars 2023 - 14:19 Auteur : Antoine Auricoste</p> <p>J'habite Leucate plage depuis de nombreuses années. Leucate a la chance de disposer de 3 entités qui sont une plage urbaine avec Port Leucate, une plage familiale avec Leucate-plage et une plage naturelle avec La Franqui. Le même type de concessions sur ces 3 entités ne va-t-il pas réduire la richesse de la commune en terme de diversité d'offre touristique ?</p> <p>Ainsi, afin de garder l'identité de chaque plage, ne vaudrait-il pas mieux réserver la plage festive</p>

	<p>pour la plage urbaine de Port Leucate, la plage tranquillité à Leucate plage avec les 3 concessions actuelles 13, 14 et 15 et la plage sportive et naturelle à La Franqui.</p> <p>Pour ce qui concerne les attributions de nouvelles concessions, Je suis fermement opposé à la concession numéro 16 qui prévoit une activité de restauration. Elle est bien trop proche des habitations de Leucate plage et du lot 15.</p> <p>Ces activités de restaurations sont souvent accompagnées d'activités nocturnes (type boîte de nuit) qui produisent des nuisances sévères notamment après 2heures du matin, heure à laquelle les clients partent souvent très alcoolisés, déambulant en hurlant, urinant sur les Murs, parfois provoquant des bagarres...</p> <p>Je constate que l'article 3.5.1 prévoit que les concessions qui bénéficient d'une autorisation de restauration ne doivent exercer cette activité qu'accessoirement au regard des services balnéaires rendus par le lotisseur. Il en va de même pour l'occupation de la surface.</p> <p>Je demande à la commune de faire respecter cet article. Très concrètement, Par exemple le lotisseur du lot 14 organise quotidiennement des événements très festifs et très alcoolisés durant tout l'été, générant des nuisances lumineuses, sonores et des divagations d'individus alcoolisés peu respectueux des habitants, qui peuvent être parfois très agressifs. Comment la commune va-t-elle faire respecter cette clause qui est bien précisée sur le document alors qu'elle ne le faisait pas auparavant ?</p> <p>Ceci renforce mon opposition totale à la concession du lot 16 et ma demande expresse à la commune pour qu'elle restauration en particulier au lotisseur fasse respecter toutes les dispositions spécifiques liées à l'activité accessoire de 14.</p>
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 267
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 269 : 10 mars 2023 - 15:09</p> <p>Auteur : Olivier Montagne</p> <p>Bonjour je vais souvent déjeuner et dîner au DIX VINGT et c'est vraiment très bien</p> <p>Le service est présent ainsi que la qualité des produits</p> <p>Animation de qualité le soir</p> <p>C'est un endroit que je recommande régulièrement</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 270 : 10 mars 2023 - 15:27</p> <p>Auteur : anonyme</p> <p>Habitante de Leucate-village</p> <p>Le projet de concession de lots de plage déposé à l'Enquête Publique contient des éléments différents de celui voté en conseil municipal de juin 2021, puisqu' il y aura moins de lots de plage que prévu. Je note surtout que sont supprimés :</p> <p>Les lots de plage à La Plagette et au Grau des ostréiculteurs.</p> <p>et que Ginette ne sera plus au cœur de Leucate-Plage, ce qui posait de nombreux problèmes en raison de la proximité des habitations.</p> <p>- Par contre, je ne souhaite en aucun cas que le lot 17, en face de la Côte Rêvée, ne ressemble à terme à Ginette !</p> <p>Je demande donc que la restauration y soit une restauration sans cuisson. Un bar à jus de fruits par exemple serait le bienvenu...</p>

	<p>- J'aimerais aussi que l'on m'explique pourquoi certains lots de plage, en l'occurrence les lots 13 et 14 ont le droit de s'étaler jusqu'à 10 m du trait de côte : y aurait-il des privilèges ?</p> <p>- Pourquoi augmenter leurs surfaces ?</p> <p>- J'aimerais aussi signaler le problème des parkings très insuffisants pour ces lots de plage, ainsi que la fréquentation excessive certains jours, ce qui fragilise le cordon dunaire, la biodiversité de ces espaces remarquables mais tellement fragiles.</p> <p>D'autre part, je demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'installation d'espaces pour les sports nautiques, inexistante à Leucate-Plage - l'installation de mains courantes permettant à des personnes fragiles un meilleur accès à la mer. <p>Enfin, j'espère vivement que la commune sera en mesure de faire respecter les lois futures concernant tous ces aménagements.</p> <p>Les plages de Leucate sont magnifiques, très convoitées, mais restent fragiles, de plus en plus fragiles en raison du réchauffement climatique. Les préserver, c'est aussi préserver la vie, tant animale, végétale qu'humaine.</p>
<p>Réponses de la mairie :</p>	<p><u>Concernant le projet de concession et la délibération de 2021</u> : le projet, à partir de la demande initiale, a fait l'objet de modifications à la demande des services de l'Etat et aussi d'améliorations.</p> <p>Lot 17 : Idem réponse N° 90: lot 17 cuisine sans cuisson</p> <p><u>Lots 13 et 14</u> : la distance du lot au trait de côte est une décision départementale et le résultat d'une adaptation aux conditions de terrain. Dans certains départements les lots de plage peuvent s'installer à 5 m du trait de côte. Leucate bénéficie des mêmes droits que les autres communes, c'est-à-dire de voir une adaptation de cette distance en fonction de la configuration de la plage.</p> <p>Les surfaces demandées dans le projet de concession sont celles occupées actuellement, il s'agit d'une régularisation de l'existant. Il n'y aura pas d'augmentation en 2023 de la taille des lots sur le Mouret.</p> <p><u>Parkings</u> : Idem réponse 251</p> <p><u>Sports nautiques à Leucate plage</u> : le lot 18, propose pour les enfants des activités nautiques. Le lot 17 va proposer des activités balnéaires et nautique à l'exception des activités à moteur ou bruyantes.</p> <p><u>Rampe pour un accès à l'eau à Leucate plage</u> : un dispositif est à l'étude près du poste de secours</p>
<p>Avis du commissaire enquêteur</p>	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation relative à la protection de l'environnement dans sa globalité l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé</p> <p>La réponse de la commune concernant les activités relatives aux lots urbains de Leucate plage n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe. En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées permettent de réduire les impacts sur l'environnement afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage.</p>

	<p>Concernant les distances retenues entre le trait de cote et la limite inférieure des lots, Le commissaire en quêteur précise que la réglementation impose uniquement le respect en permanence de la liberté d'accès du public à la mer.</p> <p>Cette distance retenue entre le bord de la mer et le lot concédé est déterminée conventionnellement par le service de l'état en charge de la gestion du Domaine Public Maritime en fonction des caractéristiques spécifiques des lieux afin de garantir en permanence cette liberté d'usage par le public à la bordure de la mer.</p> <p>Le commissaire enquêteur rappelle comme le prévoit le projet de concession proposé qu'en cas de montée du rivage, c'est la limite inférieure du lot concédé qui recule pour permettre de respecter la valeur de cette distance de libre usage du domaine public.</p> <p>Enfin les problèmes relatifs au stationnement et à la circulation routière mérite qu'une réflexion soit menée afin de répondre aux besoins d'augmentation de la population en période estivale, ce point est du ressort de la police du maire et n'entre pas dans le cadre de l'autorisation de concession de plages naturelles objet de la présente enquête.</p> <p>Toutefois il importe que les parkings situés dans le périmètre de la concession soient strictement limités à leur surface d'origine et équipés par des dispositifs adaptés (barrières, ganivelles, etc.) de manière à canaliser le flux des utilisateurs vers la plage et à interdire l'accès des véhicules et des personnes aux zones sensibles situées à proximité immédiate</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 271 : 10 mars 2023 - 15:54</p> <p>Auteur : <i>anonyme</i></p> <p>Ok pour les paillottes mais loin des habitations et sans du bruit toute la journée (cf. Ginette)!!!!</p> <p>Non pour le gallion ni au coeur de leucate plage. Ok pour la franqui et Port leucate.</p>
Réponses de la mairie :	<p>Le lot 16 : i Idem réponse N° 90 : pas plus d'occupations sur Leucate plage avec cette nouvelle concession et le lot 16 a déjà été exploité sans que cela pose de pb de voisinage</p> <p>+ la commune impose des mesures de réduction et de contrôle de l'activité sonore du lot</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe</p> <p>En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées permettent de réduire les impacts sur l'environnement afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 272 : 10 mars 2023 - 16:24</p> <p>Auteur : Joël FELIX</p> <p>Oui aux paillotes très prisées des touristes et qui contribuent à l'économie locale</p>
Réponses de la mairie :	<p>Avis favorable, sans commentaire</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 273 : 10 mars 2023 - 16:24</p> <p>Auteur : Joël FELIX</p> <p>Oui aux paillotes très prisées des touristes et qui contribuent à l'économie locale</p> <p>Voir n° 272</p>
Réponses de la mairie :	<p>S.O</p>

Avis du commissaire enquêteur	L'observation est un doublon avec le n° 272 non prise en compte dans le cadre de la présente enquête
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 274 : 10 mars 2023 - 17:21 Auteur : Madeleine RICOUR Organisation : APPFL Monsieur le Commissaire Enquêteur, Vous trouverez dans le dossier joint la contribution de l'Association de Protection de la Plage et de la Falaise de Leucate (APPFL) pour la Concession de plage sur la ville de Leucate.</p> <p>Le projet de concession déposé à l'Enquête Publique est très différent de celui voté au conseil municipal du 25 juin 2021 pour ce qui est de Leucate-Plage et du Mouret. En effet, le nombre de lots de plage passe de 9 à 6 avec la suppression des lots : le Grau des ostréiculteurs, Ginette au cœur de Leucate-Plage, la plagette.</p> <p>Voir fichier</p>
Réponses de la mairie :	Voir réponse ciblée en annexe
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur. Observation qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis dans un document annexe au présent rapport
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 275 : 10 mars 2023 - 17:25 Auteur : Hamdani Belacef Création d'emploi : emploi saisonnier pour les habitants de la communauté locale, améliorations de l'expérience touristique, stimulation de l'économie locale : ostréiculture, vignoble, pêche.</p> <p>Cette coopération peut aboutir à des partenariats fructueux qui bénéficient à tout les acteurs concernés</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 276 : 10 mars 2023 - 17:59 Auteur : <i>anonyme</i></p> <p>Bonjour, je suis opposé au projet de renouvellement des concessions de plages. il faudrait privilégier la qualité à la quantité. et la diversité au profit municipal. J'émet des doutes sur l'encadrement et la surveillance en matière écologique de ces établissements vu les débordements qui ont déjà lieu. Recevez mes salutations.</p>
Réponses de la mairie :	<p>Idem réponse 179 : plan de gestion des plages naturelles Voir réponse N°192 : pas de nouvelles occupations de plage dans le projet de nouvelle concession</p> <p>S'agissant de l'encadrement et la surveillance en matière écologique – cf réponse détaillée n°192 et plus particulièrement l'obligation de <u>Préservation dans les sous traités d'exploitation</u> des lots de plage . obligation d'insertion paysagère, permis de construire validé par l'ABF ou architecte conseil du patrimoine . obligation de propreté des abords . obligation de respect des abords : avant montage et après démontage des installations</p> <p>Les travaux de mise en place de ganivelles sont également en cours sur Port Leucate. Ils permettent en effet de conforter la biodiversité en haut de plage et de mieux gérer encore la fréquentation par les estivants et tout au long de l'année.</p> <p>Concernant l'interdiction des VAM sur les plages, Leucate a été pionnière sur le littoral audois en interdisant l'accès en voiture à la plage des Coussoules et en aménageant des parkings à des endroits bien précis.</p>

	Le plan de gestion du Mouret a permis de canaliser et la circulation et stationnement et de développer les accès piéton et vélo à la plage.
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé
Observations : ou Remarques émises :	N° 277 : 10 mars 2023 - 18:55 <i>Auteur : anonyme</i> Bonjour .Tres choqué par le Noël au mois d'août organisé par la Paillote Ginette qui a réceptionné des dizaines de sapins coupés et par la musique toute la journée sur la plage je suis contre l'implantation de paillotes à Leucate
Réponses de la mairie :	Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présent sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 - 2035 Il semble que l'observation <u>concerne Leucate plage</u> : Le lot 16 : Idem réponse N° 90 : pas plus d'occupations sur Leucate plage avec cette nouvelle concession et le lot 16 a déjà été exploité sans que cela pose de pb de voisinage + la commune impose des mesures de réduction et de contrôle de l'activité sonore du lot
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.
Observations : ou Remarques émises :	N° 278 : 11 mars 2023 - 08:31 <i>Auteur : Myriam GAISSET</i> Leucate plage, c'était les vacances tout d'abord avec le club pour enfant et puis le temps des bons moments passés avec mes amies dans les paillotes, aussi bien à la Franqui qu'à la plage . Leucate sans les paillotes ne serait plus Leucate. Et un club pour enfant serait le bienvenu !
Réponses de la mairie :	Avis favorable, le lot 18 correspond au club enfant existant LES DAUPHINS
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 279 : 11 mars 2023 - 10:30 <i>Auteur : anonyme</i> Certains clubs de plage de leucate et notamment « Ginette » sont les seuls ou pour 50€ il est encore possible de boire du champagne les pieds dans le sable en regardant des jeunes-femmes (ou jeunes-hommes) se trémousser en maillot sur les tables le tout dans une excellente ambiance musicale! Cela n'existe pas à Toulouse, ne se trouve pas sur la côte basque et n'est pas si courant sur le littoral languedocien. D'où ma question : doit-on réserver cet agrément seulement à ceux qui ont les moyens de se payer des vacances à l'autre bout du monde, dans les îles ??? La vocation populaire de ces stations ne doit-elle pas permettre un accès à tous à ce genre de « bons moments »? C'est une chance pour Leucate de disposer de tels clubs. Ils doivent être conservés. Il serait même bon vu les difficultés que l'on rencontre à y trouver de la place qu'ils soient plus nombreux à proposer ce style d'animation.

Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 280 : 11 mars 2023 - 10:43 Auteur : Michel Poupineau Organisation : propriétaire depuis 60 ans Monsieur l'enquêteur, Je suis Leucatois depuis ma tendre enfance et habite à la plage à l'année maintenant. Je tiens à féliciter M. le Maire, qui connaît très bien ses administrés et leurs habitudes, pour son excellente initiative d'avoir déplacé la paillote Ginette à Port Leucate et de faire de cette station qui périssait un peu, un nouveau lieu « branchouille » de la cote Languedoc. Avec l'aide de sa performante équipe de communication, je suis sûr que grâce à cette implantation, la station va retrouver un dynamisme qu'elle n'a jamais vraiment connu. Fort de cette stratégie intelligente, le maire qui gère ces 3 stations balnéaires , va contenter tout le monde :</p> <ul style="list-style-type: none"> -garder le côté sport de glisse à la Franqui avec ses grandes plages, -laisser le côté nature, familial et tranquille avec sa population « village de gaulois » ronchons à Leucate plage -ouvrir en grand un espace festif à Port Leucate . <p>Chaque station aura sa SPECIFICITÉ et son POSITIONNEMENT CIBLÉ.</p> <p>Vous voulez faire la fête, boire un verre l'après midi, manger, chanter, vous exposer? Direction Port Leucate, des paillotes en nombre dont la réputée Ginette, de grands parkings, pas d'habitations à proximité, un casino, un cinéma, un parc d'attraction, un acrobranche, tout pour être détendu et profiter de vacances telles que vous les choisissez ! Port Leucate sera dédiée à ça ! Au niveau des revenus économiques, ils seront aussi boostés : quelques vedettes, rugbyman, influenceuses,..., attirées par l'endroit draineront des touristes en mal de selfies. Ces mêmes touristes iront manger des huîtres (à 5 minutes), feront marcher le commerce des nombreuses boutiques sur ce port magnifique, l'emploi sera maintenu l'été , les commerçants ravis. Et sur leur retour les touristes iront acheter du vin à la coopérative, c'est sur la route.</p> <p>Mais Monsieur le Maire, surtout ne changez pas les règles ! Laissez Leucate plage avec ses indémodables ronchons et gauchistes qui aiment bien faire la sieste au calme et écouter les cigales de la falaise. Laissez leur au moins ça ! Ceux qui aiment le bruit feront 5 kms et trouveront leur bonheur ! Chacun son truc sans empiéter la liberté de l'autre. C'est du bon sens !</p> <p>Ne nous préparez pas une nouvelle embrouille avec le lot no 17 en face de la cote rêvée avec une superficie énorme de 1000 m2 en faisant une dérogation en douce, pour leur laisser la possibilité de faire des repas, donc de l'alcool, donc de la musique. Vous avez retiré et déplacé Ginette et merci, n'en remettez pas un 30 mètres plus loin !</p> <p>Monsieur l'enquêteur public soyez vigilant à ça ! Il faut mettre des règles: (« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé »</p>

	<p>(article R. 1336-5 du Code de la santé publique). Il était écrit a la date 22/10/22/référence du marché public 7183298/acheteur mairie de leucate/ Pour le LOT 17 : « activités de plage, activités restauration annexes limitées à de la restauration sans cuisson à l'exception des crêpes et des gaufres. Nous sommes en zone de riverains et nous n'avons pas envie de revivre ce qu'on a vécu pendant 5 ans avec Ginette en plein centre et toutes les nuisances déjà citées dans bon nombre d'observations précédentes Tout se passait bien avant leur arrivée. Zéro contestation. Personne ne vous a reproché qu'il ne se passait rien à Leucate ! On avait notre Biquet historique et fabuleux, le Poulpe, le galion, la cote Rêvée, l'étoilé sur la falaise, les restos du village aussi. Tout cela nous va très bien. Si on cherche autre chose, du bruit, des boites de nuit en plein jour, direction Port Leucate, tout le monde trouvera son bonheur.</p> <p>Contrairement à l'argument faussement évoqué, nous faisons marcher votre économie plus que certains, puisque nous sommes des touristes propriétaires qui restons sur place de 15 jours à 3 semaine l'été voir plus, contrairement aux touristes « à la journée » qui ne font que remplir les caisses de Ginette sans faire aucun autre achat local. (Vous avez d'ailleurs une application liée aux bornages des téléphones qui pourrait le confirmer)</p> <p>Je compte sur vous, vous qui êtes Leucatois de souche, de dispatcher intelligemment les activités entre les 3 pépites que vous détenez. Leucate famille, tranquillité nature, la Franqui sportive et bon enfant, Port Leucate ses paillotes, Son activité débordante et l'été en fête.</p> <p>Voilà comment j'écris mon bonheur retrouvé à Leucate ! et je ne dois pas être le seul !</p>
Réponses de la mairie :	<p>Idem réponse N° 85 et 90 :</p> <p>1°) L'occupation du domaine public correspondant à l'établissement GINETTE a été supprimé dans le projet de concession. 2°) L'établissement Ginette n'est pas candidat pour l'exploitation d'un lot de plage pour la période 2023-2035. 3) le lot 17 prévoit une cuisine sans cuisson + leucate plage ne sera plus « festive » de par la limitation des activités possible dans le cahier des charges de la DSP</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées permettent de réduire les impacts sur l'environnement afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 281 : 11 mars 2023 - 11:22 Auteur : <i>anonyme</i> Bonjour Leucate doit rester une station balnéaire populaire où l'on peut faire la fête sur la plage , dans les bars ou sur les places publiques tous les jours et tous les soirs de l'été: l'été est fait pour ça, pour oublier les horaires, pour manger et boire ou faire en footing sur la plage qui est un endroit magique ... nous sommes trop en concurrence avec l'Espagne où les restaurants et et bars sont ouverts bien plus tard que chez nous avec une qualité de service souvent meilleure... n'oublions pas que c'est pour cela que Port Leucate a été créé en 1970: pour que les Français s'arrêtent chez nous avant d'aller en Espagne; Donc l'été doit se vivre à fond, avec des horaires</p>

	d'ouverture les plus larges possibles pour les restaurants et les bars sur la plage ou en front de mer; n'oublions pas que beaucoup vivent quasiment à l'année avec les revenus qu'ils se gagnent en 8 à 10 semaines! Ce projet mis à l'enquête est parfait, il conforte ce qui existe déjà en terme d'activités et en plus, l'environnement naturel est vraiment protégé et mis en valeur. Avis très favorable, donc!
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 282 : 11 mars 2023 - 12:28 Auteur : <i>anonyme</i> Je suis favorable au renouvellement des paillotes ou concessions sur les plages de Leucate conformément à ce nouveau projet Toutefois je serais plus réservé sur la zone naturiste : plage très étroite sur 1km400, submersion possible même en été, grande proximité avec les commerces existants dont restaurants, très proche des habitations...
Réponses de la mairie :	Le projet de renouvellement de concession de plage propose sur la plage naturiste : 1 seul lot au lieu de 2. Il est rappelé qu'aucun lot n'a jamais été exploité plus de 12 ans. La commune propose d'enlever la possibilité de restauration annexe pour tenir compte du contexte particulier des villages naturistes. S'agissant de la submersion, l'implantation saisonnière des lots intervient en dehors des forts épisodes de coups de mer.
Avis du commissaire enquêteur	Avis favorable du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 283 : 11 mars 2023 - 12:35 Auteur : Daniel Subira Bonjour, Propriétaire d'un bien dans le quartier de La Falaise et très prochainement résident permanent à l'année (à compter de l'été 2023) je souhaite porter les observations suivantes dans le cadre de l'enquête publique en cours. 1/ Je mesure et comprends l'importance de l'activité touristique sur le développement économique et le rayonnement de la commune de Leucate. Il ne doit pas nous faire perdre de vue que la beauté naturelle des sites, la richesse de sa faune et de sa flore, la préservation de ses activités humaines traditionnelles comme la pêche ou la conchyliculture constituent les leviers de cette attractivité touristique. Sans le respect de ces spécificités uniques sur notre littoral, Leucate ne serait plus Leucate. Leucate perdrait son âme et de la valeur. 2/ Il est normal que la commune offre, pendant la période estivale, des activités prisées des vacanciers (sports, loisirs, animations, culture).. sans oublier les lieux de restauration. A condition que cela se fasse dans le respect des sites, de la réglementation et des habitants. A cet égard, n'oublions pas que le calme, la tranquillité, le silence sont aussi des attentes de nombreux vacanciers et résidents désireux de profiter pleinement de la beauté du cadre. 3/ Je n'ai pas les compétences pour juger de la nécessité ou pas d'installer des établissements temporaires sur les plages. Ce que je sais en revanche c'est que l'installation de ces établissements festifs ne peut se faire que dans le respect des sites d'implantation et de la réglementation. 2/ J'attire particulièrement votre attention, sur le danger de "privatiser" tout ou partie d'une plage de la commune. Nous devons pouvoir continuer à marcher librement sur l'ensemble du littoral -il ne peut être interdit ou très réduit en raison de l'installation de matériel, de constructions, de barrières etc. 3/ Le succès de ces établissements est incontestable. Ils attirent un très grand nombre de personnes chaque été. Comment règle-t-on du coup les questions de circulation et de stationnement (souvent sauvage sur des parcelles protégées en raison de la faune et de la flore présente.) Un accident grave en fin de soirée ou de nuit entrainerait à coup sûr la responsabilité

	<p>du concessionnaire et de la commune. Que prévoit le dossier sur ce point ?</p> <p>4/ Je considère par ailleurs que ces établissements, qui génère naturellement beaucoup de bruits, doivent faire l'objet de contrôles plus stricts de la part des autorités préfectorales. Il existe des possibilités de mesures officielles et, en cas de dépassement des volumes autorisés, de mesures contraignantes. Que prévoit le dossier sur ce point ?</p> <p>5/ Je tiens également à souligner un point qui me paraît tout aussi important et qui est souvent passé sous silence lors de l'examen de ces demandes de concession. Il s'agit du respect de l'environnement. Chaque été, plusieurs fois par semaine, je ramasse des centaines de gobelets, bouteilles, paquets de cigarettes, canettes etc... entre les campings et les baraques de pêcheurs. Je le fais avec mes moyens et ma seule volonté et je ne m'arrêterai pas, sous prétexte que ce n'est pas moi qui est ai jeté ces "restes de fêtes" jetées sur les parkings, le long des petites routes, sur les voies cyclables etc. C'est une nuisance directement liée à ces établissements. Un danger pour une nature fragile et déjà menacées par le réchauffement climatique etc.</p> <p>Que prévoit l'enquête pour contraindre les propriétaires de ces établissements pour respecter ces règles essentielles dans un espace très fragile qui signe la beauté de Leucate, qui en est son capital premier.</p> <p>Je vous remercie de prendre note de mes observations et vous remercie de vos éventuelles réponses ou celles de M. Le Maire.</p> <p>Bien cordialement, M. SUBIRA DANIEL</p>
<p>Réponses de la mairie :</p>	<p><u>Risque de privatisation des plages</u> : Idem réponse 15 : le projet respecte très largement le pourcentage surfaces occupées.</p> <p><u>Circulation, stationnement et sécurité</u> : la commune souhaite proposer un nouveau parking au niveau du ranch de Mouret avec un accès direct depuis les deux sens des départementales</p> <p><u>Nuisances sonores</u> : voir réponse N° 85</p> <p><u>Respect de l'environnement</u> : les attributaires des lots ont pour obligation d'assurer la propreté des abords du lot faute de quoi des pénalités seront appliquées. -> cf. page 24 chapitre 12 PENALITES : 500 € + 200€ d'astreinte journalière en cas notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • -Défaut de propreté des espaces accessibles au public ou manquement à la gestion du point des déchets • -Non respect des niveaux sonores proposés
<p>Avis du commissaire enquêteur</p>	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation relative à la protection des plages, l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé.</p> <p>Concernant les nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements au cœur de la zone urbaine de Leucate plage compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.</p> <p>En ce qui concerne les problèmes relatifs au libre accès au plage et à la mer le commissaire enquêteur rappelle que les concessions de plage font l'objet d'une réglementation spécifique qui prévoit notamment des restrictions en ce qui concernent le pourcentage de surfaces et les longueurs face à la mer des surfaces concédées.</p> <p>Par ailleurs la réglementation impose que le libre l'accès à la mer reste sur la totalité soit possible sur la totalité du rivage de la concession de plage concédé. .</p> <p>Ces deux conditions permettent de garantir la liberté d'usage de la plage à l'ensemble du public et des vacanciers en encadrant et réglementant les activités des lots de plages autorisés.</p>

	<p>En ce qui concerne le respect des sites d'implantation et de la réglementation le respect de de confort des installations aux autorisations délivrées, le commissaire enquêteur recommande que l'implantation et le démontage des lots de plage soient réalisés dans le cadre d'une démarche qualité par un organisme tiers indépendant qui prévoit entre autre le géo-référencement des installations et le respect des prescriptions du cahier des charges applicables notamment en matière de conformité électrique, de conformité des dispositifs d'évacuation des eaux usées, de conformité relative à la sécurité incendie des installations, etc.</p>
<p>Observations : ou Remarques émises :</p>	<p>N° 284 : 11 mars 2023 - 12:36 <i>Auteur : anonyme</i> Biquet Plage est un lieu où chaque année énormément de gens viennent s'amuser, bien manger entre amis. Je pense que ce lieu apporte à Leucate pour son animation lors de l'été !</p>
<p>Réponses de la mairie :</p>	<p>Avis favorable, sans commentaire</p>
<p>Avis du commissaire enquêteur</p>	<p>La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur</p>
<p>Observations : ou Remarques émises :</p>	<p>N° 285 : 11 mars 2023 - 12:38 <i>Auteur : Julie DANTUNG</i> Je m'oppose au projet de création d'une concession supplémentaire (lot 16) sur la plage de Leucate plage, commune de Leucate.</p> <p>Leucate Plage est un endroit familial, paisible, où de nombreux usagers viennent avec leurs enfants et petits enfants pour profiter de cette petite station balnéaire. Les campings sont à proximité de la plage, ce qui permet à la majorité des usagers de se déplacer à pied ou en vélo. Ces « paillotes » sont déjà à l'origine de nombreuses problématiques :</p> <p>-INCIVILITES NOCTURNES ET DIURNES : les clients de ces bars sont souvent alcoolisés, bruyants, à l'origine de violences. Je parle en connaissance de cause, ayant mon balcon donnant rue des Montilles, rue face au « Galion » et au « Poulpe », deux bars de plage déjà en place dans la zone de la potentielle implantation de la nouvelle concession.</p> <p>- CONDUITE DANGEREUSE ET EN ETAT D'ALCOOLEMIE : les mêmes clients de ces bars conduisent en état d'ébriété empruntant le chemin du Mouret où de nombreux piétons circulent, prenant le virage de l'intersection SANS visibilité à vitesse bien trop élevée. Cette zone ne bénéficie pas d'éclairage public, au même titre que le parking censé desservir le lot 16. Ce parking en terre battue est aussi l'occasion de réaliser des « freins à main » et autres « run » entre voitures, jusqu'à des heures tardives. Ne parlons des risques de noyade de par la proximité de la mer, particulièrement sur cette zone réduite de plage.</p> <p>-NUISANCES SONORES : une troisième bar de plage amènera l'augmentation du débit sonore bien au-delà de la limite légal(80dB), à savoir lequel des bars le « Galion », le « Poulpe » ou la future paillote aura le dernier mot lors de concerts et autres soirées. Qui plus est, ils sont situés à moins de 100m des campings.</p> <p>-INSALUBRITE ET IMPACT SUR L'ECOSYSTEME MARIN : nous retrouvons déjà au petit matin des tessons de bouteille, autres objets plastiques et vomis(jusqu'à des personnes dormant dans des sacs de couchage !!!) sur la plage. Malheureusement, l'entretien des plages par la municipalité ne suffit en rien, ces bars étant ouverts toute la journée, le nettoyage n'ayant lieu que le matin. Je me suis déjà blessée avec un tesson de bouteille bière jetée dans la mer, cette pollution étant beaucoup moins visible !</p> <p>-ACCESSIBILITE A LA PLAGE : l'implantation du lot 16 est sur une zone où la largeur de la plage est réduite du fait des mouvements marins liés au courant. De nombreuses familles et usagers se rendent sur la plage de Leucate car elle est paisible, offrant de nombreux espaces pour s'installer et passer la journée au calme au bord de mer. Amputer 1500m2 d'espace de</p>

	<p>plage me paraît aberrant, surtout à cet endroit très fréquenté !</p> <p>-RAJOUTER UNE CONCESSION EST UN NON-SENS pour toutes ces raisons et aussi parce que l'offre sur ce genre de besoins est déjà bien comblée par les établissements déjà présents sur la commune (5 bars de plage pré existants sur Leucate-Plage!)</p> <p>Comme vous le voyez de nombreux arguments sont en défaveur de cette future implantation. La population de gens choisissant de vivre ou de passer ses vacances ou encore week end à Leucate n'ont pas POUR BUT, NI COMME LOGIQUE, DE PASSER DE BAR EN BAR POUR S'ENIVRER JUSQU'A PLUS SOIF.</p> <p>JE M'OPPOSE DONC FORMELLEMENT A L'IMPLANTATION DE CETTE CONCESSION DE PLAGE.</p>
Réponses de la mairie :	Arguments en faveur du lot 16 : voir réponse N° 53
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation du lot n° 16 situé en zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique à la pertinence du lot n°16 en annexe</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 286 : 11 mars 2023 - 12:52 <i>Auteur : anonyme</i></p> <p>Que serait Leucate sans ses clubs de plage? Et notamment Biquet Plage ? Biquet plage est nécessaire à leucate en tout point :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur le plan économique, le club est un acteur majeur pour la commune (concession, économie touristique de la commune, partenariat avec les commerçants locaux et autres acteurs de la ville - Sur le plan culturel de part ses événements et sa culture culinaire (commerce de l'huître de leucate) - Sur le plan social, le club est un lieu de rendez-vous, de détente, de fête pour les touristes mais aussi pour les locaux qui viennent s'y réunir - Sur le plan touristique, Biquet plage est connu nationalement aujourd'hui. Il attire chaque année des millions de touristes sur la commune de Leucate. <p>Il ne faut pas ignorer la place de Biquet plage et des clubs de plage de Leucate et leurs enjeux pour l'intérêt de la commune.</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 287 : 11 mars 2023 - 13:22 <i>Auteur : anonyme</i></p> <p>Totalement d'accord avec une observation précédente : ceux qui sont avides de voir se trémousser des nanas en maillot de bain minimaliste pour 50 euros chez gINETTE pourront continuer à le faire en toute liberté à port leucate! Personne ne les empêche au contraire ! Par contre ceux qui veulent profiter d'un peu de calme pendant les vacances sans qu'on leur impose du bruit et des ambiances de teufs façon ibiza pour lesquelles ils n'ont pas payé, laissez leur un leucate apaisé avec leurs paillotes excentrées et super cool comme biquet. c'est du bon sens, c'est tout simple, personne ne gêne personne!</p>
Réponses de la mairie :	Idem réponse 90 : leucate plage en partie urbaine ne sera plus « festive » de par la limitation des activités possible dans le cahier des charges de la DSP

Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe</p> <p>En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées permettent de réduire les impacts sur l'environnement afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 288 : 11 mars 2023 - 13:33</p> <p>Auteur : <i>anonyme</i></p> <p>Les concessions de plage de Leucate rendent la ville très attractive tout en conservant le côté sauvage des grandes et belles plages leucatoises. Elles sont à mon sens (toulousain et visiteur récurrent de Leucate) essentielles pour ce qu'elles apportent tant au niveau de la restauration qu'au niveau repos sur la plage, et notamment quand on a dans enfants en bas âges. Ne faites pas disparaître les concessions de plage leucatoises!!!!!!</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 289 : 11 mars 2023 - 14:00</p> <p>Auteur : jacqueline ordioni</p> <p>Je possède un logement donnant sur la plage et suis contre toute forme d'occupation privée, atteinte au libre accès a la plage et provoquant de fait des nuisances sonores, la pollution avec des déchets liés à l'activité et surtout contraire à la nécessité de protéger impérativement le littoral.</p>
Réponses de la mairie :	<p>Un cadre législatif existe et permet bien l'occupation privative de la plage sous certaines conditions, c'est ce que le projet de renouvellement propose.</p> <p>+ réponse N° 15 : préservation</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé</p> <p>Concernant la problématique du libre accès à la plage il convient de rappeler que :</p> <p>Les concessions de plage font l'objet d'une réglementation spécifique qui prévoit notamment des restrictions en ce qui concernent le pourcentage de surfaces et les longueurs face à la mer des surfaces concédées.</p> <p>Par ailleurs la réglementation impose que le libre l'accès à la mer reste sur la totalité soit possible sur la totalité du rivage de la concession de plage concédée.</p> <p>Ces deux conditions permettent de garantir la liberté d'usage de la plage à l'ensemble du public et des vacanciers en encadrant et réglementant les activités des lots de plages autorisés.</p>
Observations : ou Remarques émises	<p>N° 290 : 11 mars 2023 - 14:08</p> <p>Auteur : Virginie PUJOL</p> <p>Nous aimons les clubs de plage présents sur leucate.</p> <p>Ils permettent une diversité d'endroits pour manger, se divertir ou encore bronzer.</p> <p>C'est vraiment une chance de les avoir sur la commune</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

<p>Observations : ou Remarques émises :</p>	<p>N° 291 : 11 mars 2023 - 15:04 Auteur : Star De leuleu Salut mes biches, Y'a pas mal de choses dire sur ce sujet. BONNE LECTURE Tout d'abord, arrêtez de faire les avocats avec vos avis hyper développés, 50 arguments et la mention de certains articles de loi. Pour la plupart vous n'êtes que des personnes incompetentes, n'ayant aucune connaissance sur le sujet que vous traitez. Ensuite, sachez messieurs, dames que cette enquête fonctionne de la même manière qu'un plebiscite (Consultation du peuple par l'intermédiaire du suffrage. une question directe est posée aux électeurs qui doivent alors répondre par oui ou non.). On vous demande votre avis mais la décision est déjà prise. De plus, ce n'est pas parce que José, 75ans, retraité, qui a toujours connu Leucate sans paillotes trouve vulgaire de voir « se trémousser des nanas en maillot » ou que Nathalie 31ans explique que timothee 15 mois ne peut pas faire sa sieste correctement à cause de la musique trop forte; que cela va changer les choses. Les paillotes font vivre Leucate et sont nécessaires à son bon fonctionnement. Pourquoi vouloir tout changer en permanence ? Par ailleurs, pourquoi un tel acharnement sur Ginette, c'est une concession de plage au même titre que biquet, le pouple etc.. elle a selon certains d'entre vous besoin de faire ses preuves, mais sa présence en front de mer n'est selon moi pas dérangeante. Enfin venous-en a mon avis : je suis totalement FAVORABLE aux concessions de plage. Cependant dit faudrait durant la période scolaire -au minima- baisser le son de paillotes l'après-midi et le soir également. En effet par expérience, réviser le bac dans de telles conditions n'est pas très propice à la réussite. C'est pourquoi je demande le maintien des concessions de plage à Leucate, mais une réglementation plus importante des nuisances sonores sur la période de mai à fin juin. J'espère que cet avis aura de l'audience. Bisous mes fans</p>
<p>Réponses de la mairie :</p>	<p>Avis favorable Les observations recueillis durant l'enquête peuvent tout à faire évoluer le projet dans la mesure où elles apportent des améliorations. <u>Concernant les nuisances sonores provenant des lots de plage :</u> La commune demande, dans le cadre de la gestion de sous traités d'exploitation des lots de plage (chapitre Droit et obligation du sous concessionnaire, page14 de respecter l'arrêté municipal en vigueur</p>
<p>Avis du commissaire enquêteur</p>	<p>Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage</p>
<p>Observations : ou Remarques émises :</p>	<p>N° 292 : 11 mars 2023 - 15:47 Auteur : <i>anonyme</i> Je pense que le lot 18 serait situé trop près des habitations et génèrerait des nuisances sonores et des rodéos de voiture la nuit sur le parking. IL serait plus judicieux de le positionner entre Biquet et le Poulpe, ou bien entre Biquet et le Piloti, car il n'y a aucune habitation sur cette partie de littoral.</p>
<p>Réponses de la mairie :</p>	<p>Cette observation porte surement sur le lot 16 devant le parking du Galion Les règles d'inter distances entre les lots de plage interdisent qu'il soit positionné entre les lots précédents. Cf réponse détaillée n°53 relative au lot n°16.</p>
<p>Avis du commissaire</p>	<p>Avis du commissaire enquêteur</p>

enquêteur	La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation du lot n° 16 situé en zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique à la pertinence du lot n°16 en annexe
Observations : ou Remarques émises :	N ° 293 : 11 mars 2023 - 16:00 <i>Auteur : anonyme</i> Concernant la plage sur le front de mer, UNIQUEMENT Beach Volley et Beach Soccer. AUCUNE AUTRE ACTIVITE QUE CELLE CITEE CI-CONTRE de quelque sorte que ce soit.
Réponses de la mairie :	Des ZAM (zone d'activités Municipale) existent déjà et font parties du projet de concession. La commune a bien pris en compte la nécessité de limiter les activités festives en partie urbaine de LEUCATE plage. (voir réponse 90 : Leucate plage ne sera plus « festive » de par la limitation des activités possible dans le cahier des charges de la DSP)
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 294 : 11 mars 2023 - 16:17 <i>Auteur : anonyme</i> Bonjour, avis personnel sur les concessions à Leucate, je pense fortement que celle ci participe au développement de la ville et du tourisme. Elles sont connus dans tout le sud de la France, et sont extrêmement bien structurés et respectueuses de l'environnement. Indispensable au bassin leucatois et, ancien joueur de rugby au sein du club de Leucate, elles sont festives et en même temps familiales.. merci de les laisser vivre encore et encore.. merci beaucoup leucate night
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 295 : 11 mars 2023 - 16:56 <i>Auteur : Jennyfer Gil</i> Oh Leucate ! Les plages sont les plus belles de la région, mais les concessions sont son âme. Des endroits qui permettent de se ressourcer à tout âge. Un coca pour le petit, un pastis pour papi et un grand verre de vin pour moi. Un peu de fête, mais surtout beaucoup de sourires et de repas partagés. On peut en citer plusieurs, mais que serait on sans ces soldats du feu qui affrontent ardemment le soleil de l'été et ramassent aussi les vilains mégots sur les plages. Ils nous sauvent de l'insolation et de l'ennuie. Ils en prennent soin de leur petit paradis. On espère qu'ils seront là pour toujours et que nous aussi.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 296 : 11 mars 2023 - 17:00 <i>Auteur : anonyme</i> Romain, 26 ans. Je viens tout les ans en vacances à LEUCATE. Je vais très souvent dans les concessions de plage je suis donc pour ces concessions.

Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 297 : 11 mars 2023 - 17:02 Auteur : Celine Delpech 23 ans aujourd'hui, je me rends à Leucate chaque été. C'est une belle station d'été, je suis pour les concessions de plages, les enlever serait dommage...
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 298 : 11 mars 2023 - 17:05 Auteur : Christel BUIRA Bonjour j aime venir à leucate l été et profiter des restaurants des plages. Je suis pour maintenir les concessions de plages
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 299 : 11 mars 2023 - 17:06 <i>Auteur : anonyme</i> Bonjour Habitant de leucate depuis 20 ans, mon avis est très favorable sur ce projet global de concession de plage car les plages sont de plus en plus et de mieux en mieux aménagées pour préserver l'environnement et les effets positifs se font clairement sentir: je parle des plages des Coussoules , de leucate plage avant le centre ostréicole et maintenant de port leucate qui est magnifique avec l'organisation des passages en clôtures de châtaignier ; toutefois pour la grande plage dite « Mouret », des progrès restent à faire quant à l'organisation du parking au niveau du ranch : ce ranch et ce parking restent vraiment disgracieux, très visibles et placés sur le trajet de la piste vélo.. il faudrait mieux organiser ce parking en le rendant plus accessible , peut être y planter des arbres ? Je ne suis pas contre les parkings payants du moment où on trouve des services. (toilettes par exemple..) Merci de votre attention
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 251 : le parking du ranch est privé et la commune souhaite améliorer cet espace
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur. La problématique du Ranch implanté dans le DPM n'entre pas dans le cadre de la présente enquête publique relative à l'attribution d'une concession de plages naturelles sur la commune de Leucate
Observations : ou Remarques émises :	N° 300 : 11 mars 2023 - 17:08 Auteur : Eva Chappert-Gaujál Je suis née à Leucate mais habite maintenant à Paris. J'adore revenir chaque été et profiter des concessions de plage qui font partie de l'identité de notre station balnéaire. Il s'agit de lieux indispensables à notre commune.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire

Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 301 : 11 mars 2023 - 17:10 <i>Auteur : anonyme</i> Je suis pour les concessions de plage. Elles contribuent pour moi à l'identité culturelle de la Côte et elles favorisent les échanges.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 302 : 11 mars 2023 - 17:17 <i>Auteur : Alexandra Charles</i> Je suis pour les concessions de plages !
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 303 : 11 mars 2023 - 17:20 <i>Auteur : JEAN MARC LECUSSAN</i> <i>Organisation : CABINET LECUSSAN</i> Plage de ville Leucate à conserver
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 304 : 11 mars 2023 - 17:23 <i>Auteur : anonyme</i> Les concessions de plages sont géniales, elles permettent d'apporter un peu de vie à cette station balnéaire qui serait simplement classique et pas aussi attractive
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 305 : 11 mars 2023 - 17:26 <i>Auteur : anonyme</i> Je viens de lire que « certains » (quelques privilégiés sûrement...) craignaient que Leucate plage ne se transforme en Ibiza. Du coup je pose la question : pour quoi craindre ? C'est moche Ibiza? Ce n'est pas dynamique Ibiza? Ça n'a aucun intérêt Ibiza? Ce n'est pas lucratif Ibiza? C'est au contraire l'une des destinations européennes les plus courues ! Peut-être même la première en Europe! L'une ou les touristes dépensent le plus! Selon Les Échos c'est la destination la plus chère d'Europe : (https://www.lesechos.fr/2018/01/ca-se-passe-en-europe-ibiza-destination-la-plus-cher-de-la-mediteranee-982678)A 400km seulement de Leucate! Et il faudrait avoir peur de devenir Ibiza? Ce devrait être au contraire un exemple pour tous les professionnels du tourisme! Et si nos paillotes peuvent amener à Leucate un peu de la réussite d'Ibiza, alors elles doivent être conservées et même augmentées!

Réponses de la mairie :	Avis favorable, le projet de concession respecte le % surface occupées et reste bien en deçà : le nombre de lots de plage pourrait techniquement être encore augmenté.
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 306 : 11 mars 2023 - 17:27 Auteur : Sandrine BERTY Bonjour, Je suis contre le lot n°16 sur la commune de Leucate plage. Arguments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombres suffisants de lieux festifs dans un secteur restreint: Le poulpe, Le galion , Rikou, Biquet, les Pilotis - Lots trop pres des habitations (Camping, Mobil home, Residences) - Augmentations des nuisances sonores, olfactives, des dechets sur la plage - Augmentations des incivilités routières (rodeo nocturne sur le parking face au Galion, voitures ne respectant pas la vitesse limitée en ville pour aller chez Biquet) - Augmentations des incivilités : cris , personnes qui urinent sur la Murette, personnes alcoolisées - Parking saturé et non adapté - Dunes détruites (Zones classée Natura 2000) - Réduction de la surface de plage entre le poste de Secours et le Poulpe - Zone soumises aux inondations <p>Leucate Plage ne doit pas ressembler à la Costa Brava , c'est une plage familiale !!!!, des pailloles oui, mais, dans le respect des résidents et de l'environnement.</p>
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 53
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation du lot n° 16 situé en zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique à la pertinence du lot n°16 en annexe</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 307 : 11 mars 2023 - 17:30 Auteur : Ivan Boissieres Organisation : lcsi Je viens souvent à Lafranqui en vacances et la possibilité de bénéficier d'activités sur la plage rend le site unique et a fortement influencé mon choix. Étant attaché à l'environnement, le site que je fréquente me paraît avoir une posture assez exemplaire en la matière. Il me semble que Leucate perdrait beaucoup s'il n'avait plus la possibilité de proposer ce type d'activité de plage</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 308 : 11 mars 2023 - 17:37 Auteur : Lorette Lavergne Les journées passées à Biquet plages reste les plus belles que j'ai passées en Méditerranée et à leucate. Cela m'a réconcilié avec la méditerranéenne ou je n'étais pas venue depuis des années. Tout y est fait pour respecter la plage et la nature. Je reviens à leucate tout les étés grâce à Biquet</p>
Réponses de la	Avis favorable, sans commentaire

mairie :	
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 309 : 11 mars 2023 - 17:38 <i>Auteur : anonyme</i> Bonjour, En lisant toutes ces observations, globalement pas réfractaires aux pailotes, y'en a bcp de sympas qui ne dérangent personne et on est content de les trouver et d'aller y boire un verre. SAUF quand la musique dépasse les bornes et incommode pour pas dire emm.. une plage entière. Y'a des règles, des lois sur les décibels. Faut les faire respecter et pas de favoritisme accordé ! Musique lounge pas forte comme chez biquet par exemple c'est un régal, que les autres imitent le concept..mais ils ont du mal à intégrer.</p>
Réponses de la mairie :	<p><u>Concernant les nuisances sonores provenant des lots de plage :</u> La commune demande, dans le cadre de la gestion de sous traités d'exploitation des lots de plage (chapitre Droit et obligation du sous concessionnaire, page14 de respecter l'arrêté municipal en vigueur</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>Concernant le contrôle des nuisances sonores, le commissaire enquêteur au regard des obligations réglementaires demande qu'une étude acoustique établie dans les formes prévues par la réglementation en vigueur soit impérativement réalisée par un organisme spécialisé, afin de définir les niveaux de pressions acoustiques acceptables des lots de plage en fonction des activités exercées, de l'implantation des sites et des plages d'horaires d'émission éventuelles dès l'attribution des lots de plage</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 310 : 11 mars 2023 - 17:44 <i>Auteur : anonyme</i> Bonjour, Concernant la concession de LA PLAGE LE LONG DU FRONT DE MER de LA FRANQUI, pas d'activité de restauration ou autres que le Beach volley l'été. La mer, avançant de plus en plus depuis 50ans, il reste de moins en moins de plage pour les estivants. Et cela n'ira pas en s'arrangeant avec le réchauffement climatique.</p>
Réponses de la mairie :	<p>Le projet prévoit un lot de plage en partie urbaine de La Franqui dont l'activité principale concerne « les activités nautiques ». L'activité restauration est annexe et ce lot n'a pas été lancé en DSP pour être exploité dans les prochaines années: ce lot peut très bien être exploité sans restauration annexe même si elle est autorisable. Le taux d'occupation de la plage est reste très faible, cependant en partie urbaine les surfaces disponibles permettent largement l'implantation des activités demandées.</p> <p>Le lot 19 n'a jamais été exploité et n'a pas été ouvert pour une exploitation en 2023.</p>
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 311 : 11 mars 2023 - 17:44 <i>Auteur : Monique Louvart</i> Les pailotes génèrent un flux important de véhicules la journée, et tard en fin de soirée.</p> <p>Qu'est il prévu pour le stationnement des clients ? Y aura t il un plan de circulation adapté ? Merci pour votre attention à cette problématique.</p>
Réponses de la mairie :	Le projet de concession localise les parkings et accès aux divers lots de plage, et ce, plage par plage et lot par lot.

Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 312 : 11 mars 2023 - 18:22 Auteur : françoise DENISE J'aurais souhaité que le premier projet donnant 400m2 en face de la côte rêvée à Leucate plage pour crêpes jus de fruits etc soit maintenu Je ne souhaite pas retrouver au niveau du front de mer toutes les nuisances apportées par une cuisine et ses odeurs et taches de gras une musique violente et des difficultés de parking si la concession est de 1000m2 Sur cette plage familiale penser aux enfants est une nécessité absolue. Merci de prendre en compte cet avis
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 90 : lot 17 cuisine sans cuisson
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées permettent de réduire les impacts sur l'environnement afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage
Observations : ou Remarques émises :	N° 313 : 11 mars 2023 - 18:23 Auteur : Anne marie Vergues J aurai souhaité que le premier projet donnant 400 m2 en face de la côte rêvée à leucate plage soit maintenu pour crêpes jus de fruit etc Je ne souhaite pas retrouver en front de mer toutes les nuisances apportées par une cuisine et ses odeurs et taches de gras ainsi qu'une musique violente et les difficultés de parking si la concession est de 1000m2 Sur cette plage familiale penser aux enfants est une nécessité absolue. Merci de prendre en compte cet avis
Réponses de la mairie :	Doublon N° 312
Avis du commissaire enquêteur	L'observation est un doublon avec le n° 312 non prise en compte dans le cadre de la présente enquête
Observations : ou Remarques émises :	N° 314 : 11 mars 2023 - 18:42 Auteur : Anne Marie Vergues J aurais souhaité que le premier projet donnant 400m2 en face de la côte rêvée à leucate plage pour crêpes jus de fruit soit maintenu Je ne souhaite pas retrouver au niveau du front de mer toutes les nuisances apportées par une cuisine et ses odeurs et taches de gras et une musique violente et les difficultés de parking si la concession est de 1000 m2 Sur cette plage familiale penser aux enfants est une nécessité absolue Merci de prendre en compte cet avis
Réponses de la mairie :	Doublon N° 312
Avis du commissaire enquêteur	L'observation est un doublon avec le n° 312 non prise en compte dans le cadre de la présente enquête
Observations : ou	N° 315 : 11 mars 2023 - 18:44 Auteur : Anne Marie Vergues

Remarques émises :	J aurais souhaité que le premier projet donnant 400m2 en face de la côte rêvée à leucate plage pour crêpes jus de fruit soit maintenu Je ne souhaite pas retrouver au niveau du front de mer toutes les nuisances apportées par une cuisine et ses odeurs et taches de gras et une musique violente et les difficultés de parking si la concession est de 1000 m2 Sur cette plage familiale penser aux enfants est une nécessité absolue Merci de prendre en compte cet avis
Réponses de la mairie :	Doublon N° 312
Avis du commissaire enquêteur	L'observation est un doublon avec le n° 312 non prise en compte dans le cadre de la présente enquête
Observations : ou Remarques émises :	N° 316 : 11 mars 2023 - 18:45 Auteur : Anne Marie Vergues J aurais souhaité que le premier projet donnant 400m2 en face de la côte rêvée à leucate plage pour crêpes jus de fruit soit maintenu Je ne souhaite pas retrouver au niveau du front de mer toutes les nuisances apportées par une cuisine et ses odeurs et taches de gras et une musique violente et les difficultés de parking si la concession est de 1000 m2 Sur cette plage familiale penser aux enfants est une nécessité absolue Merci de prendre en compte cet avis
Réponses de la mairie :	Doublon N° 312
Avis du commissaire enquêteur	L'observation est un doublon avec le n° 312 non prise en compte dans le cadre de la présente enquête
Observations : ou Remarques émises :	N° 317 : 11 mars 2023 - 19:57 Auteur : Pep Pep Je suis comme tant d'autres résolument opposée à l'implantation de nouvelles pailotes à Leucate Plage : les existantes sont largement suffisantes et nous ne souhaitons bien sûr pas que le départ de la concession de Ginette qui a causé tant de nuisances à la belle plage de Leucate soit remplacée par la même chose à la Côte Rêvée ! Et que dire de la demande de passer de 20 mètres du bord de mer à seulement 10 mètres , soit disant au nom de la montée des eaux ? Vous souhaitez donc que cette plage devienne comme d'autres où peu à peu la plage a été envahie par des pailotes qui s'alignent et occupent tout l'espace public ? La plage est et doit rester un espace public où tout le monde , générations confondues doit pouvoir se ressourcer tranquillement et profiter de ce trésor qui nous est commun . Stop aux nuisances sonores , olfactives et tout simplement environnementales et autres nombreux désagréments . La mer et les espaces naturels sont déjà hélas bien menacés par bien d'autres raisons sans que nous n'en rajoutions en autorisant l'implantation d'établissements privés dont le seul objectif est de faire encore et toujours plus d argent . Nous n'en voulons pas !
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 90 : pas plus d'occupations sur Leucate plage avec cette nouvelle concession et le lot 16 a déjà été exploité sans que cela pose de pb de voisinage + la commune impose des mesures de réduction et de contrôle de l'activité sonore du lot. + voir réponse N° 49 : distance du lot à la mer réduit pour certains lots à 10ml
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation du lot n° 16 situé en zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique à la pertinence du lot n°16 en annexe

Observations : ou Remarques émises :	N° 318 : 11 mars 2023 - 20:29 Auteur : Jean-Michel Variot Organisation : Scotto Productions Je suis favorable à ce projet. Il semble bien réfléchi et bien étudié. Merci de votre attention
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 319 : 11 mars 2023 - 21:12 Auteur : Christophe Guinot Organisation : Pecheur Je suis favorable au renouvellement des payottes. Vive leucate, vive les huîtres.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 320 : 11 mars 2023 - 23:43 Auteur : Alexandre Pietri Organisation : Diagora Rien à dire, tout est bien organisé et respectueux des personnes et de l'environnement.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 321 : 12 mars 2023 - 00:22 Auteur : Emma FABRY Organisation : - Les restaurants de plage et les ginguettes font toute l'ambiance de l'été à Leucate, les restaurants sont respectueux de l'environnement et participent à la vie de Leucate.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 322 : 12 mars 2023 - 00:26 <i>Auteur : anonyme</i> Il faut que les paillotes restent actives. C'est la vie et le bonheur de Leucate l'été pour résidents et touristes. Merci bien à vous
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou	N° 323 : 12 mars 2023 - 07:57 <i>Auteur : anonyme</i>

Remarques émises :	Bonjour Habitant de leucate depuis 20 ans, mon avis est très favorable sur ce projet global de concession de plage car les plages sont de plus en plus et de mieux en mieux aménagées pour préserver l'environnement et les effets positifs se font clairement sentir: je parle des plages des Coussoules , de leucate plage avant le centre ostréicole et maintenant de port leucate qui est magnifique avec l'organisation des passages en clôtures de châtaignier ; toutefois pour la grande plage dite « Mouret », des progrès restent à faire quant à l'organisation du parking au niveau du ranch : ce ranch et ce parking restent vraiment disgracieux, très visibles et placés sur le trajet de la piste vélo.. il faudrait mieux organiser ce parking en le rendant plus accessible , peut être y planter des arbres ? Je ne suis pas contre les parkings payants du moment où on trouve des services. (toilettes par exemple..) Voir n° 299
Réponses de la mairie :	Cette observation est un doublon
Avis du commissaire enquêteur	L'observation est un doublon avec le n° 312 non prise en compte dans le cadre de la présente enquête
Observations : ou Remarques émises :	Cordialement N° 324 : 12 mars 2023 - 09:25 Auteur : Antoine Fabry Je suis favorable au projet d'aménagement sur les plages de la commune de leucate pour permettre de faire vivre le tourisme local.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 325 : 12 mars 2023 - 09:30 Auteur : Anne Marie Vergues La nouvelle concession accordée à la côte rêvée en front de mer est un vrai problème S agit il d un café avec boisson crêpes et chips ?? Ou bien y aura t il une vrai cuisine en front de mer ?? Dans ce cas on a juste déplacé le problème de 200 m et on va retrouver les odeurs les traces de gras sur murette et trottoir ainsi que la musique et le problème de parking Ce serait intéressant de préciser la situation Il est important de penser aux enfants de cette plage très familiale Cordialement
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 90 : lot 17 cuisine sans cuisson
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées permettent de réduire les impacts sur l'environnement afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage
Observations : ou Remarques émises :	N° 326 : 12 mars 2023 - 11:30 Auteur : Rose Chappert-Gaujal Ayant grandi à Leucate, je trouve que les concessions de plage sont primordiales pour la commune. J'ai 19 ans et depuis mon enfance nous profitons pleinement des paillotes qui sont un lieu de communion des générations, un lieu de partage, de fête où l'on se sent en sécurité et où on peut y avoir accès à pieds. Je pense que ma génération est très sensible à l'environnement et je trouve au contraire que ces concessions de plage estivales respectent la nature de part leur caractère éphémère, proposant

	<p>des produits locaux. Beaucoup se plaignent de la nuisance sonore, qui ne dure que quelques jours dans la semaine sur une saison de deux mois. Nombreux oublient les besoins de la jeunesse.</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 327 : 12 mars 2023 - 11:48 Auteur : Nicole Gonnord Habitant à l'année Leucate Plage, j'apprécie les paillotes dans la mesure où elles sont éloignées des habitations et où elles ne présentent pas de nuisance olfactive ou sonore (lots 13,14, 15). Cependant il faut bien constater que ces nuisances se multiplient et qu'on ne respecte pas la hauteur des décibels entre autres... C'est pourquoi CREER UN NOUVEL EMPLACEMENT (LOT 16) qui plus est, à proximité immédiate du POULPE (lot15) et du GALION me semble ABERRANT: C'EST AGGRAVER LES PROBLEMES DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION car les parkings du Galion et du marché sont déjà débordés !! Multiplier les paillotes c'est aussi empiéter sur l'espace public ouvert à tout le monde sur la plage. De plus pour le lot 17, c'est ok s'il ne comporte pas de cuisine sur la plage et s'il respecte la tranquillité d'une lieu familial, sinon c'est déplacer le problème de Ginette de 50m. , Donc les paillotes sont suffisamment développées , inutile d'en créer d'autres .</p>
Réponses de la mairie :	Voir réponse N° 53 : lot 16 + voir réponse N°90 : lot 17 cuisine sans cuisson
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation du lot n° 16 situé en zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique à la pertinence du lot n°16 en annexe</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 328 : 12 mars 2023 - 11:48 Auteur : Michel Gonnord Propriétaire à Leucate depuis plus de 40 ans, j'ai aimé ce village pour la gamme des activités sportives qu'il proposait (planche à voile, natation, vélo, course à pied...). J'avoue que la fréquentation des paillotes ne fait pas partie de mon sport favori comme certains le disent ! Je ne suis pas opposé aux paillotes en général surtout si elles sont éloignées des habitations (Biquet, les Pilotis, le Poulpe) et si elles sont proches (Ginette et le dernier projet à côté du grand parking-lot n°16), qu'elles respectent la tranquillité de Leucate plage, plage familiale par excellence. Vu qu'il est très difficile de faire respecter les règles élémentaires de savoir vivre et qu'on constate des tapages nocturnes, des personnes avinées qui laissent leur empreinte sur les trottoirs, des verres cassés déposés sur la plage, je ne peux qu'émettre qu'un avis très défavorable à l'implantation d'une paillote supplémentaire sur une surface de 1500 m² ! De plus, l'accès à Leucate plage se fait par une route mal adaptée à un afflux de circulation qui serait engendré par une nouvelle paillote. EN CONCLUSION : JE PREFERE QUE LES PERSONNES QUI FREQUENTENT LEUCATE L'ETE VIENNENT POUR PROFITER DE LA PLAGE ET DU GRAND AIR, FAIRE DU SPORT ET, ACCESSOIREMENT PRENDRE DU PLAISIR AVEC LES PAILLOTTES EXISTANTES SANS QU'IL SOIT NECESSAIRE D'EN RAJOUTER !</p>
Réponses de la mairie :	Implantation hors zones urbaine ou limitation des nuisances sonores proches de habitations : La commune demande, dans le cadre de la gestion de sous traités d'exploitation des lots de plage (chapitre Droit et obligation du sous concessionnaire, page14 de respecter l'arrêté municipal en vigueur

	<p><u>Surfaces de 1500 m² : pour les lots du Mouret</u> Les surfaces demandées dans le projet de concession sont celles occupées actuellement, il s'agit d'une régularisation de l'existant. Il n'y aura pas d'augmentation en 2023 de la taille des lots.</p> <p><u>Lot 16 : voir réponse N° 53</u></p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation du lot n° 16 situé en zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique à la pertinence du lot n°16 en annexe.</p> <p>En ce qui concerne la limitation de l'emprise des concessions sur le Mouret, le projet présenté propose de régulariser la situation antérieure non conforme à la précédente autorisation de concession, sans augmentation de surfaces par rapport à l'existant.</p> <p>Il appartient aux services de l'état en charge de l'instruction de la présente procédure d'autorisation, de définir et d'adapter la taille des lots autorisés aux conditions particulières de la zone.</p> <p>Compte tenu des difficultés particulières pour assurer le respect de cette obligation de surface, <u>le commissaire enquêteur recommande</u> que l'implantation et le démontage des lots de plage soient réalisés dans le cadre d'une démarche qualité par un organisme tiers indépendant qui prévoit entre autre le géo-référencement des installations et le respect des prescriptions du cahier des charges applicables notamment en matière de conformité électrique, de conformité des dispositifs d'évacuation des eaux usées, de conformité relative à la sécurité incendie des installations, etc</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 329 : 12 mars 2023 - 12:17 Auteur : Jean-Marie FRAYSSE</p> <p>Il n'y a pas d'accès handicapé pour aller sur la plage, il faut sortir de l'eau à quatre pattes ! ce serait utile pendant la période de printemps-été d'installer des rampes amovibles pour aller dans l'eau et remonter. Je constate chaque été que même des gens valides mais un peu âgés sont comme moi, obligé de remonter à quatre pattes !</p>
Réponses de la mairie :	<p><u>Rampe pour un accès à l'eau à Leucate plage</u> : un dispositif est à l'étude près du poste de secours, des systèmes sont également déjà en place pour les personnes à mobilité réduite (fauteuil flottant avec les surveillants de plage et / ou chemin d'accès PMR).</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>Le commissaire enquêteur est favorable à la proposition de la mairie</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 330: 12 mars 2023 - 12:46 Auteur : Charlotte Petitjean Madame, Monsieur,</p> <p>Je viens tous les étés à Leucate - La Franqui depuis que je suis née. J'ai toujours profité des activités proposées, ce que j'ai toujours adoré. Les concessions de la plage en font grandement partie. La mise en place de ces concessions a toujours permis d'augmenter le panel d'activités proposées. Ces concessions sont adaptées à tout le monde, j'y suis allée étant enfant, étant maintenant jeune adulte et mes parents y vont en tant qu'adultes accomplis. Elles sont adaptées à tous les âges et permettent à tous de profiter de l'été. Certains individus se plaignent du bruit qu'elles peuvent occasionner, cependant, je pense que ces plaintes sont en grande infériorité. Ces concessions sont profitables à la commune en ce qu'elles apportent des bénéfices mais également une attractivité touristique qui compensent grandement les quelques petites nuisances occasionnées.</p> <p>Supprimer ces concessions serait une betise. Elles apportent bien plus qu'elles ne coûtent.</p>
Réponses de la mairie :	<p>Avis favorable, sans commentaire</p>

Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 331 : 12 mars 2023 - 12:57 <i>Auteur : anonyme</i> Romain, 26 ans. Je viens tout les ans en vacances à LEUCATE. Je vais très souvent dans les concessions de plage je suis donc pour ces concessions.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 332 : 12 mars 2023 - 13:02 <i>Auteur : Daniele Simon</i> Importance de ces paillotes leucatoises qui donnent de la vie à ces saisons estivales : détente, sécurisant pour nos enfants ,festif comme dans toutes les stations balnéaires de France et du monde .Pourquoi partir loin quand on peut tout avoir sur place
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 333 : 12 mars 2023 - 13:11 <i>Auteur : Dominique GUILLEMIN</i> Je soutiens la Mairie de Leucate pour le renouvellement de la concession des plages. Les paillotes sont nécessaires pour la saison printanière et estivale, elles fournissent des emplois et permettent de passer de belles journées et soirées en bord de mer.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 334 : 12 mars 2023 - 14:12 <i>Auteur : anonyme</i> Il faut que les paillotes restent actives. C'est la vie et le bonheur de Leucate l'été pour résidents et touristes. Merci bien à vous
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 335 : 12 mars 2023 - 14:32 Auteur : Anne Marie Vergues J ai un problème avec la nouvelle concession accordée à la côte rêvée à leucate plage Ces 1000 m2 sont ils destinés à être un café qui servira jus de fruit crêpes etc?? Ou bien à un restaurant avec cuisine sur la plage?? Et on retombera dans les mêmes problèmes c est à dire gras sur la murette et le trottoir , musique et problèmes de parking ?? Et dans ce cas on est au même stade qu avec Ginette ce qui est déplorable Pour une plage familiale Penser aux enfants est très important J espère que vous tiendrez compte de ces observations Cordialement</p>
Réponses de la mairie :	<p>Doublon avec réponse N°325</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>L'observation est un doublon avec le n° 325 non prise en compte dans le cadre de la présente enquête</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 336 : 12 mars 2023 - 14:34 Auteur : Alexandre Loudin Il est incroyable qu'aujourd'hui et alors que plus de 30 000 personnes ont signé une pétition l'an dernier CONTRE la densification des paillotes à Leucate, que ce projet soit toujours d'actualité. L'idée n'est pas d'interdire les paillotes mais d'éviter une augmentation de leur surface. Il ne s'agit pas d'activité "accessoire" de restauration mais bien de restaurants en activité principale, qui occupent un endroit public, engendrant sur-fréquentation et des nuisances. A leucate plage sur 2,5km Il n'y a pas une parcelle de plage qui ne soit pas soumis à des nuisances sonore l'été jusqu'à 1h du matin, avec sur sur-fréquentation permanente!! Une plage comme Leucate plage qui est remarquable pour ces espaces naturels ne doit pas devenir un lieu sans répit. Valider et passer de 3000m2 à 7500 m2 de privatisation de la plage est énorme. D'autant que la capacité à accueillir les voitures des clients existants est déjà à saturation. Il ne faut pas se leurrer non plus même encadré, cela va engendrer une sur fréquentation sur la zone les Mourets alors que c'est un espace classé et protégé et déjà saturé!</p>
Réponses de la mairie :	<p><u>Concernant les surfaces des lots de plage :</u> Idem réponse N° 90 : pas plus d'occupations sur Leucate plage avec cette nouvelle concession</p> <p>Le taux d'occupation des plages par des lots de plage est calculé plage par plage et reste très faible :</p> <p>La loi permet que la plage soit réservée pour des activités (lots de plage , ZAM) jusqu'à 20 % de sa surface et ce, par plage.</p> <p>Or les taux d'occupation sollicités pour les lots de plage sont :</p> <p>Port Leucate : 4.18 % Leucate Plage : 4.07 % Naturiste : 2.28 % La Franqui : 0.23%</p> <p>Ces taux sont très largement inférieurs à 20 %</p> <p>Idem réponse N° 90 : pas plus d'occupations sur Leucate plage avec cette nouvelle concession</p> <p><u>Concernant les nuisances sonores provenant des lots de plage :</u> La commune demande, dans le cadre de la gestion de sous traités d'exploitation des lots de plage (chapitre Droit et obligation du sous concessionnaire, page14 de respecter l'arrêté municipal en vigueur</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe</p>

	En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées permettent de réduire les impacts sur l'environnement afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage
Observations : ou Remarques émises :	N° 337 : 12 mars 2023 - 15:47 Auteur : Valerie albert Bonjour, nous espérons avoir le plaisir de pouvoir profiter cet été des paillotes situées à Leucate plage. J'y ai fêté mon anniversaire et c'est tjs un réel plaisir de déjeuner la bas et de profiter des plages privées.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 338 : 12 mars 2023 - 16:27 Auteur : <i>anonyme</i> Je suis une vacancière qui profite chaque été de ces merveilleuses paillotes de plage en famille, ainsi que de tous les plaisirs qu'offrent votre belle région! Les concessions de plage sont à conserver absolument car elles offrent détente, plaisir, convivialité, beauté, toujours en se souciant du respect de l'environnement. Qu'elles soient maintenu est essentiel pour votre superbe site et son attractivité ! J'espère que ce sera le cas ! Sylvie Lassoujade
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 339 : 12 mars 2023 - 16:34 Auteur : Muriel Belotti Je viens régulièrement passer des vacances sur la commune de Leucate, été comme hiver. Caque année j'attends avec impatience l'arrivée de la belle saison et l'ouverture des paillotes pour pouvoir profiter de ces lieux conviviaux, toujours aménagés avec goût et respect de l'environnement, quel que soit le moment de la journée; déjeuner-plage, dîner de qualité entre amis ou soirée festive. J'espère vraiment que cet esprit sympathique de la commune, lié pour beaucoup à ces paillotes, pourra perdurer en les conservant.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 340 : 12 mars 2023 - 16:54 Auteur : Louis Petitjean En tant que parisien quel plaisir d'aller chaque été à Leucate pour profiter du beau temps, de la plage et du plein air. Chaque été, quel plaisir de pouvoir se retrouver entre amis, autour d'un verre ou pour manger un bout dans les paillotes des plages de la commune. Ces paillotes représentent l'âme de la commune. Plus que de simples resto, se sont des lieux de fête où l'on peut se retrouver jour comme nuit, pour se vider l'esprit et face à la mer tranquille, se reposer loin des agitations du quotidien. Que de souvenirs et soirées mémorables passés chaque été chez Biquet ou encore au Poulpe. Toujours impeccablement propres, respectueuses de la nature environnante et bien intégrés à l'environnement, dans ces paillotes le voyageur y trouve tout ce qu'il cherche. En tant que touriste, ces paillotes de bord de mer représentent tout simplement les vacances, les supprimer serait-une grande erreur...

Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>° 341 : 12 mars 2023 - 17:03 Auteur : Catherine BRUNET Mon observation est développée dans le document PDF joint. En résumé je suis contre la création de nouvelles concessions de plage. La protection du trait de côte me semble plus urgente. Plus Fichier</p>
Réponses de la mairie :	Voir réponse ciblée
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur. Observation qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis dans un document annexe au présent rapport
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 342 : 12 mars 2023 - 17:06 Auteur : <i>anonyme</i> La construction de paillotes présente plusieurs avantages, notamment en ce qui concerne le développement durable et la préservation de l'environnement.</p> <p>Tout d'abord, les paillotes sont souvent construites avec des matériaux locaux tels que le bambou, le bois et le chaume. Cela permet de réduire l'impact environnemental de la construction en minimisant la quantité de matériaux transportés sur de longues distances. De plus, ces matériaux naturels sont souvent renouvelables et peuvent être remplacés facilement sans causer de dommages importants à l'environnement local.</p> <p>De plus, la construction de paillotes peut contribuer à préserver les écosystèmes locaux. En utilisant des techniques de construction traditionnelles, les communautés peuvent éviter de perturber les habitats naturels ou les zones protégées. Les paillotes peuvent également être construites sans fondation, ce qui permet de minimiser l'impact sur les sols et de préserver les habitats aquatiques.</p> <p>Enfin, les paillotes peuvent offrir une alternative écologique aux structures en béton. En raison de leur construction légère, les paillotes ont une empreinte carbone bien inférieure à celle des bâtiments traditionnels. De plus, leur durée de vie peut être prolongée grâce à un entretien régulier et à une utilisation responsable, ce qui permet de réduire la quantité de déchets de construction.</p> <p>Dans l'ensemble, la construction de paillotes peut offrir une solution écologique et durable pour les communautés côtières et insulaires. En utilisant des matériaux locaux et des techniques de construction traditionnelles, les paillotes peuvent contribuer à la préservation de l'environnement et offrir une alternative écologique aux structures en béton plus lourdes.</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable, L'attribution des lots de plage comprend un fort critère d'intégration paysagère et architecturales : en particulier les projets sont appelés à construire au maximum avec des matériaux biosourcés. Le cahier des charges architectural interdit l'utilisation des mobiliers en plastique par exemple.
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou	<p>N° 343 : 12 mars 2023 - 17:38 Auteur : Isidro Pereira</p>

Remarques émises :	Bonjour, pour préserver nos emplois, je suis pour le maintien des paillotes. Cela apporte de l'animation et un Vivre à la commune. Cordialement
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 344 : 12 mars 2023 - 17:39 Auteur : Caroline Pillosio Organisation : Couture'Caro Je suis pour les paillotes sur nos plages. Elles apportent des emplois et de l'animation. Nous avons de la chance d'avoir des paillotes de qualité. Il faut nous battre pour conserver cette qualité de vie pour notre commune, notre saison et nos animations.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 345 : 12 mars 2023 - 17:41 Auteur : Madeleine RICOUR Je viens à Leucate depuis très très longtemps! Contrairement à ce que certains écrivent, cette plage n'était pas "morte" avant l'arrivée des paillotes. Je conçois que les lots-de-plage-restaurants soient maintenant inhérents à Leucate-plage et à mon avis 5 lots seraient suffisants. Ils doivent cependant rester respectueux de l'environnement et des usagers. Notamment de ceux qui viennent à la plage pour nager, faire du sport, se reposer, lire, discuter avec des amis, ceux qui recherchent la tranquillité. Pourquoi ne pas regrouper loin des habitations, c'est-à-dire au sud de Leucate-plage, les estivants qui veulent faire la fête en écoutant de la musique amplifiée ? La fête, la "musique", doivent être désirées, choisies et non subies.
Réponses de la mairie :	C'est exactement le schéma proposé par le projet de concession et les orientations prises dans les dSP pour l'attribution des lots : Idem réponse 159 : leucate plage urbaine ne sera plus « festive » de par la limitation des activités possible dans le cahier des charges de la DSP
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 346 : 12 mars 2023 - 17:53 Auteur : Muriel Belotti Je viens régulièrement passer des vacances sur la commune de Leucate, été comme hiver. Chaque année j'attends avec impatience l'arrivée de la belle saison et l'ouverture des paillotes pour pouvoir profiter de ces lieux conviviaux, toujours aménagés avec goût et respect de l'environnement, quel que soit le moment de la journée; déjeuner-plage, dîner de qualité entre amis ou soirée festive. J'espère vraiment que cet esprit sympathique de la commune, lié pour beaucoup à ces paillotes, pourra perdurer en les conservant.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire

Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 347 : 12 mars 2023 - 18:29 Auteur : <i>anonyme</i> Bonjour,</p> <p>Après avoir survolé ou lu certains document, une synthèse courte et accessible serait le bienvenu, je rejoins plus tôt l'avis de l'OFB particulièrement sur les points suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Évité le nettoyage mécanique de la laisse de mer et le faire de manière manuelle, car elle est utile à l'environnement. Enrichis le sol qui est nécessaire pour la survie de l'oyat des dunes et nourri la microfaune qui nourris ensuite les oiseaux (comme par exemple le tournepierre.) -Ne pas mettre à dispositions des douches. Nous avons de plus en plus de problèmes lié à l'eau. Il serait bien de le mettre à profit pour des activités vraiment nécessaires et limité les usages de confort. -Faire des aménagements du milieu pour limiter l'impact de la surfréquentation des milieux comme, par exemple le piétinement des dunes et continuer de mettre en œuvre des moyens pour suivre l'évolution du milieu pour pouvoir s'adapter au fur et à mesure des exigences environnementales. Notamment liée aux pontes d'œufs des tortues marine comme il a été mentionné.
Réponses de la mairie :	Cf. réponse détaillée n°15 sur les mesures de préservation de la plage
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 348 : 12 mars 2023 - 18:33 Auteur : <i>anny dumas</i> Madame ,monsieur</p> <p>Propriétaire d'un logement à Leucate plage,je m'oppose à la mise en place du lot 16 sur la commune de Leucate plage . La place face au Galion laissée en l'état à l'entrée de Leucate plage et faisant office de parking fait déjà l'objet de nombreux problèmes . J'ai pu assister à des rodéos urbains récurrents , à des excès de vitesse sur les chemins non éclairés bordant cette place . Je suis venue en aide à des cyclistes renversés par des chauffards sans oublier le fait de subir des nuisances verbales liées à la prise d'alcool et autres ... J'ajouterai que cette place est classée en zone inondable . Leucate plage mérite de conserver son caractère familial et nature qui fait son attrait . Je me permettrai de rajouter que l'église de Leucate plage est érigée juste à coté de cette place et que des messes y sont célébrées les samedi soir au cours de la saison estivale . Nous nous devons de respecter et préserver ce lieu chargé de l'histoire de Leucate plage . Leucate plage doit pouvoir conserver ce qui fait son identité : le sauvage,la nature,la famille,les pecheurs son histoire . Les concessions de plage existantes actuellement sont suffisantes pour le tourisme festif et demandent déjà présentement des mesures de sécurité efficaces afin de protéger tout un chacun,les enfants et la jeunesse en particulier . OUI pour que l'on crée des lieux pour des activités sportives mais, NON à la privatisation de la plage qui doit rester en libre accès pour tous ainsi qu'un lieu convivial et familial . Préserver l'ame de Leucate plage c'est respecter les habitants qui la font vivre . Cordialement</p>

Réponses de la mairie :	Voir réponse N° 285 renvois à l'argumentaire en faveur du lot 16 N° 53
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation du lot n° 16 situé en zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique à la pertinence du lot n°16 en annexe
Observations : ou Remarques émises :	N° 349 : 12 mars 2023 - 19:21 <i>Auteur : anonyme</i> Je suis une vacancière qui profite chaque été de ces merveilleuses paillotes de plage en famille, ainsi que de tous les plaisirs qu'offrent votre belle région! Les concessions de plage sont à conserver absolument car elles offrent détente, plaisir, convivialité, beauté, toujours en se souciant du respect de l'environnement. Qu'elles soient maintenu est essentiel pour votre superbe site et son attractivité ! J'espère que ce sera le cas !
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 350 : 12 mars 2023 - 19:32 <i>Auteur : Emanuelle GUILLEMOT</i> Organisation : Plaisancière Port Leucate Je soutien le projet de guinguettes estivales sur la plage
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 351 :12 mars 2023 - 20:10 <i>Auteur : Franck Aubert</i> Que recherchons nous... Un ephad géant ou une station dynamique avec des emplois profitons de cet engouement avec toutes ces nouvelles résidences Nous avons besoin des clubs de plage afin de ne pas regarder ce qu'il se passe au barcares
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 352 : 12 mars 2023 - 20:41 <i>Auteur : Mathieu Goujon</i> Organisation : Commerçant Quel dommage!!!
Réponses de la mairie :	Cette observation est très vague et la réponse est la même pour l'observation N° 15 détaillant les actions prises pour la « préservation des plages »

Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé
Observations : ou Remarques émises :	N° 353 : 12 mars 2023 - 21:27 Auteur : anonyme Bonjour Habitant de leucate depuis 20 ans, mon avis est très favorable sur ce projet global de concession de plage car les plages sont de plus en plus et de mieux en mieux aménagées pour préserver l'environnement et les effets positifs se font clairement sentir: je parle des plages des Coussoules , de leucate plage avant le centre ostréicole et maintenant de port leucate qui est magnifique avec l'organisation des passages en clôtures de châtaignier ; toutefois pour la grande plage dite « Mouret », des progrès restent à faire quant à l'organisation du parking au niveau du ranch : ce ranch et ce parking restent vraiment disgracieux, très visibles et placés sur le trajet de la piste vélo.. il faudrait mieux organiser ce parking en le rendant plus accessible , peut être y planter des arbres ? Je ne suis pas contre les parkings payants du moment où on trouve des services. (toilettes par exemple..) Merci de votre attention
Réponses de la mairie :	Doublon avec N° 299
Avis du commissaire enquêteur	L'observation est un doublon avec le n° 299 non prise en compte dans le cadre de la présente enquête
Observations : ou Remarques émises :	N° 354 : 12 mars 2023 - 22:03 Auteur : ROBERT ROUSSE Je soutiens le Projet municipal "Pailletes Leucatoises"
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 355 : 12 mars 2023 - 22:21 Auteur : anonyme On est a peu pres tous d'accord Les pailletes existantes ok, on n'est pas contre d'autant plus que le maire a eu finalement la bonne idée de déplacer ginette et ses nuisances (qui on pourri la vie des leucatois pendant 5 ans) à port leucate. Ils vont adorer! Les pailletes (comme partout sur la côte) ca doit etre loin des habitations! Les touristes qui veulent faire la fête en écoutant de la musique c'est OK mais loin La fête, doit être désirée, choisie on paye même pour ça. Ceux qui ne désirent pas la faire n'ont pas à subir, et ceux qui la font n'ont pas à imposer. C'est du bon sens. Et Ça s'appelle le respect
Réponses de la mairie :	Idem réponse 90 : leucate plage ne sera plus « festive » de par la limitation des activités possible dans le cahier des charges de la DSP
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées permettent de réduire les impacts sur l'environnement afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est

	impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 356 :12 mars 2023 - 22:28 Auteur : Sophie Trentin</p> <p>Les paillottes du Mouret (le Poulpe, les Pilotis et surtout notre grand Biquet) sont l'âme nocturne de Leucate: légères, éphémères, conviviales, démocratiques car encore abordables par la classe moyenne dont je fais partie. Elles impactent certes l'environnement trois mois dans l'année, comme nous tous, autochtones et touristes confondus - faut pas se mentir - mais elles le font de manière provisoire et surtout dans le souci de la préservation de la nature. Elles sont les seuls lieux de fête relativement proches pour nos jeunes jusqu'à deux heures du matin, ils covoiturent pour s'y rendre ou bien ils vont carrément à pied ! Les supprimer revient à s'attaquer indirectement à eux, nos jeunes, qui sont bien plus respectueux de la planète qu'ont pu l'être toutes les générations avant eux...</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 357 : 12 mars 2023 - 23:07 Auteur : Luis Pierre Homann</p> <p>J'ai 23 ans, je viens à la Franqui depuis mon enfance. J'adore les paillotes de Leucate (surtout Biquet) mais je me suis posé la question de leur prolifération et de leur impact environnemental dans le nouveau plan de concession de la mairie actuelle. Donc je me suis renseigné: "Il n'y a pas de projet de "paillote" à La Plagette, et pas de nouveau lot entre GINETTE et le BRIGANTI : le club pour enfants LES DAUPHINS, anciennement CLUB MICKEY, qui existait déjà, est désormais intégré à la concession, à la demande de l'Etat. A "La Plagette", un lot est créé pour une petite structure (bâti précaire de 15m2 maximum), sans possibilité de restauration, destinée par exemple à l'encadrement des activités de plongée sous-marine, très pratiquée à partir de la Plagette, comme ce que fait le KSL pour le kite aux Coussoules, ou comme cela se fait aussi à l'Anse de Paulilles. Par convention, cette structure assurerait l'entretien du site et mettrait en œuvre des actions de sensibilisation à l'environnement. De même, la densification de Leucate Plage est un fantasme : sont intégrées à la concession les occupations de plage préexistantes, et qui en étaient jusqu'alors exclues. Le nombre de lots diminue, passant de 25 (23 + 2 hors convention) à 23; 2 lots jusqu'alors hors concession, y sont intégrés à la demande de l'Etat; 3 lots sont créés, et 5 lots sont supprimés. 90% du linéaire de plage reste libre de toute occupation. 96% de la surface des plages reste libre de toute occupation." (Source: https://www.leucate.fr/actualites/501-renouvellement-de-la-concession-des-plages-la-commune-affirme-sa-volonte-de-pe-renniser-les-activite-s-de-bord-de-mer)</p> <p>Euh...ca m'a l'air plus que raisonnable et respectueux de la nature. Alors où est le problème?</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable mais le lot à la plagette n'est pas maintenu dans le projet (il avait été demandé dans la délibération de2021 et enlevé dans le cadre du travail avec les services de l'état
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 358 : 12 mars 2023 - 23:43 Auteur : Pascal ORDIONI</p> <p>Bonsoir,</p> <p>JE M'OPPOSE à la création DU LOT 16 pour les NUISANCES que vont apporter l'exploitation de cette paillote sur ce secteur déjà bien pourvu.</p>

Les gens viennent à Leucate plage en famille POUR LA TRANQUILLITÉ et le côté encore « préservé » de la côte. J'habite juste en face de la paillote 16 prévue au Mouret, je suis aux premières loges pour témoigner du changement de visage de Leucate Plage pendant l'exploitation des paillotes.

PROBLÈMES :

- Apparition D'INCIVILITÉS récurrentes et de NUISANCES SONORES, majoritairement la nuit, et liées à la MULTIPLICATION des « BARS DE NUIT » SUR LA PLAGE.
- déjà 7 ÉTABLISSEMENTS AVEC MUSIQUE ET CONCERTS SONT PRÉSENTS sur cette zone
- musique forte la nuit, SOUVENT BIEN AU DELÀ DES NORMES RÉGLEMENTAIRES, sans que LA POLICE MUNICIPALE DE LA MAIRIE DE LEUCATE NE DAIGNE SE DÉPLACER,
- paillote 16 à seulement 60 m de la terrasse de concert du Galion,
- ENCORE PLUS PROCHE du camping et des maisons, avec le Galion et le Poulpe DIFFICILE DE DORMIR avant 2h du matin à cause du bruit, là ce sera IMPOSSIBLE
- dimensions 50m x30m, la plage faisant 60m à cet endroit PASSAGE RÉDUIT à seulement 10 m et le bar et la mer
- si on ajoute quelques parasols et transat = PRIVATISATION DES 10 M RESTANTS
- ACCÈS LIVRAISON, les camions ne passent pas sous le portique du parking
- PAS DE RÉPONSES du : PARC NATUREL RÉGIONAL (plage pourtant classée), de la Direction régionale de l'environnement et de l'aménagement, du Service départemental d'incendie et de secours de l'Aude, acteurs pourtant majeurs
- Parking en terre « du Galion » bondé tout les jours,
- Accès chenal pour mise à l'eau et poste de secours plus compliqué

DANGERS :

- VERRES CASSES ET ENFOUIS DANS LE SABLE,
- MÉGOTS,
- VOMIS SUR LA PLAGE,
- BOUTEILLES ET VERRES JETÉS A L'EAU
- RISQUES DE NOYADES de nuit de personnes alcoolisées
- bateau à moteur qui repartent la nuit SANS FEUX DE NAVIGATION
- public qui invariablement arrive de nuit et ROULE TRÈS VITE AUX ABORDS DU CAMPING ET DES MAISONS, au milieu des familles qui font leur balade du soir
- RUN DE VOITURES SONO A FOND, DÉRAPAGES, RODÉOS presque tous les soirs sur le parking avec des accrochages
- ALTERCATIONS SUIVIES DE BAGARRES ou de cris sont le quotidien vers 3h-4h du matin
- zone de RISQUE DE SUBMERSION PAR LES VAGUES
- Comment ÉVACUER DE NUIT sans lumières et dans le sable en cas de submersion?
- INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES et réseau des EAUX USÉES EN CAS DE SUBMERSION ?
- ACCÈS SECOURS, PARKING PLEIN en été, stationnement anarchique, est-il judicieux de rajouter encore une paillote à cet endroit?

LES BONNES QUESTIONS :

Les SIGNATAIRES ayant donné leur accord TOLERERAIENT-ILS LES NUISANCES D'UNE PAILLOTE JUSTE DEVANT CHEZ EUX tous les soirs ? du vomis sur leur portail ?

PEUT-ON CONTRAINDRE LES LEUCATOIS SUR LEUR PLAGE PUBLIQUE A SUBIR DE LA MUSIQUE TOUTE LA JOURNÉE ET DES INCIVILITÉS LE SOIR VENU ?

Est-ce aux Leucatois de changer de plage ?

Où sont les repères sociaux, la place au civisme et le vivre ensemble ?

Combien de gens subissent toutes ces nuisances ?... et sont OBLIGES DE FERMER LES FENÊTRES LA NUIT ALORS QU'IL FAUDRAIT AÉRER POUR RAFRAÎCHIR. Beaucoup ne vont plus se PROMENER AVEC LEURS ENFANTS LE SOIR après diner pour manger une glace craignant les chauffards ou le SPECTACLE DÉGRADANT DES INCIVILITÉS devenues banalité.

	<p>Ce sont ces mêmes gens, MAJORITAIRES qui ont choisis Leucate plage pour le cadre « nature » et la tranquillité et qui auraient préférés à la place un club de voile et des activités de jeux de plage pour les enfants.</p> <p>UNE OFFRE EST POURTANT POSSIBLE pour satisfaire tout le monde et DANS LE RESPECT DE TOUS :</p> <p>Des lots comme les Pilotis par exemple sont assez éloignés, avec leur propre parking desservi directement par la nationale. Peu de nuisances car pas de riverain à proximité, et la structure de cette paillote est surélevée et pérenne, ceci assurant des garanties sur la sécurité en cas de submersion.</p> <p>La zone des ostréiculteurs bénéficie également d'un grand parking totalement vide en soirée , d'aucune habitation aux alentours et d'un accès direct depuis la nationale, sans passer devant le camping.</p> <p>Bien cordialement.f ichier ; télécharger le fichier joint Plus fichier</p>
Réponses de la mairie :	Voir réponse ciblée
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur. Observation qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis dans un document annexe au présent rapport
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 359 : 13 mars 2023 - 08:29 Auteur : Guillaume Corona Organisation : Spatule prod Bjr, je tiens à soutenir les clubs de plage sur la commune de Leucate qui sont de vrais attractions touristiques pour la station. Des restaurants comme Biquet plage sont des vitrines pour la ville et le tissu économique local.</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 360 : 13 mars 2023 - 09:53 Auteur : Patrick RENARD Permet d'avoir plus de fréquentation, plus de touristes, des emplois saisonniers et en plus de dynamiser la station. Aller de l'avant pour contredire les touristes qui pensent que la station ne fait rien. Les paillotes permettent aux touristes de se rafraichir ou se restaurer sur place sans rien à amener, moins de risque de déchets abandonnés sur la plage et surtout de laisser les plages.</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 361 : 13 mars 2023 - 09:54 Auteur : Marie-France Barthet Organisation : Leucate Citoyenne En tant que Présidente de l'association, je dépose la note jointe qui est une contribution de Leucate Citoyenne qui représente une centaine d'adhérents. Fichier : télécharger le fichier joint</p>

Réponses de la mairie :	Voir réponse ciblée
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur. Observation qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis dans un document annexe au présent rapport
Observations : ou Remarques émises :	N° 362 : 13 mars 2023 - 10:11 Auteur : Jérôme RENARD La mairie de Leucate entretient très bien les plages de (Port Leucate, Leucate plage, Aphrodite et de la Franqui) ce qui est très apprécié des touristes. Les paillotes sont un plus pour les plages (restauration, rafraichissement) cela permet d'avoir moins de déchets sur la plage et surtout cela crée des emplois saisonniers.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 363 du 13 mars 2023 - 10:28 Je tiens à apporter mon soutien aux clubs de plage de Leucate. C'est un vrai atout pour la commune. Je peux prendre l'exemple de Biquet plage qui est un vrai point d'attractivité pour la station, avec des débouchés directs et indirects pour la santé économique et touristique de la commune.
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 364 du 13 mars 2023 - 10:29 Auteur : Fabrice Mignot Je tiens à apporter mon soutien aux club de plage de Leucate. C'est un vrai atout pour la commune. Je peux prendre l'exemple de Biquet plage qui est un vrai point d'attractivité pour la station, Avec des débouchés directs et indirects pour la santé économique et touristique de la commune. ;
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	L'observation est un doublon avec le n° 363 non prise en compte dans le cadre de la présente enquête
Observations : ou Remarques émises :	N° 365 du 13 mars 2023 - 10:38 Auteur : Corona Frédéric Organisation : Nudisme Interdit Je tiens à apporter mon soutien aux club de plage de Leucate. C'est un vrai atout pour la commune. Je peux prendre l'exemple de Biquet plage qui est un vrai point d'attractivité pour la station, Avec des débouchés directs et indirects pour la santé économique et touristique de la commune. ;
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 366 du 13 mars 2023 - 12:14 Auteur : Daniel BERGE</p> <p>Zone de plage entre Le Galion et Conchyliculteur: actuellement il est possible de nAViguer depuis la plage jusqu'au large en planche à voile; s'il y a une extension de la zone des 300m depuis le Galion vers les Huitres (extension qui a pour but d'empêcher l'approche d'engin à moteur) il faudrait continuer de permettre la nAVigation des planches dans cette zone de 300m.</p> <p>Actuellement les padlles sont admis dans les zones protégées , donc pourquoi pas les planches dans l'extension</p> <p>Par ailleurs il est permis au planches de mettre à l'eau depuis le chenal du Galion; il faudrait élargir ce chenal et l'évaser vers le large, l'orienter grand large par rapport à la tramontane(accés et retour facilités)</p> <p>Même situation pour les Kites</p> <p>Cordialement ;</p>
Réponses de la mairie :	<p>Le plan de balisage 2023 prévoit effectivement un balisage de la bande des 300m destiné à interdire les engins motorisés.</p> <p>En revanche, entre la limite de zone de baignade du lot 15 et le centre conchylicole, la navigation sera effectivement possible, seule une bande de 50m de profondeur recouvrant les lots 13 et 14 est prévue. Toute la bande entre les 50m et les 300m restera accessibles aux planches et kite. La mise à l'eau devra en revanche se faire depuis le parking du lot 13 et non depuis le chenal du galion.</p>
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 367 du 13 mars 2023 - 13:22 Auteur : ROBERT Escarguel</p> <p>D'accord pour l'implantation de paillote sur la plage de Leucate.</p> <p>Toutefois ce genre d'établissement est responsable de nuisances pour les riverains qui habitent aux alentours.</p> <p>Aussi je suis contre toute implantation située à moins de 200 mètres d'une habitation. Il existe suffisamment de place sur les diverses plages de Leucate pour contenter les adeptes de la restauration dans une paillote et également les habitants des maisons qui aspirent à la tranquillité de jour comme de nuit.</p>
Réponses de la mairie :	La commune a fait en sorte, dans la rédaction des cahiers de charges des DSP pour l'exploitation des lots de plage, que les lots de plages implantés en zone urbaine ne provoquent pas de nuisances sonores ou d'ambiance festives inappropriée : les lot 17, 16, 9, 6 sont limités en activités de restauration annexe à l'exclusion d'activités de bars.
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

<p>Observations : ou Remarques émises :</p>	<p>N° 368 du 13 mars 2023 - 14:56 <i>Auteur : anonyme</i> Tout d'abord, considérons que ce courrier est écrit par une personne qui vient Avec sa famille depuis au moins 75 ans . Cela prouve son attachement sans faille à ce petit bout de paradis . Car c'est de cela dont il s'agit. En effet dans cette modeste station balnéaire , tout est empreint d'une certaine modestie , la taille des maisons (a part quelques une) , la largeur des rues , il n'y a ni place , ni terrain de pétanque , ni de club de tennis ... etc ... , L'idée qu'il y ai des paillotes n'est pas en soit une hérésie à condition que leur taille ne soit pas disproportionnée (Ginette par exemple bien sûr) et surtout qu'elle ne soient pas si près des habitations et qu'elles n'occulent pas la vue sur la mer . Il en découle de toute évidence qu'elles n'ont strictement rien à faire devant la plage et que donc leur place toute trouvée se situe sur la route du village ostréicole dans le respect de l'environnement bien entendu . Par ailleurs peut on espérer voir disparaître les fils électriques sur le frond de mer . En conclusion je pense que l'on peut satisfaire tout les amoureux de Leucate Plage , sans céder à un tel mauvais goût . Il n'est jamais trop tard pour bien faire !!</p>
<p>Réponses de la mairie :</p>	<p>Cette observation concerne uniquement Leucate plage : Idem réponse N° 90 : pas plus d'occupations sur Leucate plage en zone urbaine Avec cette nouvelle concession et le lot 16 a déjà été exploité sans que cela pose de pb de voisinage + la commune impose des mesures de réduction et de contrôle de l'activité sonore du lot. <u>Concernant l'effacement des réseaux aérien</u> : le SYADEN est la collectivité en charge de la gestion des réseaux d'électrification et prévoit des programme pluriannuels d'enfouissement en liaison avec l'éclairage public et les réseaux télécom. Le cout est très important et tous les réseaux ne pourront pas être enfouis à court ou moyen terme.</p>
<p>Avis du commissaire enquêteur</p>	<p>Avis du commissaire enquêteur La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées permettent de réduire les impacts sur l'environnement afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage</p>
<p>Observations : ou Remarques émises :</p>	<p>N° 369 du 13 mars 2023 - 15:27 <i>Auteur : anonyme</i> Il est important de préserver notre environnement , nous avons la chance de vivre dans un cadre exceptionnel. La suppression de Ginette sur la plage est une bonne décision . Lot 16 ne me parait pas une bonne idée car trop proche des habitations .</p>
<p>Réponses de la mairie :</p>	<p>Voir réponse n° 15 : préservation des plages + réponse N° 53 : lot 16</p>
<p>Avis du commissaire enquêteur</p>	<p>Avis du commissaire enquêteur Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation relative à la protection de l'environnement, l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé En ce qui concerne les nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.</p>

Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 370 du 13 mars 2023 - 15:42 Auteur : Julie Magie Organisation : Moi</p> <p>Non aux lots 16, 17, 18 à Leucate plage ! Cette plage, bordée par des habitations, doit son succès à son utilisation calme, familiale, conviviale et sportive. L'arrière plage comprend 8 commerces de restauration et bar. Qui ne font pas le plein! Sur les 5 pôles de Leucate conservez en au moins un, respectueux du bien vivre ensemble. Stop au bruit, boum boum exaspérant, et pollution des voitures en quête de stationnement impossible. Des boîtes de nuit existent au port et autres villes, ne pas leur faire de mauvaise concurrence au détriment de tous les leucatois. Merci</p>
Réponses de la mairie :	<p>Idem Réponse N° 85 : « Ginette » ne sera plus présent sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 - 2035 Idem réponse N° 90 : pas plus d'occupations sur Leucate plage en zone urbaine AVEC cette nouvelle concession et le lot 16 a déjà été exploité sans que cela pose de pb de voisinage + la commune impose des mesures de réduction et de contrôle de l'activité sonore du lot</p>
AVis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation du lot n° 16 situé en zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique à la pertinence du lot n°16 en annexe</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 371 du 13 mars 2023 - 15:44 Auteur : Agnès DENIS</p> <p>Mr L'enquêteur,</p> <p>En tant qu'habitante permanente de Leucate-Plage et soucieuse de la quiétude de ma famille et de mes locataires saisonniers qui viennent dans cette station pour se reposer et pour profiter d'un site naturel exceptionnel,</p> <p>Je suis OPPOSEE A L'IMPLANTATION DU NOUVEAU LOT N°16 sur la commune de Leucate Plage, pour les motifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre suffisant de lieux festifs dans un secteur très proche: Le Poulpe, Le Galion, Rikou, Biquet, les Pilotis; - Lot 16 trop près des habitations (Campings, Mobil homes, Résidences. Les riverains seraient confrontés aux nuisances sonores, aux incivilités routières et à celles liées aux personnes alcoolisées; - Parking déjà saturé; - Dune fragile risquant d'être détruite (Zone classée Natura 2000); - Réduction de la surface de plage entre le poste de Secours et le Poulpe; - Zone soumise aux inondations. <p>Il m'apparaît aussi indispensable de préserver l'usage libre et gratuit de l'ensemble des plages et de garantir la règle générale de distance de 20 m entre les lots de plage et le bord de mer, sans exception.</p> <p>Il faut veiller à interdire les nuisances lumineuses quel que soit l'orientation des faisceaux: vers la terre, pour préserver les riverains; vers la mer, pour préserver les bateaux; vers le ciel pour préserver les oiseaux.</p> <p>Il convient de se conformer aux prescriptions de l'art L336-1 du Code de la Santé Publique et au décret n°2017-1244 du 7.08.2017 pour protéger des nuisances acoustiques.</p> <p>Il convient de prévoir des moyens de contrôles rapides en cas de signalement de nuisance et de les faire cesser dès qu'ils sont constatés.</p> <p>Enfin, il est grand temps de prévoir en toute saison des rampes d'accès à la mer pour les personnes à mobilité réduite.</p>
Réponses de la	<p>Voir réponse N° 15 : préservation des plages</p>

mairie :	<u>Rampe pour un accès à l'eau à Leucate plage</u> : un dispositif est à l'étude près du poste de secours
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé Par ailleurs le commissaire enquêteur est favorable à la mise en place de dispositifs d'aide pour accéder et sortir de la mer à disposition du public sur les plages de Leucate.
Observations : ou Remarques émises :	N° 372 du 13 mars 2023 - 16:02 <i>Auteur : anonyme</i> Leucate plage à été appréciée depuis la fin de la dernière guerre pour sa qualité de vie. Pourquoi vouloir détruire cet espace rare , par des paillotes inutiles et nuisibles pour les résidents et la faune. A qui cela rapporte de détruire ce qui va bien ? Si il y a des aménagements à faire , c'est des accès à la mer pour Personnes à mobilité réduite, et des toilettes dignes, AVec point d'eau. Donc ,NON aux lots 16, 17 ,18 et que les autres lots respectent tout leur environnement, en laissant devant la plage des 20 m ,libre de circulation et installation de plagistes, ce qui nous a été interdit en 2022 par la gérance d'le la paillote : » le poulpe ». Vacances ne signifie pas incivilités , mais liberté dans le respect et la tolérance. Merci de sauvegarder ce qui peut l'être PS : c'est aux résidents de chaque partie de Leucate de décider et non aux touristes venus faire la « teuf » loin de chez eux . Port Leucate et La Franqui se prête plus
Réponses de la mairie :	Les occupations de plage ne sont pas nouvelles mais existaient toutes depuis plus ou moins longtemps (voir réponse N° 90 : pas plus d'occupations sur Leucate plage en zone urbaine avec cette nouvelle concession et le lot 16 a déjà été exploité sans que cela pose de pb de voisinage) : il n'y donc pas de destruction d'espace naturel pour installation de nouveaux lots. <u>Accès à la mer pour PMR</u> : des tapis existent près de chaque poste de secours avec des systèmes de tire- à l'eau gérés par les maitres-nageurs <u>Toilettes publiques en front de mer</u> : la commune investit un programme pluriannuel de 250 k€ sur 5 ans pour renouveler toutes les toilettes publiques par des toilettes automatiques qui pourront utiliser moins d'eau : un nouveau bloc a été installé à Leucate plage en 2022. <u>Distance entre les lots et le trait de côte</u> : Idem réponse 49 , cette distance est une décision départementale et le résultat d'une adaptation au terrain.
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées permettent de réduire les impacts sur l'environnement afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage. En ce qui concerne la mise à disposition de dispositifs permettant d'accéder et de sortir de la mer le commissaire est favorable à la proposition de la commune. En ce qui concerne le libre accès à la plage et à la mer le commissaire enquêteur rappelle que les concessions de plage font l'objet d'une réglementation spécifique qui prévoit notamment des restrictions en ce qui concernent le pourcentage de surfaces et les longueurs face à la mer des surfaces concédées. Par ailleurs la réglementation impose que le libre l'accès à la mer reste sur la totalité soit possible sur la totalité du rivage de la concession de plage concédé. Ces deux conditions permettent de garantir la liberté d'usage de la plage à l'ensemble du public et des vacanciers en encadrant et réglementant les activités des lots de plages autorisés.

	<p>Enfin concernant les distances retenues entre le trait de cote et la limite inférieure des lots, Le commissaire enquêteur précise que la réglementation impose uniquement le respect en permanence de la liberté d'accès du public à la mer.</p> <p>Cette distance retenue entre le bord de la mer et le lot concédé est déterminée conventionnellement par le service de l'état en charge de la gestion du Domaine Public Maritime en fonction des caractéristiques spécifiques des lieux afin de garantir en permanence cette liberté d'usage par le public à la bordure de la mer.</p> <p>Le commissaire enquêteur rappelle comme le prévoit le projet de concession proposé qu'en cas de montée des eaux, c'est la limite inférieure du lot concédé qui recule pour permettre de respecter la valeur de cette distance de libre usage du domaine public</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 373 du 13 mars 2023 - 16:20 Auteur : Michel Garnier</p> <p>Quel gâchis de réduire la plage tranquille de Leucate plage , à un espace de pollution sonore et environnementale.</p> <p>Les exemples par les paillotes précédemment installées sont rédhibitoires : pollution sonores insupportables pour tous les résidents nuit et jour. Saleté, mauvaises odeurs, stationnement sauvage de voitures, déambulations de personnes ivres, vols et dégradations ,inconnus avant. Débris de verre sur la plage et dans la mer plus des gravas!</p> <p>Comment supporter cela !</p> <p>Non à la surenchère à la dégradation de la qualité de vie</p> <p>Devons nous supporter en vacances des pollutions pire que celles des métropoles ?</p> <p>Merci Mme Mr les enquêteurs d'écouter les habitants environnants, qui seront de plus en plus nombreux Grace aux nouveaux quartiers en constructions à Leucate Village.</p> <p>Inutiles d'attirer d'autres touristes, qui n'apportent rien de bon à Leucate.</p> <p>Mon petit fils a été blessé par des débris de verre au bord de mer !!</p>
Réponses de la mairie :	<p>Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présent sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 - 2035</p> <p>Idem réponse N° 90 : pas plus d'occupations sur Leucate plage en zone urbaine + commune impose des mesures de réduction et de contrôle de l'activité sonore du lot</p>
AVis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe</p> <p>En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées permettent de réduire les impacts sur l'environnement afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 374 du 13 mars 2023 - 16:34 Auteur : Louis Petitjean</p> <p>En tant que parisien quel plaisir d'aller chaque été à Leucate pour profiter du beau temps, de la plage et du plein air. Chaque été, quel plaisir de pouvoir se retrouver entre amis, autour d'un verre ou pour manger un bout dans les paillotes des plages de la commune. Ces paillotes représentent l'âme de la commune. Plus que de simples resto, se sont des lieux de fête où l'on peut se retrouver jour comme nuit, pour se vider l'esprit et face à la mer tranquille, se reposer loin des agitations du quotidien. Que de souvenirs et soirées mémorables passés chaque été chez Biquet ou encore au Poulpe. Toujours impeccablement propres, respectueuses de la nature environnante et bien intégrés à l'environnement, dans ces paillotes le voyageur y trouve tout ce qu'il cherche. En tant que touriste, ces paillotes de bord de mer représentent tout simplement les vacances, les supprimer serait-une grande erreur...</p>
Réponses de la mairie :	<p>Avis favorable , sans commentaire</p>
AVis du commissaire enquêteur	<p>La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur</p>

<p>Observations : ou Remarques émises :</p>	<p>N° 375 du 13 mars 2023 - 16:51 Auteur : <i>anonyme</i> Oui à des paillotes respectueuses de tous leur environnement et règlements, situées loin des habitations . Ce qui n'a pas été le cas jusqu'à maintenant. Les humains , les oiseaux, les poissons , et les chevaux ont soufferts , pour quoi ? , : le défoulement de quelques mal élevés venus d'ailleurs ; pour qui ? : l'enrichissement de quelques-uns, non leucatois NON aux lots sur les plages bordant les habitations. Les lieux de collation et restauration sont plus que suffisants en arrière plage de Leucate plage Nul besoin d'attirer de nouveaux touristes: la population Leucatoise augmente sans cesse grâce aux constructions sur la commune Des lieux réservés aux fêtards de toutes conditions existent déjà à Port Leucate Barcares et ...ne mélangeons pas tout,il faut un temps et un lieu pour chaque chose si possible. Pour les inconditionnels de la fête bruyante, alcoolisée,et droguee , des sites comme Ibiza , Landzarote...les attendent.</p>
<p>Réponses de la mairie :</p>	<p>Idem réponse 90:les lots de leucate plage en partie urbaine ne seront plus « festifs» de par la limitation des activités possible dans le cahier des charges de la DSP <u>Concernant les autres plages</u> : le projet ne prévoit pas de lots supplémentaires</p>
<p>Avis du commissaire enquêteur</p>	<p>Avis du commissaire enquêteur La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées permettent de réduire les impacts sur l'environnement afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage</p>
<p>Observations : ou Remarques émises :</p>	<p>N° 376 du 13 mars 2023 - 16:59 Auteur : Danielle Gaulène Il est légitime qu'une station balnéaire comme Leucate-Plage cherche à implanter des centres d'animation et de convivialité. On ne peut qu'y adhérer, à condition que chacun y trouve son compte. - Les jeunes enfants ont leur club (lot 18) dans le cœur de plage et c'est parfait. - Les ados et les sportifs me semblent très mal lotis actuellement AVEC seulement un filet de volley et des buts de foot. Ne peut-on pas leur proposer un Club de sports nautiques (ou autres) AVEC buvette pour se rafraichir et se retrouver (lot 16 par exemple) - Les adeptes de restauration et fêtes nocturnes sont largement favorisés AVEC les Pilotis, Biquet, le Poulpe. Ces lots 13, 14, 15 loin des habitations, ne gênent pas les résidents, encore faut-il que les exploitants respectent les abords (parking, dunes, distance du bord de mer, éclairage) - Reste le cas du lot 17. Nous AVons que trop subi les débordements de Ginette(bruits, odeurs, saletés, alcoolisme, incivilités...etc) pour accepter que soit reproduit la même chose à quelques dizaines de mètres de distance ! Je suis donc farouchement contre toute restauration sur ce lot. Pourquoi ne pas revenir à la terrasse/buvette, d'il y a quelques années, où l'on pouvait venir se rafraichir agréablement sans gêner le voisinage? Et là je pense qu'on peut s'adresser à tout un chacun souhaitant profiter tranquillement du charme de notre bord de mer! Chaque concession est soumise à une réglementation et je me pose la question du contrôle de son application: qui doit le faire? à quelle fréquence? et quelles sanctions réellement exercées? je me réjouis que le nombre de lots ai diminué et j'espère que cette diminution permettra un meilleur contrôle pour éviter toute dérive comme celles connues récemment. La réputation et la qualité de vie de Leucate-Plage en dépendent. Cordialement</p>

Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 90 : lot 17 cuisine sans cuisson
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe</p> <p>En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées permettent de réduire les impacts sur l'environnement afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 377 du 13 mars 2023 - 17:02</p> <p>Auteur : Julio Picassi</p> <p>Non à tous les lots de concessions de plage, car jusqu'à présent aucun n'a respecté les règles et aucune autorité ne les a obligé à les respecter.</p> <p>Pourquoi en serait-il autrement dans le futur ?</p> <p>Qui peut assurer que ce sera le cas dans les 12 ans à venir , surtout si si rien n'est fait pour endiguer la montée palpable des eaux ?</p> <p>Est-ce raisonnable de faire des concessions de plages inondables, qui plus est sur le long terme.</p> <p>Arrêtons de saccager la nature</p> <p>Merci de faire appliquer les réglementations pour la protéger' nous protéger !</p>
Réponses de la mairie :	<p>La commune s'est dotée de nouveaux outils dans les DSP pour faire respecter les diverses règles d'exploitation, sous peine de fortes pénalités financières.</p> <p>Des mécanismes de contrôle (avant, pendant et après l'installation) ainsi que des pénalités progressives, pouvant aller de la fermeture administrative à la résiliation du sous-traité de plages, sont également prévus (cf. chapitre correspondant).</p> <p>Idem réponse N° 79 : submersion / érosion</p> <p>Les implantations de lots de plage s'entendent uniquement du 1 avril au 30 septembre pour éviter la période d'intempéries possibles et coups de mer.</p> <p>L'adaptation à l'évolution du trait de côte suite aux effets de l'érosion et à la montée des eaux est prise en compte ; ceux-ci restent un phénomène dont la traduction précise sur les plages est aléatoire d'une année sur l'autre. L'activité de la station balnéaire et de la commune doit bien se poursuivre en s'adaptant.</p> <p>+ Idem réponse 49 : adaptation au trait de cote</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>La mise en place d'une procédure de contrôle continu et strict de l'activité des lots de plage semble nécessaire afin d'apporter la preuve du respect des obligations prévues en matière de respect de l'environnement par les exploitants des lots de plage et permettre à la commune d'initier les éventuelles actions correctives nécessaires.</p> <p>La présence des lots de plage est autorisée par une réglementation spécifique qui précise les conditions dans lesquelles ces activités peuvent être autorisées, notamment en ce qui concerne la durée de la période d'exploitation.</p> <p>Le phénomène relatif à l'érosion du trait de cote relève de phénomènes complexes notamment sur la dynamique des courants marins et fluviaux, ces phénomènes font l'objet d'études spécifiques et n'entrent pas dans le cadre de la présente enquête sur les concessions de plages naturelles.</p>

Observations : ou Remarques émises :	N° 378 du 13 mars 2023 - 17:09 Auteur : Nicole Raynaud Les paillotes sont très agréables quand la musique est douce et respecte la tranquillité de tous. Les concentrer comme on le fait à Leucate plage du côté du Parking du Galion, entre le Poulpe, le Galion et un lot 16 qui vient se surajouter, c'est déclencher du bruit, des encombrements sur le Parking et beaucoup de perturbation sur la circulation. Je pense que c'est une erreur de créer ce lot 16.
Réponses de la mairie :	Voir réponse N° 15 : préservation des plages et N° 53 : argumentaires lot 16
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé
Observations : ou Remarques émises :	N° 379 du 13 mars 2023 - 17:11 Auteur : Jeanne Falcon Non aux concessions près des habitations et lieux préservés Respectons les règles de préservation de l'environnement, conservons à Leucate son caractère exceptionnel de sérénités et bienveillance en réduisant les inutiles nuisances pour tous donc Non aux lots sur la plage de Leucate Plage , Oui à ceux du Port , des restrictions de surfaces et nuisances sonores au bord du Mouret
Réponses de la mairie :	<u>Préservation de l'environnement</u> : le projet de concession permet de concilier l'implantation de lots de plage et la gestion des espaces naturels. Cf. réponse détaillée n°15 <u>Concernant les nuisances sonores provenant des lots de plage</u> : La commune demande, dans le cadre de la gestion de sous traités d'exploitation des lots de plage (chapitre Droit et obligation du sous concessionnaire, page14 de respecter l'arrêté municipal en vigueur.
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur Concernant le contrôle des nuisances sonores, le commissaire enquêteur au regard des obligations réglementaires demande qu'une étude acoustique établie dans les formes prévues par la réglementation en vigueur soit réalisé par un organisme spécialisé afin de définir les niveaux de pressions acoustiques acceptables des lots de plage en fonction des activités exercées, de l'implantation des sites et des heures d'émission éventuelles dès l'ouverture des lots de plage
Observations : ou Remarques émises :	N° 380 du 13 mars 2023 - 17:21 <i>Auteur : anonyme</i> Je trouve que les paillotes ont leur place sur la plage, c'est un charme à part entière! J'adore l'été pour pouvoir aller à la plage et manger en suivant dans un joli cadre face à la mer. Je trouve même que la période est trop courte, que ce serait intéressant qu'elles restent en place tout le mois de septembre et en profiter plus calmement sans la foule
Réponses de la mairie :	Avis favorable au projet Mais il n'est pas possible de rallonger les délais d'installation des lots de plage : la loi n'autorise que 6 mois d'implantation
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

Observations : ou Remarques émises :	N° 381 du 13 mars 2023 - 18:42 <i>Auteur : anonyme</i> Le Lot prévu en face de la Cote Rêvée est trop grand, 1000m2 c'est beaucoup trop. Prévoyons de l'espace pour le volley et le foot sur la plage. que la nouvelle concession n'empiète pas sur les activités sportives existantes. Evitons de reproduire Ginette en plus grand. Ginette était très bruyant pour les riverains, avec beaucoup de flux de voitures nuit et jours. Enfin, il faudrait étudier la gestion des poubelles. On pouvait suivre le chemin des poubelles de Ginette à la trace sur le trottoir tout l'été.
Réponses de la mairie :	Le lot 17 est implanté à un endroit où la plage est suffisamment large . Idem réponse N° 90 : lot 17 cuisine sans cuisson e
AVis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées permettent de réduire les impacts sur l'environnement afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage
Observations : ou Remarques émises :	N° 382 du 13 mars 2023 - 19:31 <i>Auteur : Richard Farines Organisation : Agent immobilier</i> Activités très intéressantes pour le dynamisme de la station. Animation, création d'emploi, retombées économiques sur tout le territoire. Bonne intégration dans l'environnement local. Succès incontestable puisqu'il est très difficile de réserver...
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
AVis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 383 du 13 mars 2023 - 19:31 <i>Auteur : anonyme</i> Super fAVorable aux paillotes de plage.. cela fait venir des touristes, fait vivre la station, et créé des emplois...
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
AVis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 384 du 13 mars 2023 - 19:49 <i>Auteur : anonyme</i> Absolument fAVorable aux paillotes sources de dynamisme pour la Leucate. Créations d'emplois et débouchés pour nos pêcheurs, ostréiculteurs et viticulteurs. Elles offrent en plus des lieux animés pour les jeunes et les moins jeunes.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
AVis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 385 du 13 mars 2023 - 20:34 <i>Auteur : anonyme</i> Les paillotes actuelles sont très bien sur port leucate et nous permettent de passer la journée à la mer.

Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 386 du 13 mars 2023 - 21:05 Auteur : Saurine Bonnafous-Vialaneix La multiplication des paillotes à Leucate plage est une aberration. L'économie locale ne peut pas être l'argument qui autorise la destruction systématique de certains milieux naturels. Lorsque les AVis des scientifiques nous alertent sur les conséquences désastreuses de l'installation de ces paillotes pour la biodiversité, même pour une période limitée, pourquoi ne les écoutons-nous pas ? L'AVis du conservatoire du littoral et du parc marin émet des réserves ou/et est défavorable, plions-nous à leur décision. Les choix politiques, les intérêts financiers d'une minorité, la posture de vacanciers peu soucieux des conséquences sur l'environnement d'une soirée festive dans une de ces paillotes montrent notre inconscience et responsabilité face aux enjeux climatiques !
Réponses de la mairie :	Le projet de concession de plage permet de mettre en place une gestion globale des milieux naturels : voir réponse N° 15 : préservation des plages et plan de gestion des plages naturelles
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé
Observations : ou Remarques émises :	N° 387 du 13 mars 2023 - 21:16 Auteur : anonyme Bonjour Habitant de leucate depuis 20 ans, mon AVis est très favorable sur ce projet global de concession de plage car les plages sont de plus en plus et de mieux en mieux aménagées pour préserver l'environnement et les effets positifs se font clairement sentir: je parle des plages des Coussoules , de leucate plage AVant le centre ostréicole et maintenant de port leucate qui est magnifique AVec l'organisation des passages en clôturesde châtaignier ; toutefois pour la grande plage dite « Mouret », des progrès restent à faire quant à l'organisation du parking au niveau du ranch : ce ranch et ce parking restent vraiment disgracieux, très visibles et placés sur le trajet de la piste vélo.. il faudrait mieux organiser ce parking en le rendant plus accessible , peut être y planter des arbres ? Je ne suis pas contre les parkings payants du moment où on trouve des services. (toilettes par exemple..) Merci de votre attention
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 251 : projet parking Mouret à intégrer au site
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur Avis favorable du commissaire enquêteur sous réserve que le futur parking soit établi avec accord des services de l'état en charge du domaine Public Maritime sur des terrains déjà dégradé et que l'aménagement réalisé permette de bien canaliser les usagers en protégeant efficacement les zones sensibles voisines.
Observations : ou Remarques émises :	N° 388 du 13 mars 2023 - 21:57 Auteur : anonyme Mamie de 70 j habite Port Leucate. Tous les étés, amis , enfants petits enfants viennent passer quelques jours à LEUCATE, bien sûr pour le plaisir de me voir, mais surtout pour un bon repas partagé, les pieds dedans le sable , hélas, le peut de concessions sur LEUCATE, fait que c est pratiquement tout le temps complet. Alors oui , oui aux concessions de plage , on peut même les multiplier, pour que les petits enfants continuent à venir me voir
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire

AVis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 389 du 13 mars 2023 - 22:15 <i>Auteur : anonyme</i> Souhaite que Ginette parte de cet endroit trop de bruit musique trop forte odeur et surtout saleté Ne suis pas contre les baraques mais pas là cet endroit devrait être réservé pour terrain de jeu et simplement la plage
Réponses de la mairie :	Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présent sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 - 2035
AVis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.
Observations : ou Remarques émises :	N° 390 du 13 mars 2023 - 22:42 <i>Auteur : anonyme</i> Bonjour, je suis pour les concessions de plage. J'ai 22 ans et pour moi les pailotes sont un atout vital pour les jeunes générations. Elles diversifient les offres de loisir de leucate tout en étant responsable de l'environnement car sont éphémères.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
AVis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 391 du 13 mars 2023 - 22:46 <i>Auteur : anonyme</i> Les clubs de plage restent une identité de vacances, de bonheurs et de joies que l'on partager entre amis ou en famille, nous y tenons et confirmons que leurs présences sont essentielles et contribuent aux souvenirs de vacances d'été .
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
AVis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 392 du 13 mars 2023 - 23:20 <i>Auteur : anonyme</i> Pourquoi inlassablement ces arguments Créations d'emplois et débouchés pour nos pêcheurs, ostréiculteurs et viticulteurs. Les touristes qui viennent 'à la journée' pour se saouler chez ginette n'en n'ont que faire de l'économie locale. Leur but? Faire les kékés , brailler et repartir à 150 km dans leur fief en ayant claqué 50 euros à reluquer des nanas se trémousser (dixit une observation ici) L'argument "cela fait venir des touristes, fait vivre la station" La station est déjà au bord de la saturation, pourquoi le toujours plus ? Plus de monde, plus de fric plus de...jusqu'au jour où cette station sera comme beaucoup d'autres : Naze ! Et les gens iront sacager un autre endroit qui était ydillique au départ. C'est à la population à être vigilante à ça. Et bcp aux politiques...malheureusement qui réfléchissent comme il y a 20 ans. Le profit d'abord. Le court terme. Pathétique gâchis.

Réponses de la mairie :	Idem Réponse N° 85 : Ginette ne sera plus présent sur la commune en 2023 et n'est pas candidat pour les DSP 2023 - 2035
AVis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation d'établissements festifs au cœur de la zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations comme cela a pu être le cas avec l'établissement dénommé « Ginette », compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique sur ces nuisances spécifiques relevées par les habitants de Leucate plage.
Observations : ou Remarques émises :	N° 393 du 14 mars 2023 - 07:32 <i>Auteur : anonyme</i> Bonjour Habitant de leucate depuis 20 ans, mon AVis est très fAVORable sur ce projet global de concession de plage car les plages sont de plus en plus et de mieux en mieux aménagées pour préserver l'environnement et les effets positifs se font clairement sentir: je parle des plages des Coussoules , de leucate plage AVant le centre ostréicole et maintenant de port leucate qui est magnifique AVec l'organisation des passages en clôtures de châtaignier ; toutefois pour la grande plage dite « Mouret », des progrès restent à faire quant à l'organisation du parking au niveau du ranch : ce ranch et ce parking restent vraiment disgracieux, très visibles et placés sur le trajet de la piste vélo.. il faudrait mieux organiser ce parking en le rendant plus accessible , peut être y planter des arbres ? Je ne suis pas contre les parkings payants du moment où on trouve des services. (toilettes par exemple..) Merci de votre attention
Réponses de la mairie :	Doublon N° 299
AVis du commissaire enquêteur	L'observation est un doublon avec le n° 299 non prise en compte dans le cadre de la présente enquête
Observations : ou Remarques émises :	N° 394 du 14 mars 2023 - 08:00 <i>Auteur : Frederic Marty</i> Nous adorons venir depuis des années en famille ds les paillotes Elles font partis du paysage leucatois et participe à l'attrait touristiques Elles ont été essentielle à notre décision d'acheter une résidence secondaire sur leucate Je suis pour les paillotes ?????
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
AVis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 395 du 14 mars 2023 - 08:16 <i>Auteur : anonyme</i> Étant donné que le propriétaire de la Côte Révée est un associé de Ginette, il y a de quoi s'inquiéter quant à l'implantation d'une paillote de 1000 m2, en plus de la terrasse du restaurant. Cela risque d'entraîner de nouvelles nuisances sonores ! Et surtout un nouveau Ginette, déplacé de quelques dizaines de mètres, AVec restauration sur la plage, pas seulement salades, crêpes et glaces car dérogation demandée par le Maire, ce qui évidemment n'apparaît pas dans les éléments consultables dans l'enquête publique ! Une embrouille de plus de monsieur le Maire !
Réponses de la mairie :	Idem réponse N° 147 : lot 17 cuisine sans cuisson Ces conditions figurent dans la procédure DSP lancée par délibération en date du 17 octobre 2022
AVis du commissaire	Avis du commissaire enquêteur

enquêteur	<p>La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur sauf en ce qui concerne le lot n° 16 qui fait l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique en annexe</p> <p>En ce qui concerne les restrictions d'activité proposées permettent de réduire les impacts sur l'environnement afin de s'assurer dans le temps de la pérennité de cette restriction il est impératif que celles-ci soient prévues dans le dossier d'autorisation de la concession et non pas seulement dans le contrat de sous-traitance des lots de plage</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 396 du 14 mars 2023 - 08:58 <i>Auteur : anonyme</i></p> <p>Je suis fAVorable au renouvellement des concessions de plage car elles apportent une animation importante sur la station. De plus, elles sont génératrices d'emplois, et l'offre de restauration est de qualité d'autant plus qu'ils utilisent des produits locaux. Ces concessions attirent une nouvelle clientèle sur Leucate, et participent à la montée en gamme de la station.</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
AVis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 397 du 14 mars 2023 - 09:24 <i>Auteur : anonyme</i></p> <p>Les concessions sont des bonnes opportunités de créer plus d'emploi Et dynamiser la commune tout l'été pour les locaux et les estivants</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
AVis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 398 du 14 mars 2023 - 09:32 <i>Auteur : anonyme</i></p> <p>Les concession servent à la commune elles ont un sens il faut les laisser pour le dynamisme et l'économie</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
AVis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 399 du 14 mars 2023 - 09:55 <i>Auteur : anonyme</i></p> <p>Bonjour</p> <p>Habitant de leucate depuis 20 ans, mon AVis est très fAVorable sur ce projet global de concession de plage car les plages sont de plus en plus et de mieux en mieux aménagées pour préserver l'environnement et les effets positifs se font clairement sentir: je parle des plages des Coussoules , de leucate plage AVant le centre ostréicole et maintenant de port leucate qui est magnifique AVec l'organisation des passages en clôturesde châtaignier ; toutefois pour la grande plage dite « Mouret », des progrès restent à faire quant à l'organisation du parking au niveau du ranch : ce ranch et ce parking restent vraiment disgracieux, très visibles et placés sur le trajet de la piste vélo.. il faudrait mieux organiser ce parking en le rendant plus accessible , peut être y planter des arbres ? Je ne suis pas contre</p>

	<p>les parkings payants du moment où on trouve des services, (toilettes par exemple..) Merci de votre attention</p>
Réponses de la mairie :	<p>La commune souhaite lancer une étude sur la mise en place d'un parking saisonnier au niveau du ranch qui permettrait de mieux canaliser la fréquentation des lots du Mouret. Ce parking a déjà été mise en place à titre expérimental durant la saison 202 et a donné des résultats satisfaisants.</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur Avis favorable du commissaire enquêteur sous réserve de sa faisabilité au regard des impératifs réglementaires liés au Domaine Public Maritime</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 400 du 14 mars 2023 - 10:29 <i>Auteur : anonyme</i> Je suis content qu'AVEC les nouvelles concessions de plage M.le maire ai annulé l'emplacement de Ginette, la concession de la côte rêvée redeviendra ce qu'elle était auparavant , une terrasse sympa sans cuisson, sans odeur et sans bruit, il sera interdit de cuire sauf crêpes et gaufres , ce sont des odeurs agréables. Pour ces concessions de plage qui apportent de la vie, une économie et des endroits sympas pour tout âges sans AVOIR à faire des kilomètres.</p>
Réponses de la mairie :	<p>Avis favorable, sans commentaire</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 401 du 14 mars 2023 - 10:33 <i>Auteur : anonyme</i> J'habite Leucate, j'ai 20 ans et pour moi c'est un bonheur de pouvoir aller boire un pot dans un endroit sympa et respectueux de l'environnement tel chez Biquet, je n'imagine pas lester sans. Par contre, je suis contente que Ginette disparaisse de Leucate plage AVEC toutes les nuisances occasionnées.</p>
Réponses de la mairie :	<p>Avis favorable, sans commentaire</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 402 du 14 mars 2023 - 10:39 <i>Auteur : anonyme</i> FAVorable. Les clubs de plage permettent de faire venir beaucoup de monde sur la commune durant l'été, de nombreux habitants des p-o et de l'aude connaissent notre commune grâce à eux. Et ils permettent de l'emploi pour les jeunes.</p>
Réponses de la mairie :	<p>Avis favorable, sans commentaire</p>

Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 403 du 14 mars 2023 - 10:41 <i>Auteur : anonyme</i> FAVorable. Les clubs de plage font vivre la commune durant la saison, beaucoup de monde des alentours viennent et connaissent Leucate grâce à eux. Ils permettent aussi de créer des offres d'emplois.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 404 du 14 mars 2023 - 11:43 <i>Auteur : anonyme</i> Je suis totalement en accord AVec les concessions de plage qui occupent une place primordial en saison et qui rythme nos étés ! De part leurs affluence qui permettent à de nombreux commerces de se développer ainsi que leurs nombreux emplois. Tout en respectant la nature il est possible de faire cohabiter toutes ces idées en allant de l'AVant !
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 405 du 14 mars 2023 - 11:51 <i>Auteur : Frédéric Perrot</i> Je suis fAVorable aux clubs de plage. Ils en manquent cruellement , souvent pleins , ils animent la ville et s'intègrent parfaitement bien à l'environnement.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 406 du 14 mars 2023 - 12:04 <i>Auteur : Valérie Perrot</i> Bonjour, Je suis fAVorable au maintien et aux développements des clubs de plage. Tout en respectant l'environnement ,et en évitant les nuisances sonores. Ces Clubs amènent un dynamisme à notre station ce qui est fAVorable à notre économie touristique.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 407 du 14 mars 2023 - 12:08 <i>Auteur : Yona Perrot</i> Bonjour, Je suis favorable aux Clubs de plage. Idéal pour faire la fête entre jeunes ou manger en famille. Souvent pleins , il est nécessaire dans créer d Avantages tout en respectant l'environnement.
Réponses de la mairie :	Avis favorable , sans commentaire

mairie :	
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 408 du 14 mars 2023 - 12:18 <i>Auteur : anonyme</i> Il est important de promouvoir le tourisme dans la ville, mais de le faire de manière responsable pour l'environnement, de faire du tourisme responsable, d'être conscient des déchets, des emballages, etc., de ne pas polluer les plages, de prendre conscience de l'utilisation de l'eau, ce qui est rare dans le monde
Réponses de la mairie :	La commune est labellisée « pavillon bleu » depuis 1997 sans interruption : voir éléments de réponse N°15 préservation des plages et actions de la commune
Avis du commissaire enquêteur	Avis du commissaire enquêteur Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé
Observations : ou Remarques émises :	N° 409 du 14 mars 2023 - 13:32 <i>Auteur : anonyme</i> FAVorable car cela fait venir une énorme population, des touristes et il y a des créations d'emplois... ?
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 410 du 14 mars 2023 - 13:45 <i>Auteur : anonyme</i> il faut arrêter tout sa
Réponses de la mairie :	Réponse subjective sans fondements permettant une réponse circonstanciée.
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	N° 411 du 14 mars 2023 - 13:50 <i>Auteur : anonyme</i> Je suis fAVorable aux concessions de plage. Les concessions ce sont les souvenirs de mon enfance: les souvenirs de plage sont liés à ces établissements. C'est grâce a elles que j'ai appris à nager grâce aux piscines installées sur place, c'est grâce à elles que mes enfants ont appris à nager. C'est grâce à elles que nous passons en familles ou entre amis des moments de convivialité autour d'un déjeuner ou d'un verre, après une baignade. C'est l'économie d'une station balnéaire comme Leucate.
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur

Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 412 du 14 mars 2023 - 13:54 Auteur : margaux lascombes Bonjour,</p> <p>En tant que fan de loisirs en plein air et de l'été, j'adore les clubs de plage. C'est une super occasion de se détendre au soleil, se baigner, et passer du temps AVec ses amis.</p> <p>Les clubs de plage sont géniaux car ils permettent de se rencontrer. On crée une belle ambiance amicale se retrouver après le trAVail ou pour les vacances.</p> <p>Ils donnent aussi accès à des installations de qualité supérieure, comme des chaises longues, des cabanes... On peut profiter de tout ça tranquillement, sans AVoir à se battre pour trouver de la place ou éviter la foule.</p> <p>Je pense que les clubs de plage ont un rôle important à jouer dans la promotion de Leucate et dans le renforcement du lien social. C'est pourquoi je crois qu'il est important de les encourager et de les soutenir.</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
AVis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 413 du 14 mars 2023 - 13:58 Auteur : <i>anonyme</i> Je souhaite que les clubs de plage restent ouverts à Leucate..</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
AVis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 414 du 14 mars 2023 - 13:59 Auteur : <i>anonyme</i> Je souhaite que les clubs de plage restent ouverts à Leucate.</p>
Réponses de la mairie :	Doublon
AVis du commissaire enquêteur	L'observation est un doublon avec le n° 413 non prise en compte dans le cadre de la présente enquête

<p>Observations : ou Remarques émises :</p>	<p>N° 415 du 14 mars 2023 - 14:58 Auteur : Beatrice CORREGÉ</p> <p>Les concessions de plage existe déjà en nombre me semble t il suffisant sur Leucate plage En effet , si la location de matériel de plage est effective pour les concessions existantes , les activités sportives restent très limités et l'activité restauration n'a rien d'annexe bien au contraire avec le plus souvent une animation musicale se terminant très tard . Lorsque ces animations sont éloignées des zones d'habitation , ce n'est pas gênant par contre , elles sont à proscrire à proximité des résidences en raison des nuisances sonores et autres (cf Ginette)</p> <p>Je suis donc TOTALEMENT OPPOSEE à la création d'une concession de plage en face du parking du galion (CONCESSION NUMERO 16) qui de plus est TRES GRANDE !! J'imagine ce que ça donnera en plein mois d'Aout !! Je reste prudente également par rapport à la concession numéro 17 (beaucoup plus petite) mais en plein centre ville comme Ginette</p> <p>Il est important que tout le monde puisse profiter de ses vacances !!! Activités nautiques et restauration en bord de plage pour ceux qui le souhaitent comme c'est déjà le cas et qu'on permette aux riverains de profiter de leurs vacances chez eux ou en location en toute tranquillité !!</p> <p>On vit souvent toute l'année dans le bruit et les embouteillages, on a donc envie aussi de calme . C'est la raison pour laquelle nous AVons choisi Leucate Plage depuis de nombreuses années , sinon , nous aurions choisi une autre plage type Canet ou autre NE RAJOUTER PAS D'AUTRES CONCESSIONS DE PLAGE AUX EXISTANTES SVP</p>
<p>Réponses de la mairie :</p>	<p>Voir réponse N° 53 : arguments en faveur du lot 16</p>
<p>Avis du commissaire enquêteur</p>	<p>Avis du commissaire enquêteur La présente observation met en lumière la préoccupation de nombreux résidents de Leucate Plage qui s'inquiètent des nuisances susceptibles d'être générées par l'implantation du lot n° 16 situé en zone urbaine de Leucate plage à proximité immédiate des habitations compte tenu du nombre important de questions et remarques sur ce sujet l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse spécifique à la pertinence du lot n°16 en annexe</p>
<p>Observations : ou Remarques émises :</p>	<p>N° 416 du 14 mars 2023 - 15:21 Auteur : Michel Renard</p> <p>Même si le principe de concession de lots de plage sur l'espace maritime à la municipalité peut être nécessaire pour le tourisme, les demandes de la municipalité soulèvent des réserves.</p> <p>La taille de la demande de certaines concessions passerait de 1000 m2 à 1500 m2 ce qui est néfaste. Elle empiéterait sur le cordon dunaire alors que le trait de côte a tendance à reculer et risque fortement de nuire à la biodiversité déjà mise à mal.</p> <p>La demande de dérogation de 10 m entre les installations s et le trait de côte, alors que la loi oblige 20 m, n'est pas acceptable, cette dérogation privatiserait le bord de mer, cela s'est déjà vu.</p> <p>Les nuisances : l'expérience de ses dernières années a montré que les nuisances des pailloles pouvaient être importantes s'il n'existe pas de contrôle et de verbalisation.</p> <p>Le bruit : de la musique à plus de 80 db dans la journée et la nuit est insupportable dans un espace proche des habitations.</p> <p>L'hygiène et les incivilités : verres cassés retrouvés dans le sable, fuite de d'huile usagée sur les trottoirs allant aux poubelles, encombrement des poubelles, odeurs désagréables, stationnement anarchique.</p> <p>Qui régleme ces incivilités ? La loi dit que c'est le maire mais nous sommes dans une situation où la mairie est en conflit d'intérêt AVec les personnes qui gèrent ces lieux, elle décide des règles mais ne les fait pas appliquer.</p> <p>Les contrôles pourraient-il être faits par la gendarmerie, sous la responsabilité de la préfecture ?</p> <p>Le cahier des charges devrait être discuté AVec les associations et les riverains.</p>

	Mr Michel Renard
Réponses de la mairie :	<p>Surface des lots à 1500 m² :</p> <p><u>à port leucate</u> : la plage est suffisamment large pour ces extensions et le % d'occupation reste bien en deçà de la réglementation (4,18 % au lieu de 20 %maxi)</p> <p><u>au Mouret</u> :</p> <p>Les surfaces demandées dans le projet de concession sont celles occupées actuellement, il s'agit d'une régularisation de l'existant. Il n'y aura pas d'augmentation en 2023 de la taille des lots.</p> <p>Cf réponse détaillée n°15</p>
Avis du commissaire enquêteur	<p>Avis du commissaire enquêteur</p> <p>Au regard de l'importance de la réponse de la commune sur cette observation l'analyse et l'avis du commissaire enquêteur sur le sujet fait l'objet d'une réponse en annexe concernant les impacts généraux du projet de concession de plages naturelles proposé</p>
Observations : ou Remarques émises :	<p>N° 417 du 14 mars 2023 - 16:47</p> <p><i>Auteur : anonyme</i></p> <p>À 100 % pour maintenir les pailotes sur les plages de la Commune de LEUCATE ! Celles-ci contribuent à l'attractivité de Leucate en été, preuve en est qu'il faut réserver plus de 15 j à l'AVance pour AVoir une table !...</p> <p>Elles permettent également de faire connaître et de développer l'économie locale (domaines ostréicole, viticole, etc...). Enfin, et c'est loin d'être négligeable, elles boostent l'emploi saisonnier que les jeunes locaux sont heureux de trouver sur place !</p> <p>Pour toutes ces raisons (tourisme, économie locale, emploi saisonnier), on doit maintenir nos pailotes à Leucate !</p>
Réponses de la mairie :	Avis favorable, sans commentaire
Avis du commissaire enquêteur	La réponse de la commune n'appelle pas de remarques particulières de la part du commissaire enquêteur